

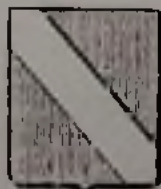
1. de Meldert



2. de Winde



3. de Montenaeken



4. de Gruythuyse



Le

6. de Copis



7. de Herckenrode



5. de Veldhoven

Folklore

Brabançon

Mars 1979

N° 221

Périodique Trimestriel

Le
Folklore
Brabançon

Mars 1979

N° 221

Couverture :

Armoiries des divers avoués qui se sont succédés
à RACOUR.

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

Rue du Marché-aux-Herbes, 61 - Tél. 513.07.50
1000 BRUXELLES

Sommaire _____

*A propos de la construction de l'Athénée
royal de Bruxelles (2ème partie),*

par M. de WAHA 7

Histoire de l'avouerie de Racour,

par J. VANDER EYKEN-LACROIX 51

Stalle et son Histoire,

par J.M. PIERRARD 71

De-ci de-là 113

Bibliographie 114

Mars 1979

N° 221

Prix: 50 F

Le numéro 221 de la revue
« DE BRABANTSE FOLKLORE »
contient les articles suivants :

*De Rooms Katholieke en Protestantse
Inquisitie in de Zuidnederlandse Pro-
vinciën,*

door Maurits THILS, Ere-Inspecteur-
Generaal.

*Amerika, het beloofde land voor
Brabant ?*

door Henri VANNOPPEN, Doctoran-
dus Geschiedenis.

*Aloude Sint-Sebastiaansgilde Humelgem
bestaat sedert 1616,*

door Jos LAUWERS.

*Bibliografie van enkele recente folclo-
ristische tijdschriften.*

Albert Marinus

Prince des folkloristes, n'est plus.

Le fondateur du « Folklore Brabançon », qui fut aussi, pendant quelque trente années (1919-1951) le Directeur du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant, nous a quitté ce premier février.

Né à Namur le 10 août 1886, Albert Marinus vit une enfance sans histoire, entouré de sa mère, de son père, ingénieur aux chemins de fer, et de ses deux sœurs. Ses études secondaires et universitaires sont marquées du sceau de l'originalité. Le jeune Albert quitte l'Athénée avant la fin des humanités. Et s'il réussit brillamment l'épreuve d'entrée à l'Université, il ne passe aucun examen des nombreux cours auxquels il s'intéresse (il suit notamment ceux de l'Ecole des Sciences Sociales, fondée par E. Solvay). Dès 1906, il parle et écrit (notamment dans *le Solr*) pour la paix, contre la guerre. Collaborateur d'Henri Lafontaine, le futur prix Nobel de la Paix, il prône la construction européenne et le développement du droit international. Plume alerte, intelligence subtile, il collabore à de nombreuses revues, journaux et périodiques, tant en Belgique qu'à l'étranger. Il est bientôt nommé professeur à l'Institut pour journalisme de Belgique.

Vivement intéressé par le folklore, il réalise une série d'études sur les méthodes, les finalités et les origines des coutumes folkloriques. Il est le premier à prendre au sérieux les **fondements sociologiques** du folklore qu'il étudie non seulement dans ses survivances obscures mais dans ses aspects actuels et vivants. Fortement impressionné par les similitudes qui émergent de coutumes à première vue disparates, il constate, dans la diversité même, une spécificité humaine fondamentale.

L'originalité de sa pensée le fait remarquer. Il devient membre de la Société internationale d'Ethnologie et de Folklore, de la Commission royale belge de Folklore et Vice-Président de la Commission des Arts et Traditions Populaires de l'Unesco.

Sa notoriété et son audience sont exceptionnelles, comme en témoigne l'hommage de quelque septante savants, issus d'une vingtaine de pays, lui rendu en 1976 à l'Hôtel de Ville de Woluwé-Saint-Lambert, commune où il s'était implanté.

Mais Albert Marinus n'est pas seulement un folkloriste en chambre. Conseiller aux Galas du folklore wallon, il consacre une bonne partie de son énergie à la création de musées locaux : c'est ainsi que naît entre autres la Maison d'Erasmus à Anderlecht. Il est également à l'origine de la résurrection de l'Ommegang de Bruxelles, avec ses deux mille deux cents participants en costume d'époque...

Je tiens ici, en tant qu'ancien élève d'Albert Marinus, en tant, également, que son successeur à la tête du Service de Recherches Historiques et Folkloriques, à rendre à mon tour l'hommage dû à celui qui fut et reste... le Prince des Folkloristes.

M.A. DUWAERTS.

N.B. Une fondation « Albert Marinus » est en voie de constitution. Renseignements : rue d'Arlon 20, 1040 Bruxelles.

A propos de la construction de L'ATHENEE ROYAL DE BRUXELLES

(Suite et fin)

LES DECOMPTES.

Beaucoup de plans comportent des décomptes. Ceux-ci doivent, en principe, être admis par l'Administration, approuvés par le Collège et agréés par les entrepreneurs. Or, parfois des conflits surgissent sur la manière de concevoir le décompte, d'estimer les frais qui en résultent ou sur l'opportunité des travaux. L'entrepreneur qui n'est tenu qu'aux travaux prévus par le cahier des charges, peut alors faire *"remarquer qu'il ne commencera plus aucun travail imprévu sans avoir reçu au préalable l'ordre écrit"* (230). Même, quand toutes les parties en présence acceptent les décomptes, le processus administratif de contrôle et d'approbation qu'ils nécessitent prend quelques jours, ainsi perdus.

En certaines occasions cependant, les décomptes sont incomplets ou contestés. En 1887, les entrepreneurs *"se refusent à achever la construction de ces escaliers dans leurs ateliers et d'en opérer le placement parce que le décompte y relatif donne lieu à contestation"* (231). Ce conflit, commencé le 21 avril 1887, fut vidé par sentence arbitrale le 16 août suivant. Un autre litige important oppose les entrepreneurs à l'architecte et à l'ingénieur, lors de la modification profonde de la structure portante du préau. Pour De Keyser : *"d'après la récapitulation*

de ces trois décomptes, ces modifications entraînent une augmentation de dépense de 2767 fr 01 c, soit francs 3426,05 en moins que d'après le décompte de MM. Snaps et Mège, que je vous adresse ci-joint, et que je ne puis admettre, les données d'après lesquelles ils établissent leurs calculs étant inexactes en plusieurs points" (232). Cette lettre date du 9 juillet 1885 et le décompte Mège du 16 juin. L'ingénieur étudie, lui aussi, la question, qui est de taille, demande un entretien à l'architecte, le 23 juillet, et le 5 août, convoque Mège pour le 6 "afin de me parler de votre dernier décompte relatif aux longerons en fer de l'Athénée". Au cours de cette entrevue, il parvient à un accord de principe avec Mège, accord qui permet de poursuivre la construction (233).

La pratique fréquente du décompte entraîne donc inévitablement des retards. Elle peut modifier l'organisation du chantier et les temps d'exécution. Les conflits à propos de décomptes ne constituent qu'un épiphénomène qui cache une réalité plus importante, celle des modifications apportées en cours d'exécution par l'architecte à son projet.

LES MODIFICATIONS AUX PLANS.

Chaque décompte résulte d'une modification apportée aux plans initiaux et aux prescriptions du métré et du cahier des charges.

L'existence de décomptes n'est pas, comme le rappellera en 1888, l'échevin Janssen, un mal en soi (234). Des modifications à un bâtiment sont souvent inévitables en cours de construction. Il s'agit généralement d'améliorations mineures et indispensables, mais qui ne modifient pas la conception générale de l'ouvrage. En principe également, les modifications sont les moins nombreuses possible. A l'athénée de Bruxelles, les décomptes sont extrêmement nombreux, l'architecte ne cesse de modifier ses plans.

Que représentent ces modifications ?

On peut distinguer parmi elles, à notre avis, trois types : des modifications mineures justifiées, des modifications motivées par un souci esthétique et des modifications de structure.

MODIFICATIONS MINEURES JUSTIFIEES.

Il s'agit de modifications de détails, inhérentes à la marche du chantier et aux conditions particulières de celui-ci. A titre d'illustration, citons les marches d'escalier supplémentaires nécessitées à la sortie du gymnase, vers la rue du Val-des-Roses, par la modification imprévue du niveau de base du bâtiment (235). Dans le même esprit, on peut s'arrêter aux modifications apportées au plan des salles de chimie et de physique à la demande du préfet et des professeurs concernés.

MODIFICATIONS D'ORDRE ESTHETIQUE.

Certaines modifications apportées par l'architecte à ses plans ne semblent pas avoir d'autre motivation qu'un souci esthétique.

Un fait, très caractéristique de la manière pour le moins curieuse dont l'architecte procède, nous est fourni par un rapport du 26 mars 1887 de l'inspecteur Vergote à de Jamblinne : "Il y a en outre un décompte relatif à 54 ornements en fer des vitrages... (et) à 110 ornements semblables. Les plans d'ensemble indiquent un ornement semblable au croquis A ci-contre, tandis que les plans de détail remis par Mr l'architecte De Keyser demandent l'ornement B nécessitant un surcroît de matière et de main-d'œuvre. Le décompte présenté par Mr De Keyser porte un supplément de fr 2.00 par ornement, prix demandé par l'entrepreneur. Nous ne sommes pas d'accord sur ce prix qui me paraît trop élevé. Un supplément de fr 1.00 me semble suffisamment rémunérateur". L'ingénieur de Jamblinne proposa en conséquence à l'échevin une dépense supplémentaire de 164 Fr (236). Cette modification n'a guère d'importance au point de vue pratique. Cependant, elle entraîne une procédure administrative de contrôle et d'approbation que l'architecte ne peut ignorer. De Keyser n'hésite donc pas à modifier des détails, de très petits détails. Pour quel motif ? Souci du détail esthétique, caprice, conséquence d'un manque de fini du dessin initial ou encore influence de l'entrepreneur qui possédait, en stock, un ornement plus cher et donc plus avantageux pour lui ?

Pour des raisons d'ordre esthétique, De Keyser modifie l'aspect des façades intérieures et extérieures de l'athénée. Il existe un important décompte relatif à la façade du bâtiment, qui montre que les quantités de pierre prévues, assise par assise, furent dépassées. Ainsi, les pierres prévues pour les pieds-droits de la porte principale furent abandonnées, déjà épannelées, parce qu'au lieu du cubage prévu de 2,8 m³, l'architecte demanda un cube de 3,68 m³ (237). Il n'hésitera pas à changer l'aspect de la façade : *" A la suite de nouvelles études que j'ai faites de la façade principale de l'Athénée, vers la rue du Chêne, et en la dessinant à une plus grande échelle, pour la commande des pierres, j'ai été amené afin d'obtenir de meilleures proportions et parvenir à un ensemble plus parfait à élever quelque peu le premier étage de cette façade "* (238).

Ces changements, nous l'avons déjà vu pour les corniches, entraînent des retards considérables dans les travaux. L'architecte organise même sur le chantier une consultation avec ses collègues, comme nous le rapporte le surveillant Cabuy : *" Mercredi et samedi on a exposé les gabaris (sic) et décors des lucarnes destinées pour la façade principale. Plusieurs Architectes accompagnés de Mr l'architecte dirigeant sont venus donner leur avis. Je ne connais rien de ce qui a été décidé, attendu que Mr De Keyser ne m'a pas adressé la parole "* (239). Or, ceci se passe entre le 22 et le 27 mars 1886 alors que les plans ont été approuvés en août 1884.

Il s'agit bien ici de modifications d'ordre esthétique d'importance variable. Leur intérêt n'est cependant pas négligeable dans la mesure où elles montrent comment l'architecte travaillait. La modification à la façade résulte de l'élaboration de l'élévation à plus grande échelle, ce qui tend à montrer que les dessins et avant-projets, élaborés initialement à petite échelle, n'avaient pas été précédés d'une étude de détail tenant compte des dimensions réelles du bâtiment. L'architecte n'a fait que transposer en grand un projet à petite échelle pour élaborer son plan, ce qui doit provoquer des difficultés résultant de discordances dans les dimensions lors de la conversion d'une échelle à l'autre.

Les modifications à la façade, le problème des corniches, la consultation de confrères pour les lucarnes constituent trois faits qui s'expliquent de la même façon. Au moment de mettre l'athénée en chantier, De Keyser ne possédait encore que des plans à petite ou moyenne échelle et peu de plans d'exécution. Sa conception de l'athénée n'était ni précise, ni définitive. Nous le voyons ainsi hésiter pour les corniches et les lucarnes, commettre des erreurs d'échelle et livrer des plans d'épannelage imprécis. Il semble être passé de l'avant-projet au plan d'exécution, sans avoir pu étayer celui-ci de plans de détails suffisants, élaborés en symbiose avec le projet.

MODIFICATIONS DE STRUCTURE.

Déterminer l'ensemble des modifications apportées à la structure du bâtiment est relativement difficile. Chaque décompte devrait être étudié dans le détail et vérifié, ce qui nécessiterait le levé du bâtiment et la restitution des plans avant leur modification. L'architecte ne reconnaît jamais qu'une modification importante puisse révéler une faute de conception de sa part. Tous les changements qu'il apporte sont présentés comme des améliorations et non comme des corrections. Quelques cas précis nous aideront à voir plus clair en ce domaine.

Emploi du trass. Le cahier de charge et le métré prévoient l'utilisation de trass, mais uniquement pour les égouts et les canalisations (240).

Entre les 8 et 13 décembre 1884, les rapports hebdomadaires du surveillant Cabuy nous apprennent que l'architecte *" a décidé définitivement qu'on ne substituerait pas les maçonneries de moellons par le béton dont il a été question. Toutefois, il a l'intention de proposer l'emploi de mortier de trass pour certaines parties des fondations, entre autres pour celles des façades vers la grande cour destinées à supporter les montants en fonte "* (241). Cette note est la seule à faire mention de *" béton "* et la première à parler de *" trass "*. Entre le 15 et le 20, les fouilles de fondation sont interrompues dans l'attente d'une décision sur l'emploi du mortier de trass (242). Au début de février 1885,

De Keyser propose au Collège l'emploi du trass à un prix qui résulte de négociations entre les entrepreneurs Snaps, Mège et lui. Le Collège accepte, mais suivant les idées des fonctionnaires de l'Administration, il ordonne l'emploi du trass pour tous les murs souterrains des quatre façades jusqu'au niveau des trumeaux en fonte, des dés sous les pierres d'assise des colonnes en fonte et pilastres (243).

Dès le début de la construction, avant même que des difficultés dues à la présence de caves et de fondations anciennes ne surgissent, l'architecte envisage deux modifications destinées à donner plus d'étanchéité et de compacité aux fondations. Une seule sera réalisée. Quelle en est la portée ? Elle est difficile à préciser, mais il n'en demeure pas moins que l'attitude de De Keyser est sujette à caution. Ou bien, le liant prévu par le cahier des charges est insuffisant et la modification corrige une erreur, ou bien, ce liant est adéquat et le changement est superflu et condamnable dans la mesure où les travaux sont freinés d'une part, et où le coût du liant est augmenté d'autre part.

LE GITAGE DE L'ESCALIER DE L'AILE DE FAÇADE.

Rares sont les plans indiquant les gîtages, et encore, ces indications sont-elles incomplètes.

Vers le bas de la rue du Chêne, à l'intersection de l'aile de façade et de l'aile en retour, l'architecte avait prévu l'implantation d'un escalier de 6 m de côté, la paroi gauche se situant dans le prolongement de la façade de l'aile en retour. À gauche de l'escalier, se trouve un couloir d'accès à la cour, large de 3,94 m. À l'étage, ce couloir disparaît naturellement au profit d'une classe, qui en est allongée d'autant. Le mur de la classe, parallèle à la façade, a 32 cm d'épaisseur et les murs perpendiculaires, 42 cm. Comme l'escalier n'a que 6 m de côté, il en résulte que l'angle inférieur droit de la classe se trouve en porte-à-faux sur 2 m de profondeur et 3,94 m de longueur. Le gitage prévu se composait d'une poutre en fer, perpendiculaire

à la façade, limitée aux dimensions de l'escalier, de poutrelles parallèles à la façade sur le couloir, et de poutrelles perpendiculaires à la façade sur le couloir parallèle à la façade. Ces poutrelles s'appuyaient sur les poutrelles du couloir vers la cour, parallèles à la façade. Le gitage, prévu initialement, ne comporte aucun renforcement destiné à supporter la charge supplémentaire des murs de la classe. De Keyser le modifie complètement : il double la poutre en fonte perpendiculaire à la façade (2 poutrelles de 30 à 84 kg au mètre), la prolonge jusqu'à l'intersection des murs de la classe, y rive perpendiculairement 2 poutrelles de 25 à 63 kg au mètre, destinées à supporter le mur de 0,32 m de la classe (244). Le porte-à-faux n'est pas supprimé, mais ses effets sont annulés ou réduits par cette nouvelle disposition.

Dans l'exécution, cette modification entraîna un travail supplémentaire qui est repris dans un bon de 157 h de travaux supplémentaires, nécessités par des changements aux montants en pierre bleue du préau et à ceux de cet escalier, pour y adapter les *"longerons que l'on a dû faire pour supporter le mur de la cage d'escalier dont il est question"* (245).

Contre l'escalier arrière droit, De Keyser avait prévu, dans son avant-projet, un local destiné aux surveillants, et l'avait éclairé de 3 côtés, notamment vers l'escalier, où la structure portante était analogue à celle de l'escalier avant-droit. Cette disposition ne fut pas exécutée, mais on dressa un mur plein, plus stable, sur toute la hauteur du bâtiment, tandis que les trumeaux extérieurs étaient renforcés (246). Dans d'autres dessins, et notamment à l'avant-projet 8, on trouve de pareils porte-à-faux.

Ces modifications témoignent d'une conception du bâtiment stratifié en plans horizontaux successifs, non unifiée par une vision nette des élévations et des coupes. À deux reprises au moins pendant la construction, l'entrepreneur demandera des coupes plus précises que celles fournies par l'architecte (247). Il faut remarquer ici, que seul un projet présenté par De Keyser à la Ville comporte une coupe mais à une échelle plus petite

que celle du plan qu'elle illustre, et que cette coupe n'est pas irréprochable au point de vue des niveaux (248). D'autre part, plusieurs des "plans" des avant-projets comportent des erreurs de dimensions entre les étages, ce qui ne facilitait pas la conception en élévation du bâtiment.

D'autres discordances entre les plans officiels et les indications de réalisation de l'architecte sont encore à citer; en particulier, les profondes modifications qu'il apporta, en 1885, à la structure des gitages du préau dont résulta l'introduction de 9.476 kg de fers non prévus au cahier des charges. Nous examinerons ces modifications en détail plus loin, quand nous traiterons de l'usage fait par De Keyser des matériaux, en insistant toutefois ici sur le fait que ces modifications furent fondamentales et prouvent, une fois de plus, que l'architecte n'eut pas une vision claire de l'élévation du bâtiment.

Si les modifications que nous venons d'examiner résultent de la confrontation de l'architecte avec les détails de la construction, elles marquent le passage de l'idée générale du bâtiment à la réalité singulière. Il ne semble pas moins que ce passage eût dû être préparé avant le début des travaux par la confection de plans d'exécution précis et détaillés.

L'étude des modifications au programme initial nous permet de conclure :

1° à un certain penchant de l'architecte pour des changements qui ne sont pas toujours justifiés;

2° à certaines déficiences dans la conception générale du bâtiment qui fut pensé niveau par niveau et non globalement. L'architecte doit, devant les nécessités de la construction, préciser une pensée qui semble ne pas avoir été toujours très clairvoyante.

3° nombreuses étant les modifications importantes au cours même des travaux, on est en droit de se demander de quelles études et de quels plans disposait l'architecte au début de la construction.

LES PLANS DE L'ARCHITECTE.

Retards dans la livraison des plans, modifications nombreuses à ceux-ci constituent les causes premières du retard accusé dans la construction de l'athénée.

Comment se présentaient les plans ?

De Keyser, à la demande de la Ville, avait étudié une série d'emplacements d'athénée sur lesquels il établissait des bâtiments qui ne constituaient que des variations sur un même thème. Ces avant-projets étaient réalisés au 1/200^e, ne comprenaient pas de coupe ou d'élévation et ne pouvaient servir qu'à donner une idée très générale de ce que serait l'athénée. De plus, sur certains, les dimensions dessinées et les cotes ne concordaient pas toujours, ou encore, les dimensions variaient d'étage à étage.

Ces avant-projets durent être examinés par les Sections du Conseil communal. A la réunion de la section des Travaux publics, l'ingénieur de Jamblinne fut invité comme expert. Le rapport du 28 mai 1883 mentionne : *"le projet de M. De Keyser a été examiné par les Sections de l'instruction publique et des travaux publics et a reçu l'approbation de ces Sections sauf des réserves portant sur quelques points de détail. Parmi ceux-ci nous citerons le caractère trop sévère et la trop grande sobriété d'ornementation de la façade à front de rue, l'opportunité de modifier quelque peu la distribution en vue d'arriver à un éclairage plus parfait d'un des angles des bâtiments, la nécessité d'établir des latrines à proximité du gymnase, etc. Il a été entendu qu'il sera fait droit à ces diverses observations dans l'élaboration des plans d'exécution"* (249). Il faut donc qu'à ce moment le Conseil ait disposé au moins d'un dessin de la façade qui ne doit pas être aussi "précis" que les "plans" de l'avant-projet ou les élévations des projets Vanderheggen. Le caractère provisoire de cette élévation peut se déduire du fait qu'elle n'a pas été conservée avec les autres pièces des avant-projets et par les hésitations de l'architecte, déjà notées lors de la construction de la façade. Une élévation, soit la même, soit une version plus détaillée, dut être exposée pendant l'enquête de

juin-juillet 1883, et provoqua la rédaction d'un article de journal très peu flatteur, qui s'en prenait particulièrement à " *la façade principale, fort banale, conçue dans un style néo-grec d'il y a cent ans, avec de petites guirlandes et des détails mesquins* " faite pour " *un hôtel quelconque, destiné à n'importe quoi et habité par n'importe qui* " (250). C'est peut-être cette attaque vigoureuse (" *Ce n'est pas beau* ") qui incita De Keyser à modifier sa façade.

Les premiers mois de l'année 1884 furent consacrés à la rédaction du cahier des charges. Celle-ci dut aller de pair avec la réalisation de plans plus précis, à plus grande échelle, les plans officiels de l'athénée, indispensables tant à l'élaboration du métré qu'à l'adjudication. A quelle échelle exacte étaient ces plans et quelles précisions comprenaient-ils, nous ne le savons. Ces plans existaient au 28 juin 1884, quand De Keyser envoie au Collège le cahier des charges, le métré et 17 plans de l'athénée sur 20 (251). La Ville devra rappeler les 3 plans en souffrance à l'architecte, le 13 juillet (252). Les 20 plans seront envoyés au gouverneur de la province avec les soumissions, le 6 août 1884 (253).

Quant aux plans de détail, aux plans d'exécution, ils n'étaient pas tous prêts au début de la construction. Leur confection s'étalera sur toute la durée des travaux. Ils seront parfois livrés avec retard, l'architecte s'occupant d'autres projets. Le 5 septembre 1884, la Ville demandait les plans de détails à l'architecte. Le 12 novembre, elle revenait à la charge : " *Nous avons l'honneur de vous inviter à nous faire parvenir d'urgence les dessins, épures et bordereaux destinés à être déposés au chantier des travaux du nouvel Athénée* " (254). La première lettre est antérieure au déplacement de la façade vers la gauche. Les réponses de De Keyser, le 19 novembre et le 17 décembre, donnant ce déplacement comme justification, ne sont pas satisfaisantes. Par la lettre du 17 décembre, nous savons qu'à ce moment 20 plans de détail devaient être modifiés.

C'est parce que l'architecte ne disposait pas au début de la construction de plans de détails, que tant de modifications seront nécessaires. Non seulement, ces plans de détail ne seront pas toujours prêts à temps, mais de plus, ils ne seront pas toujours suffisamment précis. Ainsi, à propos d'un plan d'épannelage, Cabuy note en septembre 1885 : " *L'entrepreneur m'a fait observer que les plans n° 83, 84 sont incomplet (sic), vu qu'il n'y a pas de coupe indiquant la saillie des pierres* " (255). A plusieurs reprises, sur le chantier, on manque de renseignements comme en 1887 lors des travaux à la loge du concierge : " *il faudrait demander à l'architecte dirigeant de compléter le plan très sommaire, relatif à ces nouveaux locaux... par une coupe bien cotée en faire un métré de l'entreprise supplémentaire* " (256).

Lors de certains travaux aux murs mitoyens, l'architecte demandera au surveillant Cabuy de dresser les plans, ce qui sera critiqué par l'Administration (257). En d'autres circonstances, pour les parties réputées mineures, De Keyser laisse une assez large initiative à l'entrepreneur pour interpréter les données du plan d'ensemble, ce qui, en un cas au moins, provoqua des dégâts (258).

C'est donc l'absence de la totalité des plans de détails avant le commencement de la construction, la limitation des plans à 20 plans officiels au début des travaux qui amène l'architecte à devoir préciser en cours de construction sa conception du bâtiment de manière à pouvoir la matérialiser. D'où les nombreuses modifications, les décomptes et les augmentations de coût. Cependant, la conception de plans de détails après le début de l'entreprise ne signifie pas nécessairement retards d'exécution. Ces derniers dus aux lenteurs de De Keyser, pris par d'autres travaux qui l'empêchent de fournir les plans, ou par les difficultés qu'il éprouve à les réaliser ou les modifications qu'il doit apporter à des plans déjà en cours de réalisation. L'architecte porte une part importante de responsabilité dans les retards des travaux.

LA VILLE ET L'ARCHITECTURE. LE CONTRÔLE.

De ce qui précède, il résulte que le jugement porté par le Conseil communal sur les projets de De Keyser, en 1883, ne se basa que sur une documentation extrêmement partielle, tant au point de vue de la construction que de son coût. Les modifications aux plans entraînant des dépenses supplémentaires, on peut se poser la question des rapports de l'architecte avec la Ville et du contrôle exercé par cette dernière sur les travaux.

Conseil communal. Retards. Le problème du retard dans le commencement des travaux, dû à la procédure d'expropriation, fut évoqué au Conseil communal en 1884, lors de la discussion du budget. Le Collège annonça, en réponse que *"Mr l'architecte De Keyser estime que les travaux pourront être achevés à peu près complètement pour la fin de 1885"* (259). En 1886, la finition de l'athénée est d'abord prévue pour la fin de l'année (260). Mais, lors de la discussion du budget pour 1887, il dut reconnaître que : *"Nous avons tout lieu de croire que les travaux seront terminés pour le mois d'octobre prochain... On nous a promis que tous les travaux seraient terminés pour le mois d'octobre. Je ne sais si nous pourrions prendre immédiatement possession des locaux"* (261).

En fait, si des plaintes et des critiques s'élèvent, on ne voit proposer au Conseil communal aucune mesure propre à remédier à la situation. Aucune action n'est prise, certains conseillers se limitent à une opposition stérile.

Conseil communal. Finances. Rôle de l'Administration.

Les prévisions budgétaires de 1883 furent largement dépassées, tant en ce qui concerne le terrain que la construction estimée à 885.000 francs, puis fixée suivant la soumission à 674.000 francs (262).

En 1885 et 1886, Richald s'élève contre les dépassements de crédits. Le dépassement du devis et du crédit admis par la Ville au Conseil pose le problème de l'équilibre financier de la

Ville et de la gestion des deniers publics. Le dépassement des coûts impose à la Ville des charges imprévisibles qui doivent être résorbées par des imputations urgentes sur les budgets des années suivantes. Dès lors, il devient impossible à la Ville d'établir des "prévisions" de gestion, de se tracer un programme d'action, par conséquent, au Conseil communal de remplir sa tâche de direction et de contrôle en confiance.

Ceci amène les conseillers à critiquer la manière dont les devis et estimations sont dressés : *"On nous a soumis un devis basé sur quoi ? Je me le demande"* (264), et à mettre très sérieusement en doute la qualité des travaux des experts. Dans le cas de l'athénée, fait-on souligner, ce seraient les expertises qui auraient déterminé le vote du Conseil et qui, par conséquent, ont faussé le travail de ce dernier (265). En 1891, Lepage rappellera, dans une discussion très animée, le cas de l'athénée, contestant les expertises, l'établissement des cahiers des charges et des devis, l'omission dans les prévisions de dépenses telles que les honoraires de l'architecte, les dépenses d'installation du chauffage et du mobilier. Il conteste la méthode suivie par le Collège de présenter des devis partiels qui empêchent le Conseil d'avoir une vue globale du coût d'un bâtiment à construire (266). Les comparaisons faites montrent, cependant, que l'athénée n'est pas un cas à part et que l'autres bâtiments construits pour la Ville présentent les mêmes dépassements de crédits (267). Ces remous ne sont pas nécessairement des manifestations de mauvaise humeur de conseillers, partisans d'un projet autre que celui de la rue du Chêne, ou d'opposition au Collège. Il appartiendrait à une autre étude de montrer ce que ces interpellations représentent dans l'évolution de la conception et du rôle de l'Administration communale en général, et dans celle du département des Travaux publics, en particulier.

Dans l'interpellation de Lepage, en 1888, et dans la réponse de l'échevin André, se dessine un courant nettement hostile à l'Administration, jugée, non sans quelque contradiction interne, trop nombreuse et trop coûteuse et que l'échevin Janssen essaie

de réduire. Si Lepage critique la manière de travailler des architectes privés, il dénie, par contre, toute valeur aux devis établis par l'Administration (268). L'échevin Janssen renonce à confier " *des travaux importants, comme ceux de l'athénée et le Théâtre flamand au service de l'architecte de la Ville* ", car, vu sa " *grande... besogne administrative* ", " *il lui serait absolument impossible de se charger de constructions aussi importantes qui nécessitent tant de travail et tant de surveillance* " (269).

L'administration des Travaux publics ne joue dans la construction de l'athénée qu'un rôle de contrôle. Encore faut-il préciser ce terme.

Contrôle d'élaboration. L'ingénieur de Jamblinne fut invité à la séance de la section des Travaux publics, où furent examinés les " *plans* " de l'athénée et où des modifications y furent apportées (270). Son rôle est celui d'un expert consulté, sans pouvoir de décision personnelle. Au moment où de Jamblinne donna son avis, les " *plans* " de l'athénée étaient encore très sommaires. Cet avis ne peut être que général, concerner plus la disposition du bâtiment que ses caractéristiques matérielles.

Contrôle du cahier des charges. Sur la minute du métré général, on rencontre des notes de la main de l'ingénieur, mais elles concernent plus des problèmes de " *formulation* " des articles du métré que des remarques sur le fond de ces articles (271). Le rôle de l'administration dans l'élaboration du cahier des charges est pratiquement nul.

Contrôle des plans officiels. Un contrôle des plans officiels entre juin 1884 et l'adjudication est très vraisemblable. Certes, il est difficile d'utiliser un argument *a silentio*, mais l'absence de toute trace de correspondance concernant les plans autre que la demande d'envoi des plans en souffrance, pourrait faire croire que les plans fournis par l'architecte ne soulevèrent pas d'observations de la part de la Ville. Les modalités du contrôle du métré et des plans ne sont pas connues.

Contrôle des travaux. La Ville contrôle les travaux de différentes façons. Elle délègue sur le chantier un surveillant, en possession des plans officiels, chargé de contrôler la concordance des ouvrages réalisés avec les indications du métré, de signaler les anomalies, de contrôler la qualité des matériaux et de faire rebuter les matériaux non conformes. Ce surveillant dresse des rapports hebdomadaires transmis à un inspecteur qui rédige un rapport mensuel; ces rapports aboutissent lors chez de Jamblinne qui les annote (272). Certaines des notes de ces rapports montrent que la Ville entend n'intervenir dans les rapports entre l'architecte et l'entrepreneur qu'en cas d'extrême nécessité ou de conflit (273). L'Administration ne joue ou ne veut jouer qu'un rôle d'arbitre. Le maître de l'ouvrage laisse toute latitude dans l'organisation du travail à l'architecte dirigeant.

Les Travaux publics interviennent surtout quand les rapports hebdomadaires signalent des différences entre les plans officiels et les plans d'exécution. Tous les plans d'exécution sont d'abord transmis à l'ingénieur de Jamblinne qui, selon ses termes, exerce lui-même ou par l'intermédiaire de ses agents un contrôle rapide avant de transmettre les plans au chantier (274). Ce contrôle semble souvent porter moins sur l'opportunité des modifications introduites par les nombreux décomptes que sur le respect de la procédure administrative à suivre en cas d'augmentation du coût d'un travail, et sur l'exactitude des décomptes au point de vue financier. Jamais, l'Administration ne contestera l'utilité d'une modification apportée par l'architecte aux plans, même pas lors d'un changement aussi peu justifié que celui des ornements de vitrage. Jamais non plus, l'Administration n'émettra la moindre critique à l'architecte pour certaines modifications résultant de fautes de sa part, comme au préau et à la cage d'escalier, rue du Chêne.

Le principe même de la modification et de ses implications budgétaires est couramment admis par l'Administration et par l'échevin Janssen qui constate qu'il est général de voir les devis initiaux dépassés. C'est une pratique courante, et même normale, car " *après l'adoption des plans, on reconnaît presque toujours*

la nécessité d'y apporter certaines modifications qui entraînent des dépenses supplémentaires " et estime acceptable un dépassement de 15 à 20 % (275).

La direction des travaux est complètement aux mains de l'architecte. Le maître de l'œuvre n'intervient pratiquement pas. Quand De Keyser tarde à livrer un plan, de Jamblinne lui écrit " Je crois vous rendre service en vous rappelant que l'Entrepreneur attend toujours les plans... ", ou " Je crois vous être agréable, cela ne m'incommodant pas, en vous signalant... " (276).

L'Administration et le Collège n'interviendront pas pendant la majeure partie de la période de construction pour faire cesser les retards d'exécution. Ce n'est qu'en 1887, que le Collège prendra parti pour des raisons dont des considérations de politique locale n'étaient pas absentes. Une première intervention, de l'échevin Janssen auprès de l'ingénieur, date de mai 1887. Janssen, après réception d'une lettre de De Keyser, reproche à de Jamblinne de retenir les plans trop longtemps et d'empêcher la finition de l'athénée pour octobre (277). Une seconde intervention de l'échevin suit une lettre du préfet Branquart, écrite " par dévouement personnel " et mandant à l'échevin que des parents d'élèves, mécontents, menacent de retirer leurs enfants de l'athénée, ce qui signifie : menacent de les mettre dans les écoles catholiques, rendent l'Administration communale responsable des retards, s'apprêtent à déclencher une campagne de presse et à voter contre les élus aux prochaines élections (278).

Ce n'est qu'à ce moment que l'échevin intervient vigoureusement auprès de l'ingénieur, lui demandant de garantir l'achèvement de l'athénée. de Jamblinne répond en exprimant la position officielle de l'Administration : " Je suis chargé du contrôle des travaux et non de leur direction. L'architecte dirigeant a seul qualité pour prendre semblable engagement ". Il rappelle les obligations de la procédure administrative, se plaint, à son tour, des nombreuses modifications apportées aux plans et demande que tous les plans encore nécessaires soient transmis d'urgence. Le Collège écrit dans ce sens, assez sèchement, à l'architecte, le 13 juillet 1887 (279).

On le voit, le rôle de la Ville de Bruxelles, maître de l'ouvrage, dans la " construction " est très réduit. Il se borne à un contrôle qui porte essentiellement sur la " légalité " des actions entreprises, sur leur régularité au point de vue financier mais non sur leur qualité, leur opportunité. Le maître de l'œuvre laisse la direction totale de l'ouvrage à l'architecte et pendant presque toute la durée du chantier ne se préoccupe pas de l'état d'avancement des travaux et des retards enregistrés. Son rôle est purement administratif, passif. L'administration des Travaux publics ne semble jouer qu'un rôle supplétif.

LE BATIMENT.

L'architecture belge de la seconde moitié du XIX^e siècle se caractérise par une grande diversité de styles. A côté d'un néo-classicisme qui reste vivace, particulièrement dans la construction de monuments à vocation culturelle, comme les musées de Bruxelles et d'Anvers, s'épanouit un éclectisme polymorphe et nationaliste, tandis que dans certaines réalisations, se laisse même pressentir l'art nouveau. Aux matériaux traditionnels, vient s'ajouter le fer, employé avec plus ou moins d'audace, soustrait ou offert à la vue (280).

L'athénée royal de Bruxelles appartient sans conteste à la tradition néo-classique la plus nette. Son plan général se laisse pratiquement assimiler au " bâtiment carré formé de quatre corps entourant une cour carrée et cantonné de pavillons ", soit donc à un type de construction bien en accord avec une certaine conception de bâtiments " communautaires ", tels que les monastères, les casernes, les écoles, et même certains palais. Ce plan, qui fut choisi par tous les architectes qui présenteront un projet, sauf par Naert, possède une très longue tradition. Sans changer, il a pu d'adapter à tous les styles, du roman au classique. Ne le retrouve-t-on pas habillé en néo-roman à la caserne du Petit-Château ?

Ayant adopté un plan traditionnel mais qui s'adapte à la configuration du parcellaire, De Keyser suit un style traditionnellement enseigné dans les académies. Il développe une élévation très sage, conventionnelle même : un soubassement rachetant

la pente de la rue du Chêne est surmonté de deux niveaux d'utilisation, séparés par un cordon saillant régnant sur l'ensemble. Une corniche, également saillante, limite la composition, tandis que du toit, à double versant, se détachent cinq lucarnes. Il n'y a, à première vue, rien de bien original dans cette conception.

Le soubassement est entièrement lisse, plan. Au rez-de-chaussée, l'architecture a utilisé le bossage un-sur-deux, et au premier, des pilastres cannelés aux deux tiers, couronnés de chapiteaux ioniques. Les allèges du rez-de-chaussée sont peu importantes et ne portent pas de décor. À l'étage, elles s'ornent d'une guirlande, tandis qu'une chute sculptée d'attributs des sciences et des arts occupe l'espace du calage, au-dessus de l'entrée principale. Un balcon surmonte la grande porte d'entrée. Les façades intérieures du complexe scolaire présentent un aspect différent de la façade principale, tout en se situant dans la tradition néo-classique qui affectionne le bossage. La disposition architecturale des façades trahit l'ordonnance intérieure du bâtiment. À chaque segment de mur portant bossage correspond à l'intérieur un mur de refend séparant les classes. L'ornementation est réduite à l'usage exclusif du bossage et du cordon marquant le passage d'un niveau à l'autre.

Les façades de l'athénée résultent d'une ou de plusieurs modifications au projet initial de l'architecte, dont nous ne possédons pas l'élévation mais uniquement le plan. Ce projet fut critiqué au Conseil communal où on lui reprocha sa trop grande austérité, ce qui peut être interprété comme une absence d'ornements. Le projet de façade principale fut vivement attaqué dans un article de journal. On faisait grief à De Keyser d'avoir composé une façade répondant à l'esthétique d'un quelconque hôtel de maître et non pas à celle d'une école : la fonction scolaire du bâtiment n'apparaissait pas dans la façade. Le critique attaquait violemment le style néo-grec de la façade, considéré non seulement comme passé de mode, mais aussi comme un anachronisme qui ne permettait pas aux bâtiments

propres au XIX^e siècle, la gare, l'école, de trouver une expression bien particulière. Cette critique répond aussi bien à un esprit éclectique que fonctionnaliste (282).

Le projet De Keyser prévoyait une façade fort différente de celle que nous connaissons. Elle ne comportait que 7 fenêtres au corps central et 3 à chaque pavillon d'angle. Il n'y avait donc pas correspondance entre la division de la façade et les dispositions intérieures du bâtiment qui ne se reflétaient qu'aux façades intérieures de l'athénée. Conçue indépendamment des dispositions intérieures, ne révélant pas la fonction du bâtiment, la façade principale initiale procédait d'une conception décorative et ostentatoire qui se situait dans la tradition des grands édifices de parade (palais) néo-classiques.

Nous ne pouvons déterminer l'effet produit par cette violente attaque sur De Keyser. La Ville avait, en effet, enjoint à l'architecte de modifier sa façade lors de la discussion du projet d'athénée en section. Il est impossible de préciser si cette modification était déjà entamée au moment où parut cette critique.

Les modifications apportées par l'architecte à sa façade se firent en plusieurs épisodes. Une première modification, correspondant à une conception détaillée de la façade dont nous ne possédons pas les plans, fut matérialisée dans la rédaction du cahier des charges. De Keyser avait encore prévu des chapiteaux de Savonnière pour les façades intérieures (282), mais les pilastres de ces façades étaient lisses par opposition aux pilastres de la façade principale. L'architecte, dessinant sa façade à plus grande échelle pour exécution, la modifia, changeant les proportions entre les étages et transformant certains ornements. Rappelons qu'il mit très longtemps à se décider avant d'adopter une corniche.

Nous avons déjà décrit le résultat de ces modifications. Si De Keyser resta fidèle à une conception néo-classique, dont l'origine française ne peut être niée, il eut à sa disposition nombre de modèles en Belgique et à Bruxelles même. Le parti des pavillons d'angle légèrement saillants, reliés par une aile de

façade sans entrée centrale monumentale, se trouve notamment à la place des Martyrs, œuvre du XVIII^e siècle et à l'actuel Palais des Académies, construit sous le régime hollandais. Ce dernier bâtiment présente d'ailleurs les mêmes pilastres ioniques que l'athénée. Un modèle, plus direct, put cependant exister, l'hôtel sis rue du Chêne 19 et 21, dont les éléments les plus caractéristiques furent conservés et moulés suivant les dispositions du paragraphe 1 du métré (283). L'élévation à 3 niveaux, avec bossages au rez-de-chaussée et ordre monumental à pilastres et chapiteaux à fleurs d'abaque d'ordre ionique, peut être tenue comme très proche de celle de l'athénée. On remarquera, notamment, la similitude de certains ornements de détail : chapiteaux à glyphes de l'étage en bossages, guirlandes des allèges de l'étage d'ordre ionique, proportions générales des lucarnes. Mais, il existe cependant certaines différences dues aux dimensions respectives des deux édifices. La longueur du bâtiment n'est pas assez grande pour transformer le soubassement en étage de soubassement comme à l'athénée. Dès lors, la façade reste perceptible sur toute sa longueur. Amplifiant ce modèle en dimensions, De Keyser, de ce fait même, se trouve devant l'épineux problème de la dénivellation. Il laisse l'étage de soubassement sans division et sans traitement de la surface, imposant ainsi au passant, de longer un bloc nu, dur et repoussant sur la plus grande longueur de l'athénée. La dénivellation ne rend la conception architecturale de la façade saisissable que du haut de la rue du Chêne. Une fois devant le bâtiment, celui-ci s'efface pour un de ses éléments. Abandonnant l'ordre monumental qui unit les niveaux différents, mais conservant le cordon très saillant, il accentue par les jeux d'ombres et de lumière, l'aspect horizontal de la façade qui apparaît comme stratifiée (284). Le traitement des fenêtres devient beaucoup plus sommaire par rapport aux modèles néo-classiques et même à l'hôtel de la rue du Chêne. Ailettes et allèges n'ont pas la moindre mouluration, même pas une baguette d'angle qui en atténuerait la sécheresse. Les baies sont de pures figures géométriques où l'angle droit règne en maître.

On peut donc considérer que la façade de l'athénée témoigne d'une certaine inadaptation à la topographie de la rue du Chêne. Ses liens avec le néo-classicisme tiennent moins à la dialectique de la composition qu'à l'utilisation mécanique de formules débouchant sur un académisme assez sec.

USAGE DES MATERIAUX.

La brique. La brique constitue le matériau essentiel de l'athénée; la pierre n'apparaît qu'en parement; toute la structure du bâtiment est de briques.

Le cahier des charges précise les qualités habituelles que l'on attendait d'une bonne brique. Deux types de briques seront utilisés : des briques de "la localité" et des briques de Boom, *klampsteen* et *klinkaert*. Ces spécifications correspondent à des différences dans la qualité de l'argile et dans les procédés de fabrication (285).

La brique de "la localité" est produite dans des briqueteries de campagne qui ne possèdent pas les techniques perfectionnées de la grande région briquetière de Boom mais travaillent suivant une tradition qui remonte souvent très loin. L'aspect de ces briques est souvent moins engageant que celui des briques de Boom et leur qualité peut parfois être inférieure. C'est pourquoi le cahier des charges précise qu'elles proviendront "des meilleurs fours des environs de Bruxelles". L'usage de briques des localités, ici d'Anderlecht et de Koeckelberg (286), ne présente pas d'inconvénient au point de vue résistance lorsque les briques sont bien choisies et permet de réduire les prix d'achat par la réduction des coûts de transport. Le devis estime le m³ de Boom à 18 Fr pour 13 Fr le m³ de briques des localités (287).

Le devis prévoit 8.043 m³ de briques des localités, soit la totalité des murs de l'athénée et de la maison du préfet, à l'exception du mur perpendiculaire droit de la dernière classe au bâtiment rue du Chêne, aux niveaux 0 et 1 (288).

La brique de Boom est réputée en Belgique et à l'étranger depuis longtemps. Sa production est plus industrialisée et par conséquent sa qualité plus uniforme. Cependant, la dénomination de "*klampsteen*" ne doit pas désigner une brique produite d'une manière très différente des briques des localités. C'est cette brique qui est utilisée pour les 2 murs cités ci-dessus, ainsi que pour les allèges des fenêtres des classes et les voussettes de 0,09 m d'épaisseur, entre les poutrelles qui servent de base aux planchers des étages, les voûtes d'une brique d'épaisseur de la citerne et de la cave à charbon, les pavements des caves (posées sur champ) et des greniers (posées à plat), ainsi que pour les égouts (289). Les *klinkaert*, briques très dures, fort résistantes à l'érosion, peu poreuses, sont employées dans les citernes; posées sur champ, elles forment le pavement de la grande cour (290).

Les autres pavements sont en carreaux de Sarreguemines.

La pierre. Plusieurs types de pierres sont utilisés sur le chantier.

Les moellons. Le cahier des charges prévoit des moellons des "*carrières de Rhisnes ou de toute autre agréée par l'architecte*", de 0,2 m de long sur 0,06 m de hauteur au moins, et de 0,25 m x 0,1 m au maximum (291). Les rapports du surveillant Cabuy mentionnent des arrigaves de moellons d'Onoz-Spy (292). Ces moellons servent aux premières assises des fondations. Il est prévu 3.539,42 m³, estimés à 11,5 Fr le m³ (293).

La pierre de Gobertange, très résistante, est utilisée comme coussinet servant à recevoir les poutres et poutrelles des gîtages et permettant ainsi d'en diminuer un peu la longueur (294).

Les pierres de taille. Plusieurs sortes de pierres de taille furent prévues par l'architecte pour répondre à des usages particuliers.

Les pierres des Ecaussines, de Soignies, de Feluy ou d'Arquennes. Il s'agit ici, sans aucun doute possible, de la pierre bleue d'Ecaussines, dite petit granit, en fait, un calcaire crinoïdique, résistant à une compression de 1.200 à 1.700 kg/cm²,

non gélif et facilement taillable (295). Suivant le cahier des charges, il fut utilisé pour les façades intérieures, comme pierres d'assises, plinthes, socles, marches de portes, linteaux de fenêtres aux caves, allèges de fenêtres aux autres niveaux, frises de corniche et comme seuils de fenêtres (appuis). Aux façades latérales et à la maison du préfet, cette pierre fut également utilisée comme appui et linteau de fenêtres. On l'employa également comme coussinet de longerons, pierre d'assises des colonnes, piliers d'angle des escaliers et des classes sises aux angles des bâtiments. Comme pierre de taille brute, le petit granit servit de chaînage dans les murs des couloirs, sous les longerons (296).

La pierre de taille des Ecaussines ou de Soignies. Suivant le cahier des charges, il s'agit d'une pierre "*ayant une teinte blanche uniforme*", de premier choix, et destinée à être utilisée au soubassement de la façade principale, rue du Chêne. Il existe une pierre qui répond à cette description, le grès d'Ecaussines, qui fut exploité à la fin du XIX^e siècle, mais se révéla particulièrement gélif (297). Or, le soubassement de l'athénée ne présente aucune trace d'attaque par gélivité, et sa couleur ne correspond pas à celle de la pierre décrite. Ce soubassement est réalisé en pierre bleue, à savoir en petit granit d'Ecaussines. Il nous semble donc qu'une modification fut apportée au cahier des charges, probablement de commun accord. Il faut remarquer que le cahier des charges stipule que la pierre sera "*sans aucune espèce de noirures*", ce qui est précisément un des défauts du petit granit. Pareille stipulation s'applique donc bien à cette pierre et tout se passe comme si c'était d'emblée bien le petit granit qui était désigné au cahier des charges.

La pierre blanche de Savonnière, un calcaire oolithique, d'une résistance de 80 à 160 kg/cm², en provenance du département français de la Meuse, fut beaucoup employée à Bruxelles. Elle intervient uniquement à la façade, rue du Chêne, en grand appareil, à des endroits où les charges à supporter sont relativement peu importantes. Les motifs, chapiteaux, attributs et guirlandes sont sculptés en Savonnière (298).

La pierre d'Euville. Autre pierre blanche, calcaire crinoïdique du département de la Meuse, mais d'une résistance de 250 à 450 kg/cm², la " roche dure d'Euville " n'intervient qu'à la façade, rue du Chêne, à des endroits de fortes pressions comme les plinthes et cordons, seuils de fenêtres, bases de pilastres, claveaux et clef de la porte d'entrée, ainsi que dans les éléments constitutifs des lucarnes (299).

Pierre de Comblanchien. Un dernier calcaire compact français, mais en provenance de la Côte d'Or, est utilisé en petite quantité (2,8 m³) pour les pieds-droits de la grande porte d'entrée. Cette pierre, en effet, peut supporter de 1.350 kg à 1.700 kg/cm², ce qui la rend particulièrement adaptée au rôle qu'elle tient ici (300).

Quatre sortes de pierres interviennent à la façade, dans des utilisations spécifiques de ces pierres. La façade, conçue dans un style néo-classique quelque peu passé de mode pour une architecture plus riche, utilise des matériaux de même nature, les combinant d'une manière traditionnelle pour résoudre les problèmes de résistance et d'écrasement. Somme toute, la façade de la rue du Chêne est un monument " passéiste ".

Le fer. Le fer est un matériau diversement utilisé et diversement apprécié au XIX^e siècle. De Keyser l'emploie abondamment à l'intérieur de l'athénée, aux façades donnant sur la grande cour, dans les murs et gîtages, mais jamais de façon apparente, si ce n'est dans les colonnes du préau, dans les escaliers et dans les charpentes, ce qui est après tout peu de chose. Le fer est concentré vers l'intérieur du bâtiment. Ainsi, les appuis et les linteaux des fenêtres vers la cour sont en fer, mais les mêmes éléments aux fenêtres identiques des couloirs utilisent la pierre. Avec soin, l'architecte évite tout élément de fer à la façade d'apparat, alors qu'au même moment, L.P. Suys conçoit les Halles Centrales de Bruxelles (1869) et le très néo-classique Balat donne les serres royales de Laeken, toutes de fer (1885) (301). Il n'empêche que l'utilisation du fer apparent restait limitée et que " chaque fois que les nécessités

fonctionnelles n'imposent pas de renoncer aux formes traditionnelles, chaque fois que des considérations de prestige peuvent l'emporter sur les autres, on a recours aux moyens les plus académiques " (302). L'athénée, qui non seulement cache ses fers mais ne les utilise même pas cachés en façade, illustre parfaitement cette citation de P. Puttemans. De Keyser, architecte conservateur, peu soucieux des formes nouvelles, utilise cependant un matériau neuf, le fer. Comment le fait-il et le fait-il à bon escient ?

Structure verticale. Fer de fonte.

Le percement, aux façades vers la cour, de baies nombreuses et de grande dimension destinées à éclairer les classes, réduit le volume des trumeaux qui doivent cependant porter des linteaux plus grands que dans les constructions ordinaires. Pour remédier à cet affaiblissement de la structure verticale du bâtiment, De Keyser donne à l'athénée une épine dorsale formée de puissants montants de fonte, disposés tout autour de la cour. Aux extrémités des murs de refend, tant vers les pilastres de la façade que vers l'intérieur, il met des montants centraux, 24 au rez-de-chaussée, 34 au premier et 20 au deuxième étage, à l'exception des 3 locaux situés aux intersections des ailes, où un montant de pierre est prévu, et de l'escalier NO, où les montants de l'escalier remplissent le rôle de ce support. Des montants " latéraux ", plus faibles, forment le noyau des trumeaux. On en compte 24 au rez-de-chaussée, 32 et 18 aux étages (303). Cette ossature verticale, fort importante pour donner assez de stabilité au bâtiment tout en permettant de larges percements, fut posée avant la construction des murs de briques de chaque étage par des ouvriers spécialisés (304). Dans les caves, l'architecte se résolut à ne pas cacher les éléments portants et utilisa la forme plus noble de 24 colonnes de 2,80 m, de 0,12 m de diamètre pour une épaisseur de fonte de 0,015 m et un poids de 50 kg/m (305). Les colonnes de fonte se retrouvent au dégagement NO-SO par suite d'une modification aux plans et au préau.

L'ossature métallique verticale est particulièrement développée du côté de la cour centrale mais n'intervient pas dans la construction des éléments parallèles aux façades. Elle est complétée d'éléments horizontaux, seuils et linteaux de fenêtres (306) qui permettent de donner une grande portée aux baies, tandis que le fer est également utilisé sous forme de fer forgé (poutrelles) pour les linteaux et abat-jour des portes et fenêtres intérieures des classes (307). On remarquera que si les seuils et linteaux des fenêtres devaient être, suivant le cahier des charges, apparents, à l'étage supérieur, seuls les linteaux sont encore de fer. Pour les seuils, l'architecte est revenu à la pierre d'Ecaussines, ce qui semble typique de son aspect assez conservateur (308).

LES GITAGES ET LE PREAU. FER FORGE, LAMINE, ETIRE.

Le fer intervient comme élément très important dans la structure horizontale de l'athénée, à la base des gîtages des différents niveaux. C'est aussi grâce aux possibilités offertes par le fer que De Keyser dut de réaliser le préau tel que nous le connaissions avant les malheureuses transformations qui en ont altéré l'aspect.

Le gîtage type d'une classe se compose de 2 couples de 2 poutrelles de 0,30 L.B., à 85 kg/m, disposées au-dessus des trumeaux de la baie centrale. La dimension de ces poutres, 8,3 m de long pour les classes de 8 m de largeur, permet de les appuyer sur les trumeaux et sur le mur intérieur de la classe sans devoir recourir à l'artifice du coussinet. Perpendiculairement, sont disposées des poutrelles de 0,12 P.B., à 14 kg/m. Les espaces, compris entre les murs séparant les classes et les couples de poutrelles de 85 kg/m, reçoivent chacun 11 poutrelles de 3,2 m reposant sur des coussinets de pierre du côté des murs et sur les poutrelles de 85 kg/m. Entre les couples de 85 kg/m, s'appuyant sur elles, 11 autres poutrelles n'ont que 2,5 m de

long. Il y a donc, au total, 33 poutrelles de 0,12 P.B. par classe, auxquelles il faut ajouter les armatures des linteaux, des portes, des abat-jour et des fenêtres intérieures. Le système est appliqué uniformément dans tout le bâtiment (309).

Dans les couloirs, le gîtage est constitué de poutrelles de 0,12 P.B., à 14 kg/m, de 2,9 m de long. A certains endroits, des armatures sont prévues.

Au dernier étage, les poutrelles de 85 kg/m sont réduites de moitié.

Sans vouloir discuter dans le détail la question des gîtages, nous devons faire remarquer cependant, que le recours aux artifices des coussinets de pierre est indispensable dans tous les dégagements et aux intersections de couloirs, où les dimensions prévues pour les poutrelles ne laissent que peu de jeu. Certains défauts dans la conception des gîtages apparurent en cours de réalisation. Nous avons déjà signalé, plus haut, le porte-à-faux du mur de la dernière classe au premier étage, rue du Chêne. Nous mentionnerons, ici, un oubli important dans la structure de cette même classe. Le gîtage du deuxième étage (soit donc le "plafond" du 1er ou le "plancher" du 2e) prévoit 8 poutrelles de 30 L.B., à 85 kg/m, alors qu'il y a 9 trumeaux. La description des poutrelles, qui viennent s'appuyer sur celles-ci, tient compte, dans le nombre des pièces prévues et dans leurs dimensions, de la modification du plan par rapport au rez-de-chaussée. Une poutrelle de 85 kg/m fut oubliée, c'est bien clair, et le système décrit au cahier des charges est inapplicable tel quel (310).

La conception d'un vaste préau avec un large espace central, des supports réduits au minimum, est largement tributaire de l'utilisation d'éléments métalliques, colonnes de fonte et poutrelles de fer. De profondes modifications au plan du gîtage du préau furent apportées en cours d'exécution. Elles relèvent de ce type de modifications fondamentales que nous avons déjà évoquées plus haut. Rappelons aussi qu'elles provoquèrent un

sérieux conflit avec l'entrepreneur (311). Les dispositions initiales, consignées au cahier des charges, présentaient des défauts qui motivèrent l'envoi par De Keyser d'une lettre au Collège, lettre révélatrice de sa manière de travailler. *" L'étude des plans d'exécution du nouvel athénée et de nouveaux calculs ont démontré la nécessité, afin d'obtenir une stabilité plus grande, de porter certaines modifications aux colonnes en fonte, à quelques parties de gîtages en fer laminé et aux poutres en fer laminé rivées en caissons du préau couvert, du porche d'entrée et de l'annexe du gymnase..."* (312).

L'architecte dut renforcer tous les supports (colonnes), même ceux qui, dans son nouveau système ne portaient pas une charge supérieure à celle qui leur était dévolue dans les plans initiaux. Ces colonnes, pesant 190 kg/m, auront maintenant 211 kg/m. Comme la poutre qu'elles soutiennent passe de 385 à 285 kg/m, cet accroissement de poids prend encore plus de valeur. Il est donc évident que les charges normales avaient été sous-estimées. Mais bien plus que d'un banal renforcement, ces modifications, qui se soldent par l'adjonction de 9.476 kg de fers supplémentaires, témoignent d'un changement profond dans la conception de l'équilibre du bâtiment concrétisant deux faits, certes opposés mais non contraires : d'une part, une certaine méconnaissance de l'usage du matériau ferreux liée à une mauvaise conception et à un manque d'étude approfondie des plans et, d'autre part, une volonté d'utilisation rationnelle de ce même matériau. Le cahier des charges prévoyait pour le préau une série de dispositions uniformes. Toutes les colonnes devaient peser 190 kg/m et toutes les poutres en fer laminé rivées en caissons 385 kg/m, les gîtages en poutrelles de fer laminé étant, eux aussi, relativement uniformes.

Le plan initial prévoyait, dans le porche d'entrée, dans le préau et dans le dégagement, 5 poutres rivées en caissons de 385 kg/m. Ces poutres devaient soutenir les murs de refend qui à l'étage limitent les classes. Deux poutres de 37,78 m de long et de 385 kg/m supportaient le mur de façade et le n° des classes parallèle à celui-ci (313). Cette conception ur

de la structure portante du préau ne tient pas compte des différences de charge des supports dues aux dispositions propres à l'étage, répétant l'erreur que nous avons relevée aux étages de l'angle rue du Chêne-NO.

Le plan a été revu de manière à tenir compte des charges qu'exercent sur certaines poutres les murs des classes au premier étage. Dans son décompte n° 3, De Keyser note : *" La poutre A ayant à porter un mur de 8,4 m de long sur 0,42 m d'épaisseur, et en plus des gîtages, cette poutre a été prolongée jusqu'à la façade latérale et on a donné aux tables une épaisseur de 0,05 m afin d'obtenir une grande stabilité "* (314). Dès lors la poutre est portée à 475 kg/m, ce qui rectifie par ailleurs une grossière erreur du cahier des charges. Toutes les poutres, qui comme celle-ci supportent les murs de refend des classes, sont portées à 475 kg/m. Parallèlement, les poutres qui soutiennent des murs de portée plus réduite sont diminuées de 385 à 285 kg/m. C'est le cas de deux poutres de 37,78 m qui soutiennent le mur de façade et le mur parallèle à celle-ci, à l'étage. En effet, grâce aux colonnes du préau, leur portée n'est pas, comme pour les poutres citées ci-dessus, de 14,5 m = 8,5 m + 3 m + 3 m, mais de 37,78 m = 4,71 m x 8 (= 37,68 m), et par conséquent, les effets de flexion s'y feront beaucoup moins sentir. Dès le moment où, pour adapter l'ossature du préau aux dispositions de l'étage, certaines poutres furent renforcées, l'usage comme support de poutres de poids uniforme n'était plus justifiable. L'architecte renforça, en conséquence, 8 (4 x 2) colonnes du préau, du porche et de l'entrée du gymnase *" en ajoutant des consoles aux chapiteaux et mettant des nervures à l'intérieur "* de manière à obtenir un poids de 222 kg/m. Les 10 autres colonnes, qui soutiennent les poutres placées au milieu des classes, occupent une position *" faible "* et peuvent se contenter de 211 kg/m (315).

Que révèle cette transformation sur le plan de l'utilisation des matériaux, Il est incontestable que De Keyser a commis des erreurs. Les renforcements des colonnes (6.966,5 kg) et des

poutres en caissons (8.032,4 kg), dont l'assemblage fut complètement réétudié. L'adaptation des structures portantes aux éléments du plan de l'étage montrent à suffisance que le projet initial présentait de graves faiblesses de conception que l'on ne peut admettre d'un architecte familiarisé avec le matériau. A ce propos, il n'est pas sans importance de constater que si pour les matériaux traditionnels des prescriptions très précises sont données au cahier des charges, et spécialement en ce qui concerne les provenances, pour les matériaux métalliques, les prescriptions sont beaucoup plus vagues et il n'y a pas de spécification de provenance.

Dans les calculs de poids des poutrelles, De Keyser n'a pas toujours été très sûr. Il a prévu, comme élément essentiel du gîtage des classes, des poutrelles de 0,30 L.B. à 85 kg/m, qui jouent également un rôle dans le gîtage du préau. Mais, d'après une pesée réalisée sur le chantier, une des poutrelles ne pesait que 83,855 kg/m, alors que "*D'après l'album de la Sté la Providence, ces mêmes poutrelles ne doivent peser que 84 kg par mètre courant*" (316). Ceci pourrait inciter à croire que l'architecte n'était pas bien au fait des fabrications métalliques. Il reste cependant la possibilité qu'il se soit basé sur le prospectus d'une autre firme.

Au paragraphe 45 du métré, le poids moyen d'une poutre en fer laminé est fixé à 385 kg/m. On possède un dessin d'une de ces poutres réalisé par De Keyser. Le poids de 385 kg est atteint en donnant aux tables une épaisseur de 0,04 m au lieu de 0,03 m comme indiqué au métré et au cahier des charges, c'est-à-dire, un poids de 2 x 124, 8 kg au lieu de 2 x 93,6 kg. Le poids ne pouvait alors s'élever, au total, qu'à 310 kg, ou à "*337 kg 32 compté très largement, les cornières comptées à 20 k 25. Poids maximum. Différence de 47,68 au mètre*" (317). L'erreur est évidemment de taille et ses conséquences se comprennent mieux quand on sait que les poutres commandées, suite à un examen approfondi des plans, eurent une épaisseur de 0,05 m. Erreur de typographie ou erreur plus grave ? Le fait n'en est pas moins établi et ses conséquences considérables.

Les corrections marquent cependant une volonté d'utilisation plus rationnelle du matériau. La différenciation des types de colonnes et de poutres tend à réaliser l'adéquation aux principes de résistance des matériaux qu'exigeait leur usage sélectif et raisonné. Les modifications de détail apportées aux parties secondaires du gîtage répondent à une préoccupation d'uniformisation adaptant à des situations semblables des solutions semblables.

Si un appréciable effort de logique et de rationalisation a présidé à la revision du plan, des éléments contestables subsistent. Le plan modifié du préau nous montre comment étaient disposées le couples de poutrelles de 30 L.B., à 85 kg/m, qui jouent un rôle très important dans les gîtages des classes. Ces poutrelles sont simplement juxtaposées l'une contre l'autre, ce qui ne constitue pas une utilisation optimale des possibilités fournies par cette association. Il eût été soit plus logique d'utiliser une poutrelle de 170 kg, ou de réunir les 2 poutrelles par une voussette. De même, on aura remarqué que le plan modifié prévoit 4 "*colonnes carrées en fonte, aux deux extrémités du préau couvert*" de 153,68 kg/m (318). Ces piliers soutiennent deux des poutres rivées en caissons qui forment l'ossature du préau. On ne voit cependant pas ce qui peut avoir justifié leur adjonction, aucune charge supplémentaire ne pesant sur les poutres. Il y a là une inconséquence qui subsiste.

Le fer fut encore utilisé comme élément principal des charpentes monumentales de l'athénée (319). Par la suite, et sur ordre personnel de Charles Buls, les greniers furent cloisonnés de lourdes plaques de fonte destinées à servir de coupe-feu en cas de sinistre (320).

L'usage des matériaux (321) à l'athénée respecte la tradition de leur emploi spécifique, diverses pierres, de dureté différente, destinées essentiellement aux façades, cachant complètement les matériaux fondamentaux de la structure portante : la brique et le fer. Ceux-ci n'apparaissent jamais au grand jour. Là où la pierre ne les dérobe pas à la vue, c'est un placage de

plâtre ou une couche de peinture dans le ton qui les soustrait au regard. Très traditionnaliste, l'athénée utilise dans sa construction des matériaux "neufs", tout en appartenant à une esthétique presque dépassée.

TRAVAUX DE PARACHEVEMENT.

On pourrait encore consacrer bien des pages à la structure même de l'athénée, aux bois utilisés, aux angles arrondis des classes, au système de ventilation et de chauffage, dont l'installation fut longue et fertile en incidents, aux sanitaires, au gymnase, etc. (322).

Eclairage au gaz.

Nous possédons encore le cahier des charges de l'entreprise. Les classes étaient pourvues de 6 branches à deux becs ou une lampe. Les colonnes seront placées hors de classes, dans les couloirs, un robinet alimentant chaque classe. Une installation spéciale était prévu pour les locaux de chimie et de physique. La Ville avait veillé à ce que l'installation présentât le maximum de garanties de sécurité. Les girandoles utilisées furent spécialement dessinées à la requête de la Ville par De Keyser, et un modèle grandeur nature fut réalisé par la Compagnie des Bronzes. Celle-ci avait soumissionné mais n'obtint pas le marché; elle prétendit, en vertu d'un accord avec l'architecte, conserver les dessins de l'appareil. La Ville s'y opposa, alléguant que la propriété artistique des girandoles lui revenait puisqu'elles avaient été élaborées à son usage exclusif et sur son ordre par un architecte travaillant pour elle. Il est regrettable que plus aucun document ne nous renseigne sur cet objet. Il s'agit, ici, d'un point de détail qui illustre bien l'intérêt porté par la Ville à la construction de son athénée et son souci de réaliser un bâtiment qui fut, en tout point, un modèle (323).

MOBILIER SCOLAIRE.

L'installation de l'athénée dans ses nouveaux locaux s'accompagna d'un renouvellement partiel du matériel scolaire. Nous savons ainsi que des gravures furent accrochées aux cimaises spécialement prévues, à cet effet, dans les classes. Ce procédé avait déjà été utilisé à l'Ecole Modèle. De nouveaux bancs, à une place furent livrés. Ils ont subsisté jusqu'il y a peu; une administration centrale, négligente et plein de mépris pour le passé, les fit transformer en bois à brûler. Ces bancs étaient probablement faits sur le modèle de banc spécialement conçu et étudié par Ch. Buls pour l'Ecole Modèle (324).

LOCAUX DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE.

Ces locaux furent achevés en dernier lieu, au cours du premier semestre de 1888. Il est difficile d'apprécier exactement l'originalité de leurs dispositions et de leur équipement, dans la mesure où nous ne connaissons pas exactement les dates d'acquisition de tous les instruments. S'il semble bien que la disposition générale des locaux, l'idée des communications entre l'auditoire de chimie et son laboratoire soit à mettre au crédit de l'architecte, il est également avéré que le professeur de chimie Francotte joua un rôle important dans l'équipement du laboratoire. Très tôt, à l'initiative du préfet, agissant à la demande des professeurs de chimie et de physique, des modifications au plan initial seront apportées : surhaussement du niveau du laboratoire de chimie, établissement des tables d'expérience et des hottes dans les deux locaux, percement des fenêtres, jugées indispensables, dans le mur séparant la classe du couloir (325).

L'athénée disposa ainsi de locaux bien agencés, établis suivant les indications d'hommes compétents. L'intervention de la Ville de Bruxelles dans cet équipement fut prépondérante. Le développement des programmes scientifiques dans l'enseignement de l'Etat fut, en effet, lent. Mais dès 1858 (326), la Ville prit sur elle d'équiper l'athénée d'instruments de chimie. L'enseignement de cette discipline y atteignit un haut niveau sous

la conduite de Francotte, professeur à l'ULB, qui exposa dans plusieurs brochures le programme d'expériences et de travaux pratiques réalisés à l'athénée. Les installations de ce dernier furent primées à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1894, et en 1901 encore, l'athénée prit part à une exposition internationale.

Les locaux de chimie et de physique constituent un remarquable exemple de collaboration entre l'architecte et l'utilisateur. Ils témoignent du souci de qualité de l'enseignement qui anime autant les professeurs que la Ville.

CONCLUSION.

Athénée de l'Etat de par le droit, l'Athénée Royal de Bruxelles est dans sa matérialité et dans son esprit l'Athénée de la Ville, qui l'a construit, qui en a imposé le projet et la réalisation.

Projeté dès les années 1850, il ne fut sérieusement étudié qu'après la réalisation du grand programme d'assainissement de la Senne dont le besoin était impérieux.

Plusieurs emplacements furent proposés et étudiés par différents architectes. Le site de la rue du Chêne, violemment contesté, présente cependant des qualités évidentes. Des erreurs d'estimation, volontaires ou non, rendirent le terrain qu'il fallut exproprier très coûteux. Surtout, d'innombrables modifications, apportées aux plans par l'architecte De Keyser, retardèrent considérablement les travaux et en firent croître le prix dans des proportions aberrantes. Architecte relativement peu connu mais qui semble posséder une certaine prédiction pour les grands projets, Désiré De Keyser atteint la soixantaine quand il commence l'athénée. De formation néo-classique, il crée un bâtiment traditionnel, monumental et assez sec, aux lignes sans grande originalité. Il y utilise les matériaux traditionnels : briques, pierre, bois, évoluant peu à peu d'une conception spectrale et grandiloquente vers une expression, où la façade reflète la

structure du bâtiment. Dans cette façade classique, voir sèchement académique, il tire uniquement parti de la pierre. Jamais, même à l'intérieur où il confie au fer un rôle important, il ne montre ce matériau nouveau comme d'autres le firent déjà avant lui. Il ne fera d'ailleurs pas toujours à bon escient.

Telles sont les caractéristiques d'un athénée qui répond à une certaine idéologie politique, mais également à une pédagogie défendue par des hommes remarquables. Le soin qu'ils ont mis à définir ce qui devait être l'athénée type de la région bruxelloise, leurs études sur la répartition de la population scolaire, la capacité du bâtiment, l'examen des plans auxquels ils ont apporté une inspiration, celle de l'école avec grand préau, grand gymnase, laboratoires et musées scolaires, le souci de perfectionnement et d'achèvement de cet établissement scolaire font que l'on peut considérer l'Athénée Royal de Bruxelles comme un exemple de choix de l'architecture scolaire de notre pays au XIX^e siècle.

Souhaitons que ce bâtiment soit protégé des griffes d'une administration qui lui fit subir, récemment, des modifications, qui sont autant de mutilations et d'attentats caractérisés au goût.

Michel de WAHA.

(230) T.P., 30.127, semaine du 21 au 26 du IX 1885. L'entrepreneur entend ainsi protester contre le retard de l'architecte à renvoyer les bons où sont consignés les travaux supplémentaires.

(231) Décompte incomplet, T.P., 30.128, pièces des 2 du VIII, 27 du VIII, 15 du XI 1887.

(232) Dossier des modifications au préau : T.P., 30.129; sur ces modifications, ci-après.

- (233) T.P., 30.129, le 11 août, de Jamblinne écrit à Mège pour demander confirmation de l'entretien du 6 « au cours duquel il a été convenu que vous commanderiez les longerons aux nouvelles dimensions et que vous marcheriez de l'avant, quitte à examiner plus tard et sans aucun parti-pris de ma part, le bien fondé de vos réclamations ». Sur la réponse affirmative de Mège (19), il note : « tâchons de conclure le plus tôt possible ».
- (234) B.C., 1888, II, p. 1050.
- (235) T.P., 30.128, pièces du 2-VIII et du 9-IX-1887.
- (236) T.P., 30.128, pièces des 31-I au 28-III-1887.
- (237) T.P., 30.129, relevé général des décomptes : « Commande de pierres de Comblanchien de la porte d'entrée; Plan n° 2 ».
- (238) T.P., 30.115, dossier concernant les modifications de la façade suite à une lettre de De Keyser au Collège en date du 21-VII-1886 : « ... premier étage de cette façade : il en est résulté que les motifs comportant des attributs des avant-corps (sic) qui avaient déjà des proportions trop restreintes, sur le projet de façade adopté, sont devenus tous à fait insuffisants et ne sont plus en rapport avec l'importance et l'aspect monumental de cette façade; pour obvier à ce manque d'harmonie dans les divers éléments qui la composent, j'ai fait l'étude de quatre nouveaux projets d'attributs ayant des dimensions plus grandes... ».
- (239) T.P., 30.127, semaine du 22 au 27-III-1886, en marge, Van Elst : « Ni moi non plus. Attendons donc les instructions », 1-IV-1886.
- (240) Cahier des charges, art. 9 ; Mètre, points 10, 11, p. 21.
- (241) T.P., 30.127.
- (242) T.P., 30.127.
- (243) T.P., 30.140; T.P., 30.127, semaines du 8 au 13-XII et du 15 au 20-XII-1884.
- (244) Cahier des charges, p. 54; calque, T.P., 30.146 bis.
- (245) T.P., 30.127, semaine du 13 au 18-VII-1885.
- (246) T.P., 30.127, semaine du 25 au 30-V-1885. Cette modification provoque une réaction de Van Elst : « j'ai déjà dit à Mr Cabuy (surveillant) qu'aucun changement ne peut être fait par l'architecte qu'après autorisation préalable du Collège. Ce 4-6-85. Van Elst » et l'apostille : « Ecrire à l'architecte à ce sujet, 5-6-85 de Jamblinne ». Ces réactions montrent comment une modification justifiée peut susciter des difficultés administratives dues aux imputations budgétaires qu'elle suscite.
- (247) T.P., 30.127, semaine du 14 au 19-IX-1885.

- (248) Projet 9 rue des Alexiens.
- (249) B.C., 1883, I, pp. 380-381.
- (250) L'importance accordée à cet article est prouvée par le fait qu'il fut découpé par les soins de l'administration et inséré dans T.P., 30.113.
- (251) T.P., 30.114.
- (252) T.P., 30.114.
- (253) T.P., 30.111 : « les plans au nombre de 21 ».
- (254) Pièces diverses de T.P., 30.114. Les plans dont il est question dans la réponse de De Keyser du 17-XII-1884 et qu'il envoie le 27-XII sont sûrement des plans de détail mais pas tous les plans.
- (255) T.P., 30.127, semaine du 14 au 19-IX-1885 à rapprocher de la semaine du 1 au 6-VI-1885 : « Plusieurs pierres de taille bleues des plinthes ont dû être remplacées à cause de leurs dimensions inexactes ».
- (256) T.P., 30.140.
- (257) T.P., 30.127, semaine du 18 au 23-V-1885 : « Mr l'Architecte De Keyser m'a dit de faire une commande de pierres bleue (sic)... Cette commande de pierres fait l'objet d'une fourniture supplémentaire ». Van Elst, contrôlant le rapport, note : « Je ne comprends pas pourquoi Mr l'architecte dirigeant donne ordre aux agents de l'administration de lui faire des plans. Il pourrait en résulter un grave inconvénient pour nous puisque nous acceptons là une responsabilité qui n'a pas raison d'être. Je prie Monsieur l'Ingénieur d'examiner la question. Quant au reste, le travail proposé est bon, mais il faut que l'architecte fasse la proposition officielle. 30-5-85 ».
- (258) T.P., 30.124. Dossier relatif aux dégâts subis par le plafonnage du préau suite à des infiltrations d'eau consécutives à un violent orage, 1890. La toiture de la galerie hors œuvre du préau n'a qu'une pente très faible pour ne pas être vue. Quand les eaux de pluie ne peuvent plus être évacuées par les décharges de la gouttière, placées aux extrémités de la corniche, la faible pente du toit facilite les infiltrations, d'où l'écroulement du plafonnage. La Ville cherche à déterminer le responsable et s'adresse à De Keyser : « Monsieur l'architecte De Keyser... ne se rappelle pas s'il y a eu un plan détaillé pour cette corniche de l'Athénée; selon ses idées, le peu d'importance du travail à exécuter, attendu qu'il fallait reproduire en bois le même profil du cordon en pierre de taille des façades lui fait même douter qu'il y en ait eu en dehors des indications du plan d'ensemble ». Dès lors, note la Ville, l'entrepreneur n'est pas nécessairement responsable. Finalement, un plan (n° 190) est découvert. Il n'a pas été observé à la lettre, mais bien plutôt les prescriptions générales (48 et 52) du cahier des charges : « Il est à présumer donc, qu'au moment où il

a fallu mettre le travail en œuvre, l'entrepreneur aura reçu verbalement des instructions plus précises, d'où il résulte l'état actuel de la corniche ». Ce dossier est très révélateur de la méthode de travail de l'architecte, des contradictions entre le cahier des charges, résultat de ses études globales et des plans particuliers.

- (259) B.C., 1884, II, p. 743.
- (260) B.C., 1886, II, p. 405.
- (261) B.C., 1886, II, p. 951.
- (262) Budgets. B.C., 1882, II, p. 816-817, athénée, prévu : 500.000 francs (= 1883); B.C., 1883, II, prévu : 1.000.000 fr; B.C., 1884, I, p. 532 et pp. 1060-1061, prévu : 500.003 fr; B.C., 1885, II, pp. 1104-1246, prévu : 400.000 fr; B.C., 1886, II, p. 948, prévu : 250.000 fr; B.C., 1888, I, p. 345, 318.899,65 fr en plus des prévisions du budget de 1887; transferts de crédits, B.C., 1889, I, p. 156; 1884, II, p. 175; 1891, I, pp. 180-181, 885.000 fr = devis estimatif annexé au cahier des charges. Totaux par année, tableau récapitulatif de 1892, T.P. 69.091, 1883 : 497.102,04 fr; 1884 : 953.459,88 fr; 1885 : 286.373,18 fr; 1886 : 209.993,19 fr; 1887 : 394.638,22 fr; 1888 : 113.539,91 fr; 1889 : 11.688,92 fr; 1890 : 7.430,60 fr; 1892 : 4.174,80 fr. Total : 2.478.400,84 fr.
- (263) B.C., 1885, II, pp. 1104-1107; 1886, II, pp. 948-951.
- (264) B.C., 1885, II, p. 1105.
- (265) B.C., 1885, II, pp. 1104-1105; 1886, II, pp. 948-951.
- (266) B.C., 1891, I, pp. 153-154. Voir aussi : B.C., 1888, II, pp. 996-999, on peut estimer à 212436 fr, au minimum, les dépenses non reprises au devis de 1883, mais indispensables, telles qu'éclairage, chauffage, peinture, tapisserie, mobilier, matériel didactique.
- (267) B.C., 1891, I, p. 154.
- (268) B.C., 1888, II, pp. 996-999.
- (269) B.C., II, pp. 1050-1056.
- (270) T.P., 30.108, note du 16-IV-1883 pour une réunion le 18-IV.
- (271) T.P., 30.109.
- (272) T.P., 30.127.
- (273) T.P., 30.127, semaine du 28-XII-1885 au 3-I-1886. Van Elst, suite à une note de Cabuy sur un retard de l'architecte à livrer des plans, écrit : « Lorsque monsieur Cabuy m'a parlé de la chose, je lui ai répondu qu'il n'avait pas à s'en occuper, attendu que l'entrepreneur n'avait pas adressé de réclamations officielles à ce sujet. Je suppose que Mr Cabuy s'est basé sur des on-dit. S'il y a ce retard dans

l'exécution des travaux, l'entrepreneur subira les conséquences de ce retard ». T.P., 30.114, 22 août 1885, suite à une plainte de Mège, qui énumérait de nombreux griefs contre De Keyser et déclinait la responsabilité dans les retards subis par les travaux, au Collège, ce dernier écrit à l'architecte : « Mr Mège, entrepreneur des travaux de l'Athénée nous écrit pour se plaindre du peu d'empressement que vous apportez à lui fournir les plans dont il a besoin pour imprimer à ses travaux une marche régulière ».

- (274) T.P., 30.113, 30.114.
- (275) B.C., 1888, II, pp. 1049-1056.
- (276) T.P., 30.114, pièces des 15 et 28 juillet 1887, etc.
- (277) T.P., 30.114, note du Collège à De Keyser, 23/27 avril 1887, demandant l'époque d'achèvement de l'athénée. Réponse de De Keyser, le 7 mai (30.114 et 30.128, lettre parallèle) : « En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je m'empresse de vous faire savoir que je puis vous garantir l'installation de l'Athénée dans les nouveaux locaux de la rue du Chêne pour le mois d'octobre prochain, si les retards apportés à la délivrance aux entrepreneurs des plans d'exécution que j'adresse à l'administration pour leur être remis, peuvent être évités. Ces retards se produisent en majeure partie à cause des contestations qui surgissent à propos du règlement des décomptes ». Apostille de l'échevin Janssen et réponse de l'ingénieur de Jamblinne, le 16 mai.
- (278) T.P., 30.114, lettre du 29 juin 1887 : « Bon nombre de parents se plaignent, avec raison, de l'insalubrité du local actuel de la rue du Chêne. Ils doutent que le nouveau local soit prêt pour la rentrée d'octobre et manifestent l'intention de retirer leurs enfants de l'Athénée. Il en est qui accusent l'administration communale des lenteurs apportées au parachèvement des constructions et qui menacent de lui en faire un grief aux prochaines élections. J'ai empêché la publication d'articles de journaux conçus dans cet esprit et j'ai la conviction qu'ils paraîtront si l'on ne se hâte de publier que la rentrée du mois d'octobre se fera au nouveau local. J'écris à M. l'architecte de Keyser pour lui demander de me donner son opinion à ce sujet. Je crois qu'il y a lieu de le stimuler. En trois mois, avec de l'activité, on pourrait terminer ce qui reste à faire ».
- (279) T.P., 30.114, brouillon de de Jamblinne, 4 juillet 1887, soulignant son respect des procédures administratives, et les difficultés causées par les très nombreuses modifications aux plans. de Jamblinne, après avoir demandé l'envoi de tous les plans en souffrance, conclut : « Je ne puis accepter la mission de contrôle dont je suis chargé si je ne puis disposer du temps nécessaire à l'examen de ces documents; mon service ne doit pas être un simple bureau d'enregistrement. Il serait vivement désirable que les plans et documents encore à fournir fussent dressés

de façon à permettre une exécution courante sans nécessiter des remaniements continus dans l'exécution». Rapport à l'échevin du 6 juillet 1887: de Jamblinne reconnaît qu'il a freiné des plans « pendant une période d'environ deux mois parce que je voulais essayer avant de remettre les plans au chantier, de faire accepter, par les entrepreneurs, les très nombreux décomptes que comportaient ces plans. J'ai dû y renoncer. Après cette période d'essai, j'ai recommencé à remettre au chantier, immédiatement après leur arrivée en mon cabinet, les plans envoyés par l'architecte, mais après que les dépenses supplémentaires probables, résultant des modifications apportées par M. l'architecte De Keyser aux ouvrages prévus, avaient été agréées en principe par le Collège ». L'ingénieur se plaint des modifications continuelles aux plans et demande l'envoi de tous les documents nécessaires à l'achèvement du bâtiment. Le 13 juillet, le Collège s'adresse enfin fermement à l'architecte: « Il faut absolument que les locaux de l'Athénée en construction, rue du Chêne, soient prêts pour la rentrée d'octobre prochain. En conséquence, nous avons l'honneur de vous inviter à nous faire parvenir à très bref délai TOUS les plans et documents nécessaires à l'achèvement des travaux. Il serait désirable que des modifications ne soient plus apportées aux ouvrages prévus, ces modifications entraînant le plus souvent par suite des formalités à remplir des pertes de temps qui sont de nature à compromettre l'achèvement des travaux pour l'époque fixée ».

(280) PUTTEMANS, P., HERVE, L., *Architecture moderne en Belgique*, Bruxelles, 1974, pp. 1-58.

(281) Voir n. 250. T.P., 30.113, « Ce n'est pas beau ». — « A première vue ce futur athénée n'est rien moins qu'un athénée. La façade est celle d'un hôtel quelconque destiné à n'importe qui et habité par n'importe quoi... (et ne répond pas) aux conditions de toute bonne architecture qui est d'être logique et pratique avant tout » « La façade principale fort banale, conçue dans un style néo-grec d'il y a cent ans, avec de petites guirlandes et des détails mesquins est percée d'une infinité de fenêtres... Ce n'est pas tout. Cette façade, avec toutes ces fenêtres, est tout simplement un décor, un décor trompeur, fort inutile et, qui plus est, fort laid. En effet, derrière, du côté des façades intérieures, entourant une vaste cour, le bâtiment change brusquement d'aspect. Ce n'est plus un hôtel, c'est une école. A la bonne heure !. On sait enfin à quoi s'en tenir. Mais pourquoi ne pas l'avoir indiqué tout de suite ? Pourquoi ce masque d'emprunt à signification banale, cachant ce qu'il n'y a en somme nulle honte à cacher ? L'ère de la cela nous se montrer : il y a moyen en la montrant de faire quelque chose de très artistique, de très simple, et de très beau, si l'on veut. L'école, c'est le monument du siècle, avec la gare de chemin de fer, et c'est là que l'architecture du siècle doit se créer un style et un caractère. Il est vraiment déplorable que nos architectes fassent tout leur possible pour le faire oublier et l'oublier eux-mêmes... ».

(282) Métré (Cahier des Charges), n° 23, p. 37, n° 24, p. 38.

(283) Cahier des charges, art. 30, 31, p. 6, Métré, 1 Démolitions, p. 1. Il existe une photo de ce bâtiment, AVB, FI, n° 0D1, reproduite dans HENNE, A., WAUTERS, A., *Histoire de la Ville de Bruxelles*, réédition par MARTENS, M., t. 3, Bruxelles, 1969, p. 196, n° 1034.

(284) Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que l'architecte concevait ses plans niveau par niveau, sans une vision bien définie des élévations.

(285) Cahier des charges, art. 12, p. 3: « Les briques seront des qualités dites klampsteenen ou klinkaert de Boom et des meilleurs fours des environs de Bruxelles; elles seront bien cuites, sonores, bien moulées et non ébréchées. On n'admettra les briques cassées que pour autant que leur nombre ne soit pas assez grand pour nuire à la solidité ni à la bonne apparence du travail; en tous cas on interposera du mortier entre les moitiés de briques ». BONNET, L. Note sur la fabrication des briques du pays et des tuiles de la région de Boom, in *Annales des Travaux Publics de Belgique*, 2e série, XXI, 1920; CAMERMAN, G., *Classification géologique des briques belges*, in *Association belge pour l'étude, l'essai et l'emploi des matériaux*, procès-verbal de la 235e séance, Bruxelles, 15 avril 1953.

(286) T.P., 30.127, semaine du 23 au 28-II-1885.

(287) Cahier des charges, Devis estimatif, p. 107.

(288) Cahier des charges, art. 5, pp. 7-17.

(289) Cahier des charges, pp. 10, 13 et art. 6, 7, pp. 18-20, art. 11, 12, pp. 21-23.

(290) Cahier des charges, art. 10, p. 21, art. 16, p. 26.

(291) Cahier des charges, art. 11, p. 3.

(292) T.P., 30.127, semaine du 16 au 21-II-1885.

(293) Cahier des charges, Devis estimatif, p. 107.

(294) CAMERMAN, C., *Les pierres naturelles de construction*, in *Annales des Travaux Publics de Belgique*, 1960-1961, 4, p. 336; Cahier des charges, art. 22, p. 34 et Devis estimatif, p. 107 (50 fr m³).

(295) CAMERMAN, C., *Pierres*, p. 338; Cahier des charges, art. 13, p. 3.

(296) Cahier des charges, art. 17-20, pp. 27-32; Devis estimatif, p. 107.

(297) Cahier des charges, art. 13, p. 3, art. 21, pp. 33-34; Devis estimatif, p. 107 (170 fr m³); CAMERMAN, C., *Pierres*, p. 331 et p. 338.

(298) Cahier des charges, art. 13, p. 3, art. 23-24, pp. 34-38; Devis estimatif, p. 107 (170 fr m³); CAMERMAN, C., *Pierres*, p. 331 et p. 338.

- (299) Cahier des charges, art. 13, p. 3, art. 25, pp. 38-40; Devis estimatif, p. 107 (210 fr m³); CAMERMAN, C., *Pierres*, p. 341.
- (300) Cahier des charges, art. 13, p. 3, art. 27, p. 40; Devis estimatif, p. 108 (350 fr m³); CAMERMAN, C., p. 341.
- (301) PUTTEMANS, P., *op. cit.*, pp. 40-47.
- (302) PUTTEMANS, P., *op. cit.*, p. 44.
- (303) Cahier des charges, Mètre, art. 48, pp. 63-64, « Montants centraux en fonte de 0,40 x 0,40 ayant une épaisseur de fonte de 0,03 et une hauteur totale de 6,31, pesant 2304 kilog. pièce » 24. « Montants latéraux en fonte de 0,18 x 0,55 ayant une épaisseur de fonte de 0,025 et une hauteur totale de 6,31, pesant 1720 kilog. pièce » 24 = rez-de-chaussée, premier 34 x (0,4 x 0,4), épaisseur 0,028, h. 6,11, poids 1915; latéraux = 32 x (0,18 x 0,55), ép. 0,023, h. 6,11, poids 1720 kg (?), deuxième 20 x (0,4 x 0,4), ép. 0,025, h. 5,05, poids 1490 kg.
- (304) T.P., 30.127, semaines du 6 au 6-VI, 8 au 13-VI, 15 au 21-VI-1885.
- (305) Cahier des charges, Mètre, art. 48, p. 62.
- (306) Cahier des charges, Mètre, art. 48, pp. 63-64, « Linteaux de fenêtres en fonte de 0,28 x 0,20 ayant une épaisseur de fonte de 0,02 et une longueur de 2,34, pesant 345 kilog. pièce » 28 + 8 à 2,59 m et 381 kilog. pièce; premier étage 0,35 x 0,20, ép. 0,02, L. 2,34, 381 kg pièce et 2,59 m = 417 kg pièce; deuxième 0,22 x 0,20, ép. 0,02, L. 2,34 m, poids 266 kg pièce, L. 2,59 = 295 kg pièce; seuils 0 et 1, « Seuils de fenêtres en fonte de 0,94 de développement, ayant une épaisseur de fonte de 0,015 et une longueur de 2,24 (2,49), pesant 232 kilog. pièce (274 kil. pièce) ».
- (307) Cahier des charges, Mètre, art. 44, pp. 50-57, « Linteaux portes et abat-jour, poutrelles de 0,20 P.B. à 22 kilog. le mètre ». « Linteaux fenêtres, poutrelles de 0,20 P.B. à 22 kilog. le mètre ».
- (308) Cahier des charges, Mètre, art. 17, p. 28, « Seuils fenêtres 2me étage ».
- (309) Cahier des charges, Mètre, art. 44, pp. 50-57.
- (310) Cahier des charges, Mètre, art. 44, p. 55, Bâtiment vers la rue du Chêne. C'est probablement un oubli de ce genre qui est consigné dans le rapport du surveillant Cabuy, T.P., 30.127, semaine du 14 au 19-IX-1885, « Aujourd'hui il y a une autre question qui vient de survenir. Mr l'Architecte De Keyser prescrit pour l'étage supérieur un placement de onze (11) poutrelles en largeur, alors que les plans officiels n'en porte (sic) que 10 poutrelles ». En note, de Jamblinne écrit : « Je désire qu'il me soit fait immédiatement un rapport détaillé et précis sur cette question de poutrelles. Si les premiers renseignements que j'ai recueillis sont exacts, il n'y aurait pas concordance entre

les plans, coupes et cahier des charges en ce qui concerne le nombre de poutrelles à placer. Dès lors on n'aurait pas dû (Mr le Surveillant surtout) laisser effectuer ce placement sans consulter qui de droit au préalable ».

- (311) Voir n. 232.
- (312) T.P., 30.129.
- (313) Cahier des charges, Mètre, pp. 53-55, 57.
- (314) T.P., 30.129, Décompte n° 3.
- (315) T.P., 30.129, Décomptes n° 1, 2, 3; brouillon et plan des gitages, calque 1/100e.
- (316) T.P., 30.127, semaine du 29-VI au 4-VII-1885; entre le 8 et le 13-VI-1885, un linteau en fonte est livré pesant 301,464 kg au lieu de 334,944 kg. de Jamblinne fait écrite à De Keyser.
- (317) Cahier des charges, Mètre, art. 45, p. 57; T.P., 30.129, calques des poutres rivées en caissons, « Dessin de la poutre fictive en fer laminé décrite p. 57 du mètre » à 385 kg en comptant l'épaisseur de 0,04; contre-calcul cité de la Ville; les poutres livrées furent fournies par l'entreprise Berteaux à Cureghem, en provenance de la S.A. des Chaudronneries de Houdeng-Goegnies.
- (318) T.P., 30.129, Décompte 1, n° 5.
- (319) Cahier des charges, Mètre, 47, pp. 58-62.
- (320) T.P., 30.124, entre le 28-VIII-1888 et le 24-I-1889 : « l'établissement de portes et pignons en tôle dans le grenier en vue de localiser le feu en cas d'incendie (Ce travail a été commandé par M. le Bourgmestre) ».
- (321) Bois (chêne et sapin), planchers, pavements, enduits, serrurerie, zinc, marbrerie. Cahier des charges, art. 45 : « Le petit granit à employer pour les plinthes, cheminées et tablettes sera de l'espèce dite granitelle à coquilles et proviendra des carrières de Fosses ou de Ligny. Les marbres rouges proviendront de Franchimont ou de carrières similaires; le bleu belge proviendra des carrières de Dinant. Le marbre blanc sera de 1er choix ». CAMMERMAN, C., *Pierres*, pp. 360-363; vitrerie, peinture, etc.
- (322) T.P., 30.106 - 30.146 bis.
- (323) T.P., 30.117, Cahier des charges de l'entreprise d'éclairage : « Classes en général. Les colonnes montantes destinées à éclairer les classes partiront des conduits horizontaux placés dans les couloirs des caves et monteront à côté des chambranles des portes des classes jusqu'à la naissance de la gorge des plafonds des couloirs du rez-de-chaussée; de ces colonnes montantes partiront, au moyen de T, des embranchements pour chaque classe et disposés dans ces dernières de manière à ménager six raccords pour six branches descendantes devant porter

deux becs ou une lampe Wenhoen chacune. Un robinet placé dans les couloirs, à chaque colonne montante interceptera l'introduction du gaz dans chacune des classes » ... « Laboratoire de chimie et cabinet de physique. Service spécial, conduit horizontal placé dans le couloir de la cave, sous le préau couvert, colonne montante jusqu'à la naissance de la gorge du plafond du couloir du 2^e étage, embranchement amenant le gaz dans le laboratoire de chimie et dans le cabinet de physique ». Conflit avec la compagnie des Bronzes, T.P., 30.120. Conflit entre la Ville et l'entreprise de raccordement au gaz, T.P., 30.133.

(324) T.P., 30.129, 22-IX-1887, note demandant la mise à « la disposition du service du matériel scolaire » pour le 30, d'une salle spacieuse « pour placer du mobilier »; T.P., 69.901, coût du mobilier: 52.084,15 fr, « Accessoires de classe et matériel didactique: 1010,02 fr »; brouillon d'adjudication du mobilier, T.P., 30.139; placement du mobilier, T.P., 30.127, 1-30-IX-1887; *Ligue de l'Enseignement; l'Ecole Modèle*, p. 40, pl. IV.

(325) T.P., 30.127, à partir du 1-X-1887; T.P., 30.114, 12 mars 1886, De Keyser envoie un plan de travaux supplémentaires: « Messieurs le Préfet des études et les Professeurs de chimie et physique m'ont fait observer qu'il est indispensable que les auditoires de chimie et de physique prennent jour au midi afin de pouvoir faire certaines manipulations et expériences. Par l'établissement des grandes haies et fenêtres ci-dessus, ces auditoires se trouveront dans ces conditions sans devoir modifier la disposition et l'emplacement des différentes classes, telle qu'elle a été adoptée par la section de l'Instruction »; le 23-VII-1887, envoi du plan 275; le 16-VIII-1887, de Jamblinne signale à De Keyser que « Mr le Préfet demande un plancher mobile dans les (sic) laboratoire de chimie »; voir aussi: T.P., 30.128, 19-X-1887, devis mentionnant le « Cabinet de travail, outils, réparations », le « Cabinet de Photographie, Photométrie » et une « dépendance du laboratoire », T.P., 30.139, 13-IV-1888, l'échevin André demande « qui a donné l'ordre de construire l'estrade et la table en maçonnerie dans le laboratoire de chimie du nouvel Athénée », Vergote se justifie: « Cet ordre a été donné par M. l'architecte dirigeant De Keyser après entente avec le professeur de chimie et pour éviter tout danger d'incendie ». DORCHY, H., *op. cit.*, pp. 44-45; *L'Athénée royal de Bruxelles*, Bruxelles, 1908, pp. 12-18.

(326) B.C., 1858, pp. 110-113, *L'Athénée royal...*, pp. 12-18, mais B.C., 1883, I, p. 584, Vauthier trouvant l'athénée trop grand déclare: « Je crois qu'on entre dans une voie de dépense exagérée en ce qui concerne les collections; il ne faut pas pour l'Athénée des collections si complètes de physique, de chimie, de botanique, etc.; tout pourrait se faire plus économiquement ».

Contribution à l'Histoire de Racour

Ancien Duché de Brabant

L'AVOUEURIE DE RACOUR

RACOUR, alias RAETSHOVEN, en régime féodal, figurait au rang d'AVOUEURIE.

Qu'est-ce, en droit féodal, qu'une AVOUEURIE à charge d'avoué? A l'époque, Princes, Ducs, Comtes, Barons et autres grands, imitant en cela l'organisation ecclésiastique, délèguèrent une partie de leurs pouvoirs à certains puissants seigneurs moyennant certains avantages concédés d'abord à titre provisoire et, dans la suite, convertis en droits et fiefs héréditaires.

Les AVOUES ou "VOUES" étaient pourvus d'attributions judiciaires et militaires; c'est ce qui justifie, chez nous, à RACOUR, la concession d'AVOUEURIE ou "VOUEURIE" aux Seigneurs de MELDERT (1) qui se maintinrent jusqu'à la Révolution française, dans notre humble bourgade de RAATSHOVEN.

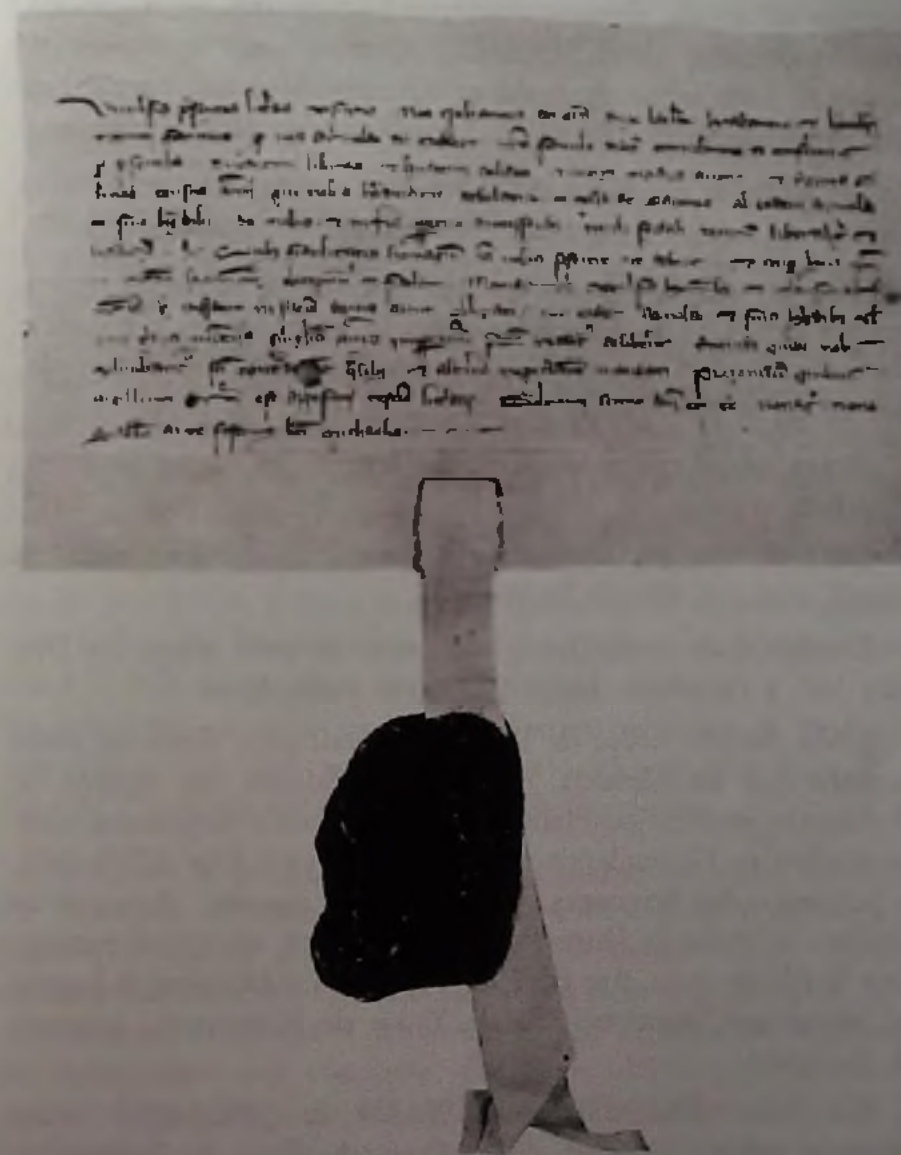
Puisque j'ai fait allusion à la création de l'Avouerie, qui, à l'origine fut une organisation religieuse ecclésiastique — le domaine de l'église était immense —, il convient d'en justifier ici la création. L'avoué ecclésiastique, dont la présence auprès de chaque église immuniste (2) fut imposée par la monarchie

carolingienne, à la fois pour la protéger, la décharger de ses obligations profanes et la contrôler, devint ensuite le vassal de l'Evêque ou des Moines qui le rétribuaient d'un " bienfait ". Il avait la garde temporelle des églises, en raison de l'incapacité permanente qui frappait les gens d'église de remplir certains offices séculiers, tel, par exemple, le droit d'exécuter la haute justice (étant donné, qu'en principe, le droit de faire exécuter la sentence d'une condamnation à mort était un cas de conscience, pour un religieux et que, partant, celui-ci ne pouvait exercer ce mandat). Et ainsi, l'avoué en était arrivé à exercer les droits d'exécution de la basse, de la moyenne et de la haute justice; droits qui, se trouvant prolongés indéfiniment, rendirent son pouvoir redoutable. Représentant, à l'origine, l'Evêque ou l'Abbé devant les tribunaux, il devint le délégué de l'Eglise pour le recrutement et le commandement des hommes d'armes à fournir au suzerain.

Enfin, l'avoué transforma son office en fief héréditaire et s'imposa, à la manière d'un patron, prélevant une partie de tous les profits de la seigneurie ecclésiastique, jusqu'au jour où l'Autorité religieuse freina ses prérogatives et où il redevint un simple officier de justice.

Fort de la puissance de ces avoués, notre Duc de Brabant concéda lui aussi une partie de son autorité et fit de RAATSHOVEN une AVOUERIE, laquelle fut, en 1299, par CHARTE SPECIALE, donnée par JEAN 1er, à Arnould de MELDERT, et à ses héritiers, en récompense de services rendus par ce puissant chevalier; laquelle AVOUERIE se maintint toujours dans la lignée de ces preux, passant, par alliance ou héritage, dans toutes les familles nobles de la région qui se sont succédées jusqu'à la Révolution.

Ainsi est reprise cette charte, en date du 28 septembre 1299, par laquelle Jean 1er accorde à Arnould de MELDERT et à ses héritiers, une rente annuelle sur la ferme (domaine) de RAATSHOVEN ou RACOUR, à titre héréditaire. Ce fief passe au rang d'avouerie, dans le domaine important des Chevaliers de MELDERT.



Charte de l'Avouerie de Raour.

" A tous ceux qui verront ces présentes lettres : NOUS JEAN, par la grâce de Dieu, Duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, faisons savoir que nous avons accordé à notre cher serviteur ARNOULD de MELDERT et que nous lui avons confirmé un cens annuel de 12 livres et 15 sous, neuf muids

d'avoine et trente chapons (gelinnes), cens qui nous est dû, dans le domaine de RACOURT. Que ce cens soit accordé librement à ce même Arnould et à ses héritiers en vertu d'un titre féodal tenu par NOUS et nos héritiers, perpétuellement.

Au sujet de ces biens, IL (Arnould) nous a fourni l'hommage de sa fidélité et nous l'avons accepté en qualité de fidèle.

Que les détenteurs de manses, vu qu'ils ne sont recommandés à NOUS, pour les biens précités soient tenus de remettre chaque année à ARNOULD, à ses héritiers ou à leurs envoyés, tout ce qu'ils devaient nous payer à ce sujet.

Notre sceau est appendu à ces lettres, en signe d'authentification.

Daté de l'an du Seigneur mil deux cent nonante neuf, le samedi, avant la fête de St-Michel ”.

L'original de cette charte est muni du petit sceau du Duc Jean 1er, à l'écusson chargé de quatre petits lions.

Nulle famille noble de l'époque n'était plus digne de cette avouerie que les Meldert, descendants illustres des lignées de Montferrat et d'Anjou-Plantagenet (dont nous donnerons ultérieurement et l'ascendance et la descendance). Dès 1279 déjà, la puissance des Seigneurs de Meldert est signalée. Arnould de Meldert, seigneur de Duras, baron de Meldert, décédé célibataire, était le fils de Jean, sire de Meldert, lequel était marié à Jeanne de Montferrat, septième fille de Yvain de Montferrat, seigneur de Rummen.

Le frère d'ARNOULD, YWAIN de MELDERT, était seigneur noble, Sénéchal de la Cour du Duc de Brabant et Maire de Tirlemont. (A Bas-Heylisse, il avait un moulin à huile, *slachmolen*, pour lequel Ywain de Meldert donnait un cens de 50 sous. Ce moulin servit aussi à moudre le grain).

Ywain de MELDERT scella, en 1283, la charte en faveur des sires de Rivière et, en 1287, les lettres par lesquelles Godefroid de Brabant, sire d'Aerschot et de Virzon, les Magistrats de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers, et plusieurs chevaliers

brabançons garantissaient le remboursement de 4.300 Livres parisis, prêtées au Duc de Brabant Jean 1er, par sa tante Béatrix, dame de Courtrai. Les souscripteurs étaient Godefroid de Brabant, Ywain de MELDERT, Sénéchal de Brabant, Wauthier, Receveur du Brabant, etc...

Il se trouva à la bataille de Woeringen, en 1288.

Il scella, le 7 février 1292, la charte réglant le partage des provenances de la terre de Wavre. (S. : Ywain de Meldert).

Il scella à Bruxelles, le 14 février 1296, la charte par laquelle il fut déclaré que la keure de Bruxelles était commune aux habitants d'Op Brussel. (S. : Ywain de Meldert, chevalier).

En 1299, il est témoin de la charte des droits d'Avouerie concédés par le Duc de Brabant, à son frère Arnould, sur les terres de RAATSHOVEN.

Le 30 juin 1303, il signe la réconciliation de la ville de Malines avec le Duc de Brabant ainsi que les nouveaux privilèges accordés à la ville de Louvain, le 19 septembre 1303.

En juin 1306, il scelle avec les meilleures noblesses de Brabant, une charte en faveur des sept familles patriciennes de Bruxelles. En 1312, il scella la fameuse charte de Cortenberg.

YWAIN de MELDERT épouse, en premières noces, une fille de Wauthier Berthout de Malines et de Marie d'Auvergne, laquelle trépassa, sans postérité. En secondes noces, Ywain s'allie à Catherine de Corswarem, fille d'Arnould, chevalier. De cette union, naquirent 3 enfants : Ywain II, sire de Meldert, du même titre que son père, Catherine de Meldert et Marguerite de Meldert. Entretemps, Arnould de Meldert, "VOUE" héréditaire, est décédé, sans postérité, laissant comme héritiers les trois enfants de son frère Ywain.

Ywain de Meldert, IIe du nom, chevalier et sire de Meldert, hérite de l'Avouerie de RACOUR en 1324. Il épousa Elisabeth de Lichtenborch. Aussi puissant que ses ancêtres, Ywain ou Yvan, favori de la Cour ducale de Brabant, fut un des quarante nobles brabançons qui scella le traité de 1339, entre le Brabant et la Flandre.

Ywain décéda en 1346, sans postérité et fut inhumé ainsi que son épouse, en la chapelle N.D. ten Spoele à Tirlemont où il avait fondé un autel, tandis que le 19 avril (vraisemblablement le jour de son décès), on célébrait un obit de fondation à N.D. de Maestricht où la famille se retirait souvent, dans sa propriété de plaisance.

L'Avouerie de RACOUR passe alors à sa sœur Catherine de Meldert, laquelle épouse Guillaume de Wange. Cette alliance fut stérile et ainsi Marguerite de Meldert, sa sœur, dernière survivante, resta seule héritière de la puissante maison de Meldert; ainsi lui échut l'Avouerie de RACOUR.

Marguerite de Meldert, dame de Meldert et voueresse de Racour, épouse en 1369 sire Henri Breemsons d'Opwinde, chevalier, fils d'Arnoul, sire de Wyer et Cosen-Ernus de Vivirs, d'après les documents héraldiques de l'époque, seigneur d'Op-Winde (Haute Wynghe, Overwinde).

La postérité d'Henri Breemsons d'Opwinde retint le nom de MELDERT en conservant les armes des de Winde. Le blason des de Winde, d'Azur, au lion d'argent armé et lampassé de gueules, se substitua ainsi à celui des de MELDERT portant : d'Or, au chef d'hermine, chargé de trois pals de gueules.

En 1374, Henri Breemsons d'Op-Winde figure comme député de la ville de Tirlemont à l'Assemblée de Braine-l'Alleu; il trépassa en 1384.

Du mariage d'Henri d'Opwinde avec Marguerite de Meldert naquirent deux enfants : une fille, Catherine de Meldert, mariée à Godefroid de Limingen, qui trépassa sans postérité, et... un fils, Libert Ier, qui recueillit tout l'héritage de ses parents.

Libert de Breemsons, dit de Meldert, chevalier, en 1392, Seigneur de Meldert, Buidingen, Bombrouck, Vroelingen, voué de Racour, était chef des Finances en Brabant; il épousa Yvette-Aleyde Prost de Melin, dame de Vroelingen et Bombrouck. Ils procréèrent trois enfants : un fils Libert II, mort sans postérité

et deux filles : Marguerite et Yvette. Cette dernière épouse Guillaume de Xhendremale, seigneur d'Avesnes en 1418 et meurt aussi sans postérité.

Libert Ier de Breemsons, dit de Meldert, décéda en 1428.

Libert II de Meldert, seigneur de Meldert et de Budhingen, fut avoué héréditaire de RAATSHOVEN; il s'allia, en premières noces à dame Jeanne van Grave, fille de Baudhuin van Grave, seigneur de Thorembais, et d'Alix de Boxow. En secondes noces, il épouse dame Catherine Pinnok, décédée le 11 mars 1512. Elle était fille de Louis Pinnok, chevalier.

Libert II décéda le 22 décembre 1483, sans postérité. A Meldert, résidence de la famille seigneuriale de ce nom, est conservée, sous la tour de l'église, une belle pierre tombale sur laquelle on voit la représentation d'un chevalier, les mains jointes, dans une élégante arcature ogivale que supportent des colonnettes annelées. A l'entour, on lit ce qui suit :

" Hier leyt Begraeven Libert van MELDERT, in synder tyt Heere tot MELDERT, tot Buidingen, tot Vroelinghen, en (de) erfvoogt van Raetshoven — wyle Raetsheere herreigen Philips van Bourgoignen ende Brabant; hy sterf int jaer ons Heeren M IIII L XXX III, XXI daeghe in decembrii.

Bidt voer die siele "

En son vivant Libert II fut bourgmestre de la ville de Louvain et Conseiller du Duc de Brabant, et aussi Chambellan de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne. Mort, sans enfants légitime, il avait un fils " naturel ", Germain de Meldert, à qui il légua cent florins par an, héréditaires, par son testament fait le 6 décembre 1482, par devant Maître Jean de Winchele, notaire apostolique et impérial, clerc du diocèse de Cambrai. Germain meurt en 1545; il avait épousé Catherine Van der Borch, fille de Louis Van der Borch dit Huldenberghs, seigneur de Neerheyssche. Germain de Meldert avait été Mayor de Léau. C'est lui qui étant un de Meldert, prit la traduction flamande et devint Germain van Meldert.

Marguerite de Breemsons, dite de Meldert, dame de Meldert, Budingen, Bombrouck (sous Cortessem), Vroelinghen (sous Wellen) s'allia au Vicomte Guillaume IX, Chatelain de Montenaeken, en 1439.

A son mariage, elle reçut de son frère Libert II, le bénéfice de l'Avouerie de Racour qui passa, de la sorte, à l'illustre maison de Montenaeken, au lignage fameux, apparenté aux Montferrat et aux Comtes de Looz. Les armoiries de l'ancienne et noble maison de Montenaeken étaient de gueules à la bande d'argent, l'écu surmonté d'une couronne d'or, ayant pour cimier une tête de cheval mi-part d'argent et de sable.

Guillaume IV de Montenaeken eut un fils, Godefroid de Montenaeken, écuyer et vicomte de Montenaeken, lequel hérita en 1448 de l'Avouerie de RACOUR. Godefroid était Seigneur de Graesen et Wilderen, de Meldert, de Budingen, Bombrouck, Vroelinghen, Elsen et Nace. Echanson en 1437 de Philippe le Bon et de son fils Charles, Ducs de Bourgogne, il mourut en 1457. Il avait épousé, en 1448, Marie de Rêves, dame héritière de Rêves (dans la préfecture de Genappe), de Haibes, de Bourvelles, d'Everberghe... et de Havelluy.

De cette alliance naquirent quatre enfants : Jeanne et Philippe, morts au berceau; Marie-Isabelle et Antoine de Montenaeken.

Isabelle de Montenaeken, qui avait reçu l'Avouerie de Racour de son oncle, l'échangea contre la seigneurie de Meldert, échue à son frère Antoine. Isabelle devint ainsi dame de Meldert; elle épousa Jacques de Jauche, sire de Jauche et d'Hierges. Elle décéda sans postérité laissant comme son seul héritier Jean, fils de son frère Antoine de Montenaeken.

Antoine de Montenaeken, écuyer, seigneur de Graesen et Wilderen, "voué" de Raetshoven, par échange contre la seigneurie de Meldert, était gruyer de Brabant et gentilhomme de la Chambre des Ducs de Bourgogne. Il épousa Cornille de Romerswalle, fille de Jean de Romerswalle, chevalier, et de Marguerite d'Egmont.

De leur union naquirent cinq enfants : Marie, Josine, Godefroid, Libert et Jean de Montenaeken. Les quatre premiers étant décédés sans postérité, laissèrent l'héritage paternel à leur seul frère survivant.

Jean de Montenaeken était "voué" héréditaire de Raetshoven, en 1546 et devenu seigneur de Meldert, par testament de sa tante Isabelle, s'étant marié à son plaisir.

Il fut d'abord reçu chanoine noble de la cathédrale de Liège, le 12 juillet 1504; puis, pouvant seul perpétuer le nom de sa famille, il quitta sa prébende, l'an 1507, et épousa, en cette même année, Antoinette d'Everloghe. (Noblesse au blason portant d'or à trois pals au chef de gueules, chargé de trois mâcles d'argent rayées en fasces. — D'après Lefort —).

De ce mariage, Jean n'eut néanmoins qu'une fille, Catherine de Montenaeken, héritière du nom, des armes et des biens de ses ancêtres.

Catherine de Montenaeken s'unit à Gilbert de Gruythuyse, lequel était fils de Gilbert, écuyer, et de Catherine d'Helleuvien. (Armoiries de Gruythuyse : de gueules chargé de trois fers de moulin d'argent : deux en chef, un en pointe).

Gilbert de Gruythuyse vint à trépasser en 1552; il fut enterré à Tirlemont, chez les Carmes, lieu ordinaire de sépulture de la famille de Montenaeken. La famille de Montenaeken résidait habituellement en leur manoir d'Avendoren (Tirlemont) qu'ils occupaient au faubourg de Mulck.

Ce manoir, reconnaissable aux fossés qui l'entouraient et à la tour qui en constituait le principal ornement, se vit longtemps à l'emplacement de la gare actuelle de Tirlemont.

Les seigneurs de Meldert et leurs descendants de la lignée de Montenaeken, voués héréditaires de Raetshoven, relevèrent un livre censal à Tirlemont, dénommé "Le Livre Censal de Montenaeken". Il fut successivement relevé par messires Libert de Meldert, Jean de Montenaeken et les lignées des Tombuysen, Gruythuyse et de Velpen.

Le moulin de Mulck, à Tirlemont, après avoir appartenu à Messire Antoine de Meldert, passa à Jean de Montenaeken (relief du 25 août 1513) et, en 1573, il était la propriété de Maître Gérard de Velpen, de St-Trond, seigneur voué de RACOUR.

Guillaume de Montenaeken, seigneur de Graesen, Wilder et de Racour, est nommé chef-maire de Tirlemont : 1° du 9 mars 1407-1408; 2° du 5 février 1411-1412; 3° du 24 février 1415-1416; 4° du 23 février 1419-1420 et ensuite le 7 octobre 1427.

Au point de vue administratif, RACOUR faisant partie, de tous temps de la sous-mairie de la Geethe et de la mairie ou Quartier de Tirlemont; l'Officier ou Maire de Tirlemont, Guil. de Montenaeken, exerçait, à la fois, les fonctions de justicier, d'administrateur et de Commandant militaire, tout en étant voué de RACOUR.

L'année suivante, en 1553, Jean de Montenaeken mourut, âgé de 95 ans, et fut de même enterré auprès de ses pères, dans le caveau de gauche du Maître-Autel de l'église des pères Carmes de Tirlemont. Ses funérailles furent grandioses. Commencées par le révérend Abbé d'Heylissem, elles durèrent six semaines. Pendant tout ce temps, l'église de Racour resta tendue de noir. Et le Révérend Abbé de Gembloux clôtura les cérémonies funèbres. (D'après un manuscrit de la famille de Montenaeken aux A.G.B.).

De son mariage avec Gilbert de Gruythuyse, Catherine de Montenaeken eut deux enfants : Catherine et Anne de Gruythuyse.

Catherine de Gruythuyse, voueresse héréditaire de Raets-hoven, par testament de son grand père Jean de Montenaeken, s'allia à Jean de Tambuysere et décéda, sans postérité.

Anne de Gruythuyse, de son côté, épouse Gérard de Velpen, écuyer, écoutète de la ville impériale de St-Trond. Armoiries de VELPEN : d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre merlettes de sable.

Armoiries des divers avoués qui se sont succédé à RACOUR.

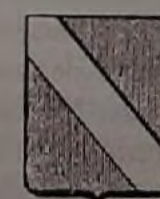
1. de Meldert



2. de Winde



3. de Montenaeken



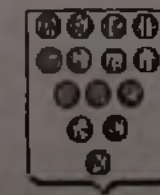
4. de Gruythuyse



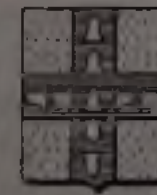
5. de Velpen



6. de Copis



7. de Herckenrode



Anne de Gruythuyse hérite, de sa sœur, de l'avouerie de Racour. Gérard vint à trépasser le 16 février 1570, tandis que son épouse mourut le 12 mai 1608; tous deux furent enterrés dans l'église St-Gangulphe à St-Trond. Sur la pierre tombale figurent leurs armoiries avec huit quartiers correspondant aux huit familles héréditaires ancestrales, à savoir de Velpen, Mettecoven, Vandenbosch, Lechy, Gruythuyse, Montenaeken, Hellevien et Everloghe.

De leur union naquit un fils Gérard de Velpen, écuyer comme son père, et "voué" héréditaire de Raetshoven, qui épouse le 23 décembre 1601 dame Marie de Copis de Bindervelt. Celle-ci était fille de Richard de Copis, seigneur de Bindervelt, en 1554 et d'Emérence Schroots d'Aelst.

Gérard de Velpen procrée Antoinette de Velpen, voueresse héréditaire de Raetshoven, de Mettecoven et de Cortessem.

Antoinette de Velpen épouse le 8 novembre 1634, le baron Jean de Herckenrode, écuyer, licencié ès droits et échevin de la haute cour de Justice du comté de Looz, à Vliermael, seigneur de Haelmael, de la Motte, de Meulken. Celui-ci trépassa le 2 octobre 1649 et fut enterré dans l'église St-Gangulphe à St-Trond. Sa femme, Antoinette de Velpen, est décédée au château de Motta — La Motte — à Grand Jamine, le 24 avril 1684.

Cette union qui fut très féconde fit passer l'avouerie de Racour, dans la grande famille et la très ancienne maison de Herckenrode.

Armoiries de Herckenrode : d'or à la croix d'azur, chargée de neuf vairs d'argent, tournés vers celui du centre.

Jean de Herckenrode eut cinq enfants : Isabelle, Marie-Mechtilde, Antoinette, Gérard et Lambert.

Lors du partage des biens paternels, l'avouerie de Racour passe à Gérard de Herckenrode. Messire Gérard de Herckenrode, baron de ce nom, seigneur de Mulcken, La Motte, Mettecoven, et de Roost, voué héréditaire de Racour mort en 1701, avait épousé dame Anne-Christine de Coursel (latinisé Corselius) fille de Vincent, écuyer, échevin de la ville de Louvain, et de Dame Appolinne Neijlens.

De cette alliance naquirent Jean-Baptiste, Vincent, Simon, François-Ignace, Charles-Alexandre et Antoinette.

Charles-Alexandre reçut en partage, l'avouerie de Racour. Messire Charles-Alexandre-Michel de Herckenrode, baron du même nom, voué héréditaire de Racour, mort en 1754, épousa Dame Marie-Isabelle Hugo, Dame de Tendaël, fille d'Etienne écuyer, capitaine puis brigadier du service de l'Espagne et de Dame Justine de Live Hœux.

Charles-Alexandre-Michel de Herckenrode procrée : Damoiselle Catherine-Marie, décédée sans alliance; Messire Gérard-François-Xavier, baron de Herckenrode; Messire Charles-Laurent-Ermeline de Herckenrode, baron de ce nom et de Roost, mort sans alliance en 1779; et Dame Marie-Catherine, baronne de Herckenrode.

Messire Gérard-François-Xavier, baron de Herckenrode et de Roost hérita ainsi des biens de la famille et fut, de même, voué héréditaire de Racour. Il épousa Dame Marie-Magdeleine Van der Laen, Dame du Marquisat de Mélin, fille de Messire Philippe-Jacques, chevalier, et de Dame Jeanne-Françoise Van Aerdenbodeghem. Gérard meurt sans postérité et les biens de la maison de Herckenrode passent à sa sœur dame Marie-Catherine, baronne de Herckenrode, qui a épousé Messire Jacques-François-Joseph d'Onijn, seigneur de Chastre-Dame-Alerne, fils de Antoine-Dieudonné, écuyer, et de dame Catherine-Françoise Columbanus. Une fille est issue de ce mariage Maximilienne-Joséphine d'Onijn de Chastre. Celle-ci est née le 1er mai 1763; elle épouse le 2 juin 1783, en l'église St-Pierre à Louvain, Messire Jacques-François-Joseph d'Ydekem, seigneur d'Acoz, Villers la Potterie, Lesprelle et membre de l'Etat noble du comté de Namur, frère germain de Dame Jeanne-Marie-Claire d'Ydekem qui, de son côté, avait épousé au château d'Acoz Messire Joseph-Antoine, seigneur d'Herckenrode.

L'avouerie de RACOUR, depuis Jean de Herckenrode, est donc restée aux mains de cette puissante maison pour passer, en dernier lieu, à Dame Maximilienne-Joséphine d'Onijn de Chastre.

Puis la Révolution française vint ruiner notre pays et marquer une étape nouvelle dans notre histoire : la déchéance des pouvoirs, du prestige et de l'autorité de la noblesse. L'Unification de l'Autorité fut décrétée.

La Belgique fut considérée comme une excellente hypothèque pour les assignats; les biens de la noblesse et du clergé furent déclarés biens nationaux par le Gouvernement de la République et la dette publique fut convertie en bons, sur tous ces biens usurpés. La noble famille de Herckenrode fut frappée, elle aussi de déchéance; l'avouerie de Racour avait vécu et Dame Marie-Catherine de Herckenrode fut la dernière de cette illustre famille à porter le titre et le bénéfice de l'Avouerie de Racour.

LE VIEUX CHATEAU DES SEIGNEURS DE MELDERT AVOUES DE RACOUR



Le château de Meldert.

Le vieux Château de MELDERT (lez Hoegaerden), aujourd'hui commune fusionnée, fait partie de HONSEM (en 1973). Jadis MAILLARD (romanisé).

A été incendié en 1646 et rebâti. Restauré en 1879 d'après les plans originaux.

Le Château de MELDERT et son immense domaine, entré dans l'apanage des vicomtes de Motenaeken, s'y maintint jusqu'au XVI^e siècle alors que Dame Catherine de Montenaeken, fille de Jean, s'allie à Gilbert Gruythuyse. Le château passe alors aux mains de sa cousine Dame Marie-Marguerite de Montenaeken (qui épouse Guillaume d'Oyenbrugghe) et reste dans



*Le château de Meldert.
Détail de la cheminée du salon d'honneur.*

sa descendance; il échoit à Dame Rosalie-Guillaine-Marie-Adrienne-Françoise de Beeckman qui, en 1897 épouse Philippe-Marie-Joseph-François-Alain, comte de Lannoy et du St-Empire (1866-1937).

Jusqu'en 1940, le vicomte de Landsheere a occupé le château, en tant que locataire. Et c'est en 1940 que la comtesse de Lannoy le vend aux Aumôniers du Travail qui le convertirent en établissement d'enseignement devenu aujourd'hui le Collège St-Jean. Depuis 1971, seule la section néerlandaise s'est maintenue au Château de Meldert, tandis que la section française a été transférée à l'Ecluse Beauvechain, ceci d'après le comte Beauvin de Lannoy, dernier propriétaire noble du Château de Maillard (Meldert) qui réside aujourd'hui en 1973, au château de HUN-Annevoie. L'immense domaine de Meldert a été partagé entre les trois sœurs du Comte Beauvin de Lannoy.

L'EDIFICE DE L'AVOUEURIE DE RACOUR ET SES TRIBULATIONS

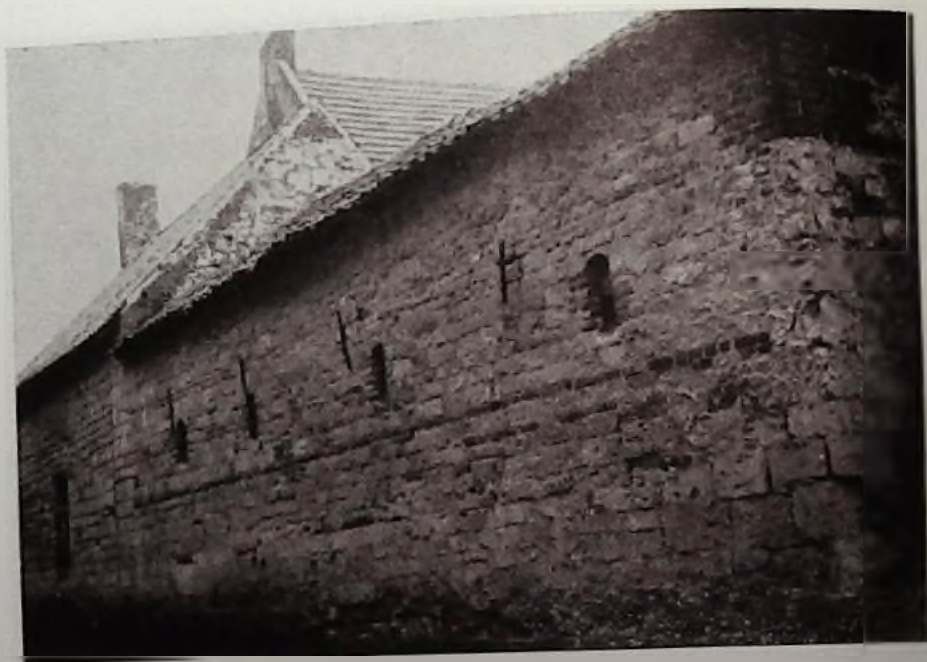
Bâtie au centre du village, quelque peu en retrait de l'ancienne route de Nivelles (l'actuelle rue de Landen), jouxtant d'une part la place communale et d'autre part les ruelettes (ancienne ruelle Everaerts), cette vieille construction, chargée de tant de vieux souvenirs étale encore fièrement les vestiges de sa splendeur aux regards des passants.

Evidemment elle a subi, au cours des ans, tant de transformations qu'on parvient à peine, aujourd'hui, à se la représenter au temps jadis.

Construite en 1558, par les vicomtes de Montenaeken, à l'époque Avoués de RACOUR, sur les parcelles cadastrées Son A n° 465, 466a, 466 b, cette opulente bâtisse se dénommait à l'époque " De Recht Bank " ou BAN de Justice dont l'emblème, une balance, était gravé au dessus de la porte d'entrée et que l'on fit disparaître en 1811 lors d'une première restauration



L'Avouerie de Racour. Façade actuelle.



L'Avouerie de Racour. Les prisons (démolies en 1969).

pour le remplacer par la date de 1811 gravée entre deux cœurs. A l'origine c'était une belle construction en pierres blanches avec pignons à gradins, les fenêtres étant formées de meneaux en pierre de Gobertange encadrés de même, le tout constituant un magnifique édifice de pur style mosan, XVI^e siècle. Cette construction d'une solidité à toute épreuve, surélevée sur des caves voûtées, comprenait les bureaux de l'Avouerie, les prisons et les magasins tels que figurant sur les photos annexées. A la Révolution française le bien considéré comme bien national est mis aux enchères et racheté par un membre de la famille GERARD apparentée à la famille de Montenaeken. La construction subit maintes mutilations lors de la restauration des bâtiments en 1811; les gradins furent démolis aux pignons et les meneaux en pierre de Gobertange remplacés par de simples fenêtres en bois. Le prestige de la bâtisse en souffrit; elle fut réduite à ce que l'on peut encore en voir aujourd'hui. La puissante famille Gérard s'installa en 1762 dans le domaine tout



L'Avouerie de Racour. Le magasin (démoli en 1969).

proche de Racour. La propriété de l'Avouerie échut en partage à Dame Catherine GERARD qui en première nocce s'unit à Joseph Kinnart lequel, décédant peu après, laissa à son fils Jules le bénéfice de l'Avouerie, tandis que la veuve convolait en seconde nocce avec sieur PUTZEYS Lambert-Joseph, sans descendance.

Depuis la libération du territoire belge, après la révolution, les bâtiments sont loués et occupés par la Gendarmerie Nationale qui, en 1852, ira s'installer définitivement à Landen. L'avouerie est alors transformée en corps de ferme et occupée

par la famille Kinnard et ses descendants; elle subit encore maintes transformations jusqu'au jour où, en 1969, la commune voulant procéder à l'élargissement de la voirie, exproprie les anciens bâtiments ayant constitué les prisons et les magasins. Le bien est revendu, ainsi amputé de maintes dépendances à Mr Moureau-Moyson qui en modifie profondément l'aspect extérieur. Evidemment le bâtiment a encore belle allure car il manifeste encore vaguement le cachet architectural d'antan qui fit jadis sa beauté et sa légitime fierté.

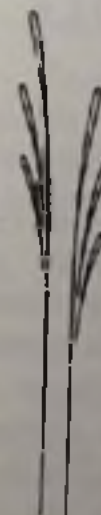
L'histoire du domaine seigneurial des avoués de Racour, devenus de riches propriétaires, fait l'objet de différentes chroniques.

Vous qui passez, au centre de l'humble bourgade de Racour — devenue aujourd'hui commune fusionnée au Grand Lincet — arrêtez-vous et pensez aux vieux souvenirs de l'ère féodale, dans la région de Hesbaye.

(1) MELDERT, commune flamande près d'Hougaerde, mieux connue jadis sous la dénomination de MAILLARD qui atteste ses origines romanes. MELDRADIUM (1019), MELGREGES (1146); MEADREGE, MEADRANGE (1301); MIEDRENGES (1705); MAILLAR (1739); MAILLIAR (1786); MAILLARD attesté au XVIII^e siècle est une adaptation romane de la forme dialectale flamande. Au XI^e siècle, MELDERT était élevée au rang de seigneurie et propriété des seigneurs de ce nom. L'histoire du château et de ses seigneurs fera l'objet d'un prochain chapitre.

(2) ...qui jouit d'avantages ou privilèges spéciaux féodaux.

Court historique du hameau de Stalle sous Uccle



par Henry de PINCHART

*U*oici, présentés en une suite de tableaux, Stalle et son histoire. En guise d'introduction, J.M. Pierrard nous fournit un ensemble de renseignements sur les périodes préhistorique, romaine et franque. Ensuite, H. de Pinchart, après avoir ramassé en quelques pages suggestives l'histoire du hameau du Moyen-Age à nos jours, développe deux points particuliers : " la seigneurie de Stalle " et " Stalle durant la Seconde guerre mondiale ". Après quoi, il passe en revue, en une série de touches bien circonscrites, divers monuments et bâtiments de Stalle, ainsi que les activités de toutes sortes dont ils sont ou furent les témoins. L'article se termine par une note sur le biologiste F. Raspail, une autre sur la société folklorique " De boeren van Stalle " et une bibliographie générale.

Le tout constitue, assurément, un excellent point de départ à ce qui pourrait constituer une HISTOIRE DE STALLE A TRAVERS LES AGES, que nous espérons voir publier un jour.

N.D.L.R.

I. STALLE DURANT LES PERIODES PREHISTORIQUE, ROMAINE ET FRANQUE

Le mésolithique. — Entre la vallée du Geleijtsbeek (rue Keijenbempt) et celle de l'Ukkelbeek (rue de Stalle), peu avant le confluent de ces deux ruisseaux aujourd'hui en grande partie disparus, se dresse un promontoire d'où l'on domine largement toute la région environnante. Formant jadis le domaine du Neckersgat, ce promontoire est aujourd'hui couronné par l'Institut National des Invalides. C'est un peu à l'Est de ce sommet, derrière l'Athénée qui vient d'y être édifié, que l'on découvrit la seule station exclusivement mésolithique actuellement connue de la région bruxelloise. Cette découverte est due à M. Pierre Claes et fut réalisée à l'occasion d'une exploitation de sablière, entreprise en cet endroit vers 1940.

On sait que l'outillage mésolithique se caractérise par la petitesse des silex, appelés pour cette raison microlithes et c'est bien tout un outillage microlithique qui fut mis à jour, composé de grattoirs, tranchets, burins, lames, triangles isocèles et scalènes, trapèzes et microburins. Cette industrie se rangerait vers la fin du Tardenoisien, soit environ vers 3.000 avant Jésus-Christ.

On peut être assuré que Stalle aurait pu fournir également de nombreuses trouvailles si son territoire n'avait pas été pratiquement entièrement urbanisé. Diverses découvertes ont cependant été effectuées. C'est ainsi que Georges Cumont (médecin ucclois du début du siècle) signala la présence de silex taillés, face à la gare de Stalle; de même quelques lames et éclats de silex furent découverts près du Spijrtigen Duivel; enfin quelques silex néolithiques furent découverts sur la colline de Neckersgat par Georges Cumont et Pierre Claes.

Age du Bronze. — A vrai dire peu de vestiges de cette époque ont été mis à jour. Il faut signaler toutefois ceux d'une tombe à incinération du groupe des " Champs d'urnes ", à l'angle de l'avenue Coghen et de l'avenue de Floréal (donc un peu au delà des limites de Stalle).

Le néolithique. — Toute la région uccloise abonde en vestiges de cette époque. Récemment encore de nombreux outils ont pu être ramassés dans des terrains encore laissés en culture à Linkebeek et à Rode.

Age du fer. — Au Neckersgat encore, M. Claes découvrit des fragments de poterie décorée et une fibule à ressort, en bronze datant de La Tène III.

Période romaine. — Au même endroit furent découvertes, toujours par M. Claes, les traces d'un fossé renfermant de nombreux tessons du Ier siècle. Une monnaie d'Auguste et deux fibules furent retrouvées aux environs. Vu la position dominante du site, on peut émettre l'hypothèse qu'il y aurait eu là un poste militaire, chargé de surveiller la région. Par ailleurs des fragments de tuiles et de poteries furent trouvés par le Docteur Cumont face à la gare de Stalle, et dans les champs environnants. Il y découvrit également une intaille en jaspe rouge. Elle représentait un faune portant sur le bras gauche la nébris, et tenant dans la main gauche le pedum et dans la main droite une grappe de raisin.

On peut admettre qu'un habitat romain a dû s'élever de ce côté-là également.

J.M. PIERRARD.

II. LE HAMEAU DE STALLE DU MOYEN-AGE A NOS JOURS

Ce hameau ucclois est établi à l'intersection du ruisseau d'Uccle et du Geleijtsbeek, sur un terrain marécageux tout près des étangs qui longent le ruisseau. Son nom viendrait du latin "Stabulum", lieu d'établissement. Il semble que ce soit le premier centre formé après le village; il est en effet cité dès 1159.

De Stalle vers Bruxelles, une route a été créée assez tôt et un péage était établi par le Domaine à Stalle pour les habitants se rendant à Bruxelles via la porte de Hal.

Le seigneur possédait à l'origine le manoir avec trois bonniers de terre, trois journaux de pré et un moulin. Stalle va se développer fortement au XVe siècle. En 1399, Florent de Stalle était à la tête d'un domaine de quatorze bonniers, situés entre les biens de l'Abesse de Forest et la route qui allait à Bruxelles (1).

Le Seigneur de Stalle obtient en 1435 le droit de créer un échevinage ayant un sceau particulier, représentant la Vierge Marie tenant à la main droite un écusson écartelé de Kersbeek et de Stalle, et de la main droite une houlette.

Le 20 juin 1465 Marguerite de Kersbeke et son époux, Louis de Mailly, seigneur d'Auterville, reçoit du Duc de Brabant l'autorisation de joindre les biens de Kersbeek, hérités de son feu père Jean, à la seigneurie de Stalle. Les habitants de Stalle et d'Overhem jouissaient de l'exemption des droits de tonlieu à Bruxelles pour les objets vendus ou achetés. Ces droits furent contestés à plusieurs reprises mais néanmoins maintenus (2).

L'expansion de la seigneurie a été continue; elle s'est étendue sur toute la partie Ouest de la paroisse d'Uccle. Elle acquiert une large indépendance et se détache de l'autorité ducale (ce sera le cas de Carlon également). Lors du dénombrement de 1530, Stalle comprend le château et ses dépendances soit une superficie de quatorze bonniers; le Teuvelsvijver d'un bonnier;

le Ternickvijver; un bonnier de vignoble touchant au Holvelt et à la route vers Bruxelles; un bois de peupliers et de chênes touchant audit vignoble, d'une superficie de trois bonniers; deux journaux de verger au Brandenbosch; deux marais dits Elsbroecken; un moulin à grain, le Slijpmolen; le livre censal d'Overhem et divers fiefs sous Linkebeek, Huijsingen, Dworp et St.-Pieters-Leeuw (cf. Aveux et dénombremens n° 4121).

En 1640, Stalle compte 48 habitations et 240 habitants (Uccle compte 77 habitations et 385 habitants). La population de Stalle est groupée le long du chemin qui longeait l'Ukkelbeek (rue de Stalle et chaussée de Neerstalle actuelles).

Les limites au XVIIIe siècle sont la chaussée d'Alseberg au cabaret "Spijtigen Duivel" (face à l'avenue de Floréal actuelle), jusqu'aux abords du Forest actuel (rue Joseph Bens), le Vossegat et Neerstalle, puis le croisement de la chaussée de Neerstalle avec le ruisseau Zandbeek, pour revenir vers la chaussée d'Alseberg avant la rue du Cocq, la traverser et englober sur son versant Est une partie de la seigneurie d'Overhem.

Le versant Nord de l'Ukkelbeek était couvert en 1726 de bois et de bruyères; dans la vallée autour de la chapelle s'étendaient des terres, des prés et de nombreux étangs, le Terwemolen, le Clipmolen, le Clipvijver et le Clipvelt. Plus bas, se trouvaient Neerstalle avec quelques auberges et des fermes, le Meerlaet (brasserie du Merlo) et le moulin à eau du Baron de Poederlé.

Stalle, comme tout le territoire ucclois, fut victime des troupes de passage qui s'y livrent à toutes sortes de violences et de pillages. En juillet 1668 Stalle subit une épidémie de peste qui ne fut enrayée qu'à la Toussaint. Il y eut 68 décès.

Le 16 juin 1684 les troupes françaises se dirigeant vers Tournai arrivent à Ixelles vers les 5 heures du soir, venant d'Assche. Le lendemain, un nouveau contingent arrive sur le territoire d'Ixelles et d'Uccle, formant avec le groupe de la

veille un total de 5400 cavaliers. Les Français exigent une forte contribution de guerre et le Seigneur de Carloo est pris en otage et conduit à Lille.

L'année 1689 voit le passage de paysans fuyant vers la capitale avec leur bétail et causant des déprédations à Uccle et à Stalle.

En 1695 c'est l'armée du Roi d'Angleterre qui pille Uccle et les environs. Le baron van Hamme, seigneur de Stalle, avance aux échevins d'Uccle d'importantes sommes pour payer les contributions de guerre. Au mois de novembre, Van Hamme est emprisonné à Mons comme otage des Français et le maire d'Uccle Jean Vander Elst entame des pourparlers pour le faire libérer.

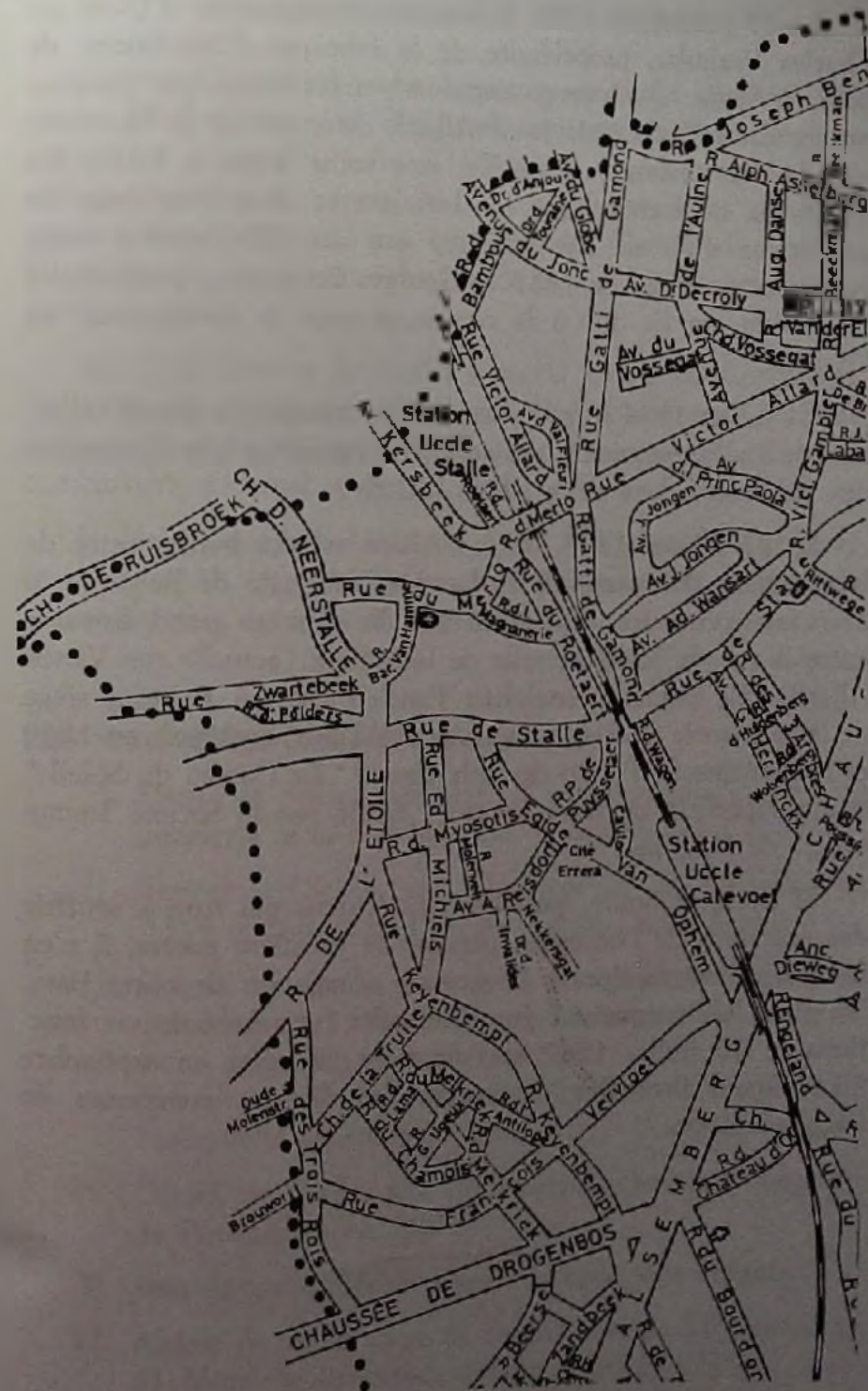
Après une période de paix relative, Stalle connaît une nouvelle ère de calamités dès 1744. En juin 1746, quatre bataillons de troupes françaises sont cantonnées à Uccle, Stalle, Carloo et Forest.

En septembre 1781, les habitants de Stalle reçoivent des ordres de réquisition de chariots et de chevaux à conduire à Mechelen, Assche, Halle ou Genappe. En novembre 1789, lors de Révolution brabançonne, Stalle et Uccle livrent du blé et de la paille au Comité de l'Indépendance. En juillet 1794 ce sont les Français qui exigent une contribution de guerre à payer dans les 24 heures.

Le 31 août 1795, Stalle et Carloo sont rattachés à l'ancien village ducal d'Uccle. Stalle va alors voir diminuer sa population, presque essentiellement agricole (445 habitants en 1801).

Après la constitution de la Belgique en 1830, l'industrialisation se prépare. En 1833, une souscription publique permet l'aménagement de la rue de Stalle sur une distance de trois cents mètres, au départ de la chaussée d'Alseberg. Dix ans plus tard, il reste 350 mètres à terminer, sur une longueur totale de 2.581 mètres (chaussée de Stalle comprise). Le hameau compte alors environ 1.800 habitants sur un total de 6.300 Ucclois.

Stalle sous Uccle en 1978.



Le 15 novembre 1860, le nouveau bourgmestre d'Uccle est Charles Verhulst, propriétaire de la fabrique d'imprimerie de coton à Stalle. Il n'exerça toutefois ses fonctions que pendant un an. En juillet 1874, Josse Allard, directeur de la Monnaie, sollicite l'autorisation d'installer une usine à gaz à Stalle. En 1880 elle ne compte que six ouvriers et deux employés. Sa production était de 200.000 m³ par an. Elle semble avoir cessé toute activité en 1888 et Georges Brugmann, propriétaire du terrain, en fit don à la commune pour la construction de l'hospice.

En juillet 1894 furent terminés les travaux du grand collecteur de Stalle, évènement qui contribua beaucoup à la diminution des épidémies dans cette partie d'Uccle.

Le 27 février 1895, Victor Allard est élu bourgmestre de la commune. Directeur de la Banque Nationale de Belgique, il avait fait construire un château à Stalle dans un grand domaine entre la rue de Stalle et celle de la Station (actuelle rue Victor Allard). Ce domaine englobait l'ancien château Bouton, siège de la seigneurie de Stalle. Le château Allard fut démoli en 1960 et le domaine fit l'objet du lotissement " Le Coteau du Soleil " d'une superficie de seize hectares, édifié par la Société Immobilière de Belgique.

Si Uccle et Stalle spécialement n'eurent pas trop à souffrir des exactions de l'occupant pendant la première guerre, il n'en fut pas de même durant la seconde occupation de notre pays. De plus, le Bourgmestre Jean Herinckx fut relevé de ses fonctions le 30 juillet 1942 et l'occupant fit créer en septembre " Le Grand Bruxelles ", groupant les dix-huit communes de l'agglomération.

III. LA SEIGNEURIE DE STALLE.

La première mention des seigneurs de Stalle date du XII^e siècle. Néanmoins, rien n'apparaît ensuite dans les archives conservées aujourd'hui. Au XIV^e siècle, vivaient quatre personnages portant le prénom de Florent. D'après leurs armes, ils seraient des descendants par bâtardise des Comtes de Louvain. Deux d'entre eux furent échevins de la ville de Bruxelles entre 1300 et 1350.

En 1372 Florent de Stalle signe la charte de Cortenberg. En 1474, lors du relief de la seigneurie, le seigneur de Stalle déclare être tenu de suivre son suzerain à la guerre avec deux combattants à cheval et deux à pied.

Il déclare que le fief compte de 14 à 15 bonniers de terre, le château, un bois de chênes, une aulnaie, des étangs, des pâturages, des vignes et un moulin à eau.

LES SEIGNEURS HAUT-JUSTICIERS.

- I. Henri de Stalle, chevalier. Il porte comme armes : de gueules à la fasce d'hermine. Il décéda avant 1357.
- II. Florent de Stalle, son fils, échevin de Bruxelles en 1319 et chevalier. Il avait épousé Dame Aleyde.
- III. Florent de Stalle, leur fils, chevalier et échevin de Bruxelles en 1357. Il épousa Marguerite de Rivieren, dame dudit lieu, décédée en 1367. Florent et son frère Daniel fondèrent la chapelle de Stalle et la dotèrent de terres (3).
- IV. Daniel de Stalle, fils de Florent; chevalier, seigneur de Boedinghen en 1368.
- V. Jean de Stalle, fils de Daniel, décédé sans enfants.
- VI. Aleyde de Stalle, sœur de Daniel, citée au IV, épousa :
a) Morel de Rixensart, cité en 1360 et 1374;



- b) Arnould de Diest, cité en 1375;
 c) Henri van der Leck, seigneur de Heeswijck, Dijnter et Gestel. Il est cité comme seigneur de Stalle en 1393 (4).

- VII. Marie de Stalle, sœur d'Aleyde; épousa Wauthier de Kersbeek, chevalier, seigneur de Goetsenhoven, qui participa à la bataille de Basweiler.
 VIII. Jean de Kersbeek, leur fils, seigneur de Stalle de 1409 à 1440, d'Overhem et de Goetsenhoven. Il fut inhumé le 15 décembre 1444 en la chapelle de Stalle avec son épouse Cathelyne van Gistel, décédée le 2 mai 1441. (Le texte de leur épitaphe est repris dans le Manuscrit G 777 page 66 verso à la Bibliothèque Royale).
 IX. Louis de Mailly, chevalier, seigneur d'Ancheville; époux de Marguerite de Kersbeck, fille des susdits. Il est cité comme seigneur de Stalle en 1465. (5)
 X. Nicolas de Mailly, chevalier, fils de Louis susdit. Il épouse le 13 janvier 1502 Adolphine 't Seraerts, fille de feu Messire Henri (6).
 XI. Jacques de la Douve, fils de Jacques; époux de Josine de Mailly, fille de Nicolas susdit; cité comme seigneur de Stalle en 1530 (7).
 XII. Dame Renée de Mailly, épousa Wernier de Davre, seigneur de Merlemont. Elle est citée comme Dame de Stalle en 1586.
 XIII. Anne Jeanne de Davre, sa fille, citée comme Dame de Stalle le 11 juillet 1625.

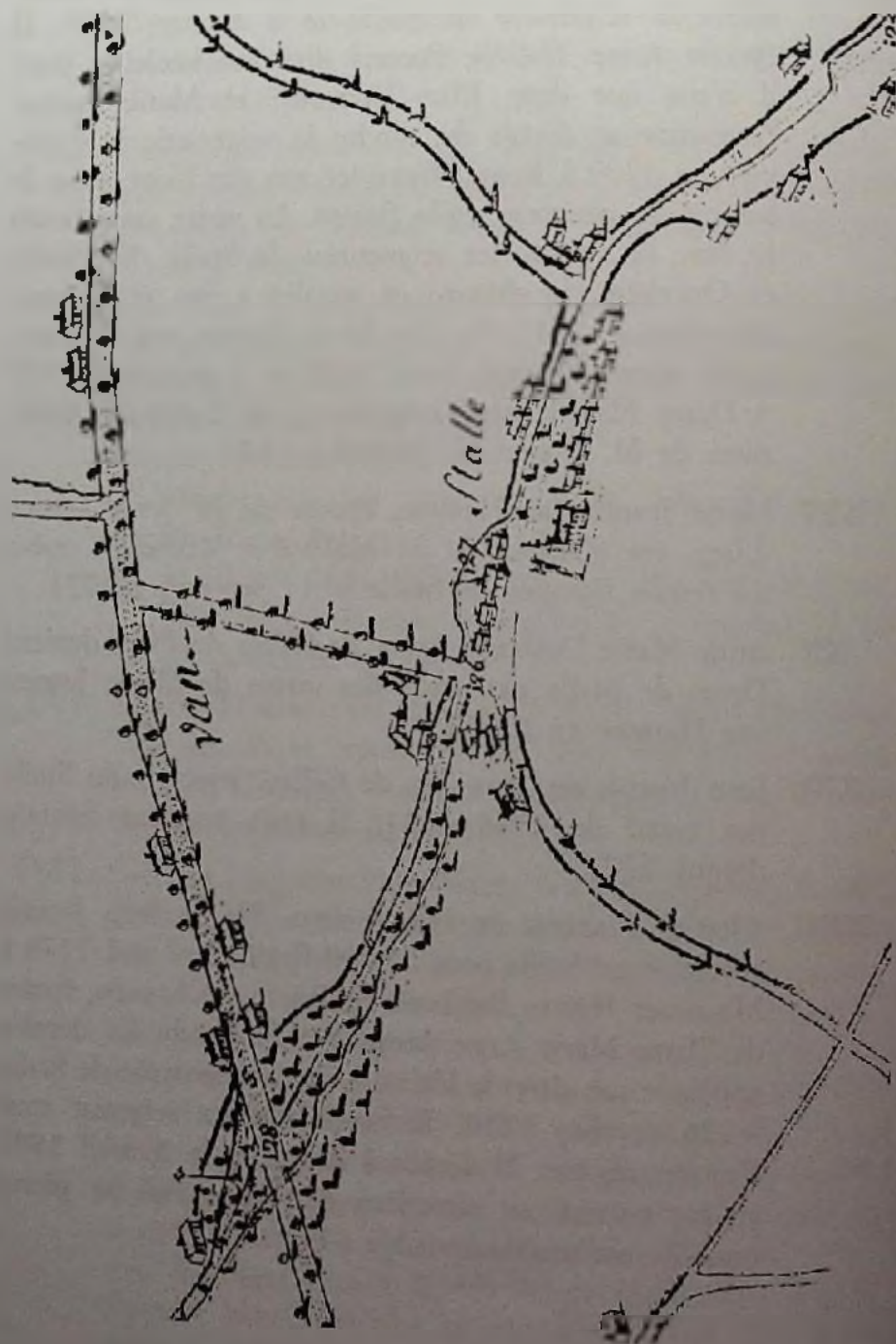
Ci-contre : Stalle à la fin du XV^e siècle.

Le centre de Stalle, groupé autour de la chapelle, est appelé « Stal van boven », Stalle d'en haut, par opposition à Neerstalle, situé plus bas dans la vallée.

(Gravure de Hans Collaert (1545-1622) provenant du Cabinet des Estampes, Bruxelles).

- XIV. François Lamoral de Ste Aldegonde, époux de Dame Agnès de Davre; seigneur de Stalle par relief du 13 janvier 1635 et donation d'Anne Jeanne de Davre, susdite, sa belle-sœur.
- XV. Demoiselle Isabelle de Ste Aldegonde, fille de François; elle épousa Ferdinand Reijnbouts, avocat au Conseil Souverain de Brabant, Dame de Stalle par relief du 13 avril 1650 (8).
Elle vend la seigneurie, le 8 avril 1651, à Monsieur Jacques Bouton, seigneur de Mol, Balen, Desschele, Kapelle-op-den-Bos et Ramsdonck, créé chevalier par le Roi Charles II en 1666.
Jacques Bouton épousa :
a) Marie Christine Van den Eede, fille d'Henri et de Marie Foxiers.
b) le 12 mai 1666, Marie Robertine des Pommereaux, fille de Guillaume, bourgmestre d'Antwerpen et de Catherine van Hove.
- XVI. Agnès Bouton, fille du susdit et de Marie Christine van den Eede, épousa le 29 mars 1663 son cousin Philippe François Vincent Franckheim, conseiller au Conseil Souverain de Brabant.
- XVII. Caroline Françoise Franckheim, sœur de Philippe susdit, devient Dame de Stalle par relief du 16 mai 1691. Elle était l'épouse de Guillaume van Hamme, bourgmestre de Bruxelles en 1681, 1682 et 1691, superintendant de la Navigation; créé baron de son nom par le Roi Charles II le 27 mars 1686. En 1693 Guillaume van Hamme obtient des lettres patentes d'érection de Stalle et Overhem en baronnie (9). Le 10 mars 1693, il établit son testament, conjointement avec son épouse. Il cède la baronnie à son fils Guillaume Théodore, avec tous les biens hérités de feu le conseiller Franckheim; d'autres biens, meubles et vêtements à sa fille aînée Barbe Caroline, épouse du Baron de Schore et à Demoiselle Marie Philippe, sa seconde fille (10).

- XVIII. Guillaume Théodore van Hamme, fils unique du susdit, relève la seigneurie de Stalle le 8 février 1695. Il épousa Anne Thérèse Peeters dite Stommeleirs, dont il n'eut que deux filles Honorine et Marie Jeanne Augustine et décida de vendre la seigneurie le 5 novembre 1709 à Roger Wauthier van der Noot, pour la somme de quatorze mille florins. La vente comprenait le titre de baron, les seigneuries de Stalle, Neerstalle et Overhem, le château et moulin à eau et diverses dépendances (11). Sa fille Marie Jeanne van Hamme, après retrait lignager, vend Stalle le 3 novembre 1729 à Dame Marguerite Maximilienne de Turnhout, douairière de M. Robert de Verhulst (12).
- XIX. Marie Jeanne van Hamme, épouse de M. Josse Ignace Liser, roi d'Armes de Sa Majesté à Mechelen, opère un retrait lignager de Stalle le 17 septembre 1731.
- XX. Anne Marie Destrain, veuve de Gilles du Puis, devient Dame de Stalle par achat des mains de Marie Jeanne van Hamme en 1735.
- XXI. Jean Joseph du Puis, fils de Gilles, seigneur de Stalle par relief de 1749 (13). Il était seigneur hautain depuis 1721.
- XXII. Charles François du Puis, prêtre; fils de Jean Joseph susdit, vend Stalle pour 25.000 florins le 8 mai 1778 à Monsieur Jérôme Balthazar de Roest d'Allemade, époux de Dame Marie Anne Jacqueline Sirejacob. Ce dernier applique son titre de Vicomte sur la seigneurie de Stalle le 26 octobre 1779. Il fut le dernier seigneur sous l'ancien régime. Il décéda à Bruxelles le 3 avril 1796 et fut enterré au cimetière de Laeken où sa pierre tombale est toujours visible (15).



LES SEIGNEURS FONCIERS.

- I. Jacques Bouton, époux de Marie Christine van den Eede.
- II. Agnès Bouton, fille de Jacques, épouse de Philippe Vincent Franckheim. 1650.
- III. Caroline Franckheim, sa fille, épouse de Guillaume van Hamme en 1691.
- IV. Guillaume Théodore van Hamme, époux d'Anne Peeters, par relief du 8 février 1695.
- V. François Désiré Moreau, époux de Philippine Claire Ferdinande Reynbouts en 1698. Veuve, elle vend l'Hof ter Hane et le droit de pâture dans la Forêt de Soignies à Gilles du Puis.
- VI. Roger Wauthier van der Noot, époux d'Anne Louise vander Gracht; par achat du 5 novembre 1709.

Ci-contre : le hameau de Stalle vers le milieu du XVIIIe siècle.

On distingue sur cette reproduction la chaussée d'Alsemberg et (au n° 128) le carrefour actuellement nommé le Globe, de même que la rue de Stalle jusque passé le point de départ de l'actuelle rue Gatti de Gamond. Entre le moulin à eau (ancien Clipmolen, au coin de l'actuelle rue Rittweger) appartenant à van Braekegem, et le Croon, propriété de la veuve Peter Mercelis, voici les maisons de Rogier van der Hage et de la veuve Francis van Geltrins, immédiatement avant la chapelle de Stalle, puis la chapelle et la demeure du chapelain (n° 127). Plus loin, celle de Peter De Blander, et des héritiers du pharmacien Vleeschouwer, sur la rive gauche du ruisseau. Sur la rive droite, dans l'actuelle rue Gambier, se trouve une grande demeure appartenant au chapitre de Cambrai, à laquelle était rattachés une petite ferme, un bois et des terres sur une superficie de plus de 3 ha.

A côté se trouve la ferme de Guillaume Pauwels; l'immeuble existe encore; il porte aujourd'hui le millésime de 1739 et sert au contrôle des chômeurs.

En face de la chapelle, le château construit par le licencié Jacques Bouton quelque soixante ans plus tôt, et appartenant en 1741 au Prince de Rubempré. Il a comme voisins Peter Louwies, la demoiselle Marie Borremans, Anthoon van den Pooten, Marie de Smedt, le chirurgien Antoine van der Elst et Michiel Maeck, propriétaires des six petites maisons situées le long de Pukkelboek.

(Carte d'Everaert 1741, A.G.R., c. et pl., man. 2394, n° 105 et suiv.).

- VII. Marie Philippine van Hamme, fille de Guillaume; épouse de Josse Ignace Liser, par rétrocession de Roger van der Noot en 1711.
- VIII. Anne Marie Destrain, veuve de Gilles du Puis par achat en 1735.
- IX. François de Clèves, époux de Marie Françoise Josèphe de Clèves par achat d'Anne Marie Destrain en date du 16 juin 1741 (achat effectué pour la somme de cinq mille florins).
- X. Jean Pierre Vincent de Pape, seigneur de Wijneghem; époux de Dame Anne Marie Thérèse Ghislaine de Pape; par achat en date du 15 mai 1755.
- XI. François Honoré Philippe de Ruijscher, Comte d'Helissem, seigneur de Neufville; époux de Dame Jeanne Louise Van der Stegen, par achat effectué le 14 mars 1770 de Jean Pierre Vincent de Pape.
- XII. Jeanne Louise Van de Stegen, veuve de Ruijscher le 5 novembre 1770, suite au trépas de son époux.
- XIII. Claude Bellanger, secrétaire du Conseil de Sa Majesté en Brabant, époux de Dame Marie Thérèse Collage de Zunige, par achat de Jeanne Louise van der Stegen le 22 avril 1772.
- XIV. Daniel Bauwens époux de Marie Josephe de Rijckel, par achat de Claude Bellanger le 27 août 1774.
- XV. Jean de Saulnier époux de Suzanne Marguerite Telaar, par achat de Daniel Bauwens le 25 février 1775.
- XVI. Anne Louise, comtesse van der Noot, épouse de M. Alexandre Joseph, marquis de Lespir, par achat de Saulnier le 24 novembre 1775.
- XVII. Joseph Henri Marie Ghislain de Pape, époux de Dame Catherine Cornélie Françoise Fonton de la Salle, par achat d'Anne Louise van der Noot le 15 juin 1789.

Note : En novembre 1709, lors de la vente de Stalle par Guillaume Théodore van Hamme, la seigneurie comprend Stalle, Neerstalle et Overhem, avec le titre de baron sur ce fief; un livre féodal; un livre censal; le droit de percevoir des amendes; le château et le moulin contigu; la pêche autour de ce moulin et dans le grand étang adjacent; une maison de campagne; la chasse franche de tout espèce de gibier; le droit de planter des arbres le long des chemins.

FIEFS ET ARRIERE-FIEFS DEPENDANT DE LA SEIGNEURIE DE STALLE.

- Kersbeek : bois de quinze bonniers et demi sous Stalle, à l'endroit où se trouvait le château primitif de Stalle (voir acte daté du 25 octobre 1642 dans : Cour féodale de Brabant, registre n° 148, folios 424 à 432 verso et 448).
- Overhem : fief et livre censal joint à Stalle en 1465.
- Stallenbempt : cinq bonniers de pré à Stalle (voir acte du 15 décembre 1684 dans : Cour féodale de Brabant, registre n° 156 folio 554 et registre n° 157, folio 439).
- Sieckhuisvelt : terre de sept bonniers sous Stalle, touchant à l'Hof van Kinsendaël et à la Cauterstraat (acte du 22 juin 172 dans : Cour féodale de Brabant n° 2867).
- Trois journaux de terre au Keijenbempt sous Uccle, détaché de la cense de Stalle (voir acte du 17 décembre 1746 dans : Cour féodale de Brabant, registre n° 71, folio 1096).
- Trois journaux de terre au Neckersgat sous Overhem (voir acte du 5 mai 1747 dans : Cour féodale de Brabant, registre n° 71, folio 1104).
- Deux bonniers de pré à Neerstalle, derrière le Grootte Stallenbempt, bien détachés de la cense de Stalle (voir acte du 24 novembre 1752 dans : Cour féodale de Brabant, registre n° 71, folios 1100 et 1101).



Neerstalle dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Partant de l'auberge « Het Fonteyntien », en partie située sur Forest, pour se rendre vers la chapelle de Stalle, on rencontre la ferme du Meerlaer (actuellement Brasserie du Merlo) et le moulin à grains du baron de Poederlé

(A.G.R., c. et pl. mss., 7912, par C. J. Everaert, 1790).

- Deux bonniers de pré à Neerstalle, touchant au Melskrinck (voir acte du 18 septembre 1793 dans : Cour féodale de Brabant, registre n° 71, folio 1101).
- Peerdeweijs sous Stalle consistant en trois journaux cinquante verges de bruyère (voir acte du 21 juillet 1766 dans : Cour féodale de Brabant, registre n° 390, p. 7 verso et 8).
- Teuvelsvijver : un bonnier de viviers sous Stalle (dénombrement du 6 novembre 1530). Semble avoir été asséché au XVIIIe siècle.

- Ternick, vivier sous Stalle, cité en 1530.
- Deux journaux de pré au Brandenbosch sous Stalle (cité en 1530).
- Deux marais dit Elsbroecken, cités au dénombrement de 1530.
- Le moulin au Keijenbempt, appelé "Slijpmolen" (voir acte du 5 février 1461 dans : Office fiscal du Brabant, n° 1062).
- Le fief dit de Fauquez situé sous Linkebeek.
- Cinq bonniers de terre à Sonerbeke sous Huijsingen.
- Trois journaux de bruyères au Diestbeke sous Huijsingen.
- Une cense et dépendances d'un journal sous Huijsingen et Dworp.
- Dix-huit verges de terre aux Sept-Fontaines sous Rode.

La seigneurie d'Overhem.

Fief situé entre le Dieweg et Stalle, il comprenait un manoir, un moulin (le Clipmolen), des bois, des prés et un livre censal sous Drogenbos.

Il est cité dans les documents conservés dès 1393. En 1465 Marguerite Hinckaert fille de Philippe (fondateur du couvent de Boetendael) pour lors épouse de Louis de Mailly, obtient du Souverain par lettres patentes datées du 20 juin, la réunion d'Overhem à la seigneurie de Stalle.

Néanmoins, nous retrouvons chaque fois au fil des ans, un relief séparé pour Overhem et Stalle, et les possesseurs en seront chaque fois différents.

Le dernier relief est effectué le 18 juillet 1738 par le Baron Pierre Sandelin d'Enne.

Le fief du Roetaert.

Situé à Neerstalle entre le bois de Kersbeek et l'Ukkelbeek, il consistait en onze et demi bonniers de terres et prés avec la cense dite du Roetaert.

Possesseurs.

- Demoiselle Anne Marie Pauwels, veuve du Sieur Henri Van Nijs, par achat effectué le 19 juillet 1692 des héritiers Guillaume Lemmens.
- Lambert Vander Meulen, époux d'Elisabeth Cosijns, par achat des héritiers de François Opdenbosch, le 22 novembre 1718.
- Lambert Benoit François Vander Meulen, fils de Lambert susdit, suite au trépas de son père.
- Demoiselle Elisabeth Vander Meulen, épouse du Sieur Jean-Baptiste van Dievoet, le 24 octobre 1754.
- François Joseph van Dievoet par trépas de sa mère le 11 décembre 1769.
- Demoiselle Marie Elisabeth van Dievoet, épouse du Sieur Charles Marie Joseph Leijniers le 24 novembre 1784 par achat de son frère François Joseph.

L'ECHEVENAGE, LA COUR FEODALE ET LES COMMUNES.

L'échevinage de Stalle comprenait le mayer, sept échevins, un officier de justice et un greffier.

Mayers connus.

- 1496 Gilles Vranckx.
- 1560 à 1581 François Vandenbossche.
- 1604 à 1619 François Vandenbossche, fils du précédent.
- 1620 à 1661 François de Vleeschoudere.
- 1661 à 1672 Laurent de Vleeschoudere.
- 1675 à 1677 Jean Veldemans.
- 1680 à 1707 Corneille Veldemans.
- 1710 Henry van Eijck.
- 1713 à 1716 Jean Balthazar Van der Borgh.
- 1725 à 1740 Jacques Wijns.
- 1741 à 1772 Melchior Pierre Delcor.
- 1772 à 1791 Jean Charles Louis Delcor, neveu de Melchior.

Échevins.

La liste des échevins de 1496 à 1791 a été reprise dans l'ouvrage : *Quelques jalons de l'histoire d'Uccle*, tome I, pages 59 et 60, et dans les Greffes scabinaux de Bruxelles, recueil n° 6877 aux A.G.R.).

Greffiers.

- 1592 à 1593 Jean Thienpont.
- 1604 à 1653 Henri De Kegel.
- 1659 à 1670 Jean Dannoet.
- 1698 à 1723 François Desmanne.
- 1725 à 1752 Gaspar Mats (décédé le 23 février 1752).
- 1752 à 1787 Pierre Van der Cammen.
- 1788 à 1791 J.J. Cattoir, notaire.

Officiers.

- 1747 à 1772 Charles Borremans.
- 1772 Jacques de Pauw.

La cour féodale.

Elle est chargée de trancher les conflits relatifs à la succession et à la possession de biens fiefs. Sa juridiction s'étend fort loin à Linkebeek, Rattendael sous St Pieters-Leeuw, Dworp, Vlesenbeek et Campenhout. La cour est composée d'un lieutenant (Stadhouder), et d'hommes de fiefs (leenmannen). Le greffier de Stalle est souvent celui de la cour féodale, tandis que les hommes de fiefs aux XVII^e et XVIII^e siècles sont souvent également échevins.

Les communes.

Les habitants d'Uccle pouvaient faire pâturer leurs bestiaux dans le Gemeinteheijde, au sud du château de Carloo, et possédaient en toute propriété, dix-sept bonniers de pré nommés Stallenheijde, et deux bonniers dix-sept journaux en la Ukkelheijde, situés tous entre Uccle, Stalle et Forest.

IV. STALLE ET LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

Stalle eut le sensible honneur d'être le point de la commune d'Uccle par où pénétrèrent, venant de Mons et Tournai, les éléments avancés de la Division blindée de la Garde le 3 septembre 1944 à 19.30 h.

Accueillis tout le long de la rue de Stalle, les Britanniques arrivèrent au Globe où ils furent pratiquement stoppés par une foule enthousiaste. Dans le courant de la nuit et aux premières heures du jour, la Brigade belge commandée par feu le Colonel Piron pénétra aussi à Bruxelles en deux colonnes, une par Stalle et l'autre par Anderlecht, pour se rejoindre à la Porte de Namur.

Le 3 septembre vers 21 heures, une auto allemande voulant se frayer un passage au coin de la rue de Stalle et de la chaussée d'Alseberg, fut prise à partie par une auto-blindée britannique. Cette dernière en manœuvrant blessa gravement M. Stani Laboulet, qui heureusement survécut à cet accident. Par contre Madame Artige fut atteinte par une balle et décéda en quelques minutes.

Les troupes anglaises de la 49^e Division d'infanterie furent cantonnées à la carrière de Forest, à l'emplacement actuel du complexe sportif. Une section logea durant plusieurs mois dans des immeubles des rues Gatti de Gamond et Victor Gambier. En janvier 1945, ces unités furent remplacées par des troupes américaines qui s'installèrent à la Villa des Mésanges, rue Victor Allard, et rue Gatti de Gamond. Ils établirent un vaste atelier de réparation rue de Stalle (après avoir en trois jours asséché les étangs), dans les bâtiments des Indiennes, et rue Baron van Hamme à côté de l'église St Paul. (Voir à ce sujet l'article paru dans le Bulletin du Cercle Historique et Archéologique d'Uccle, n° 7, 1967, pages 1 à 3).

C'est de ces troupes américaines que nous entretiendrons le lecteur et plus précisément des Unités d'ordonnance O-654 et O-666.

Avant tout, on est en droit de poser la question : qu'est-ce qu'une unité d'Ordonnance ? L'Ordonnance est l'unité qui, au point de vue logistique, s'occupe de fournir, transporter, réparer tout le charroi militaire (camions, tracteurs, tanks, autos blindées etc...) et toutes les armes, depuis le fusil jusqu'au canon de 155, et de fournir les munitions.

Durant la campagne d'Europe depuis le débarquement en Normandie du 6 juin 1944 à la capitulation du Reich le 8 mai de l'année suivante, cent cinquante mille hommes, tant mécaniciens et soudeurs que techniciens en artillerie et armes légères, formèrent l'ensemble de l'unité ordonnance. C'est ceux-ci qui permirent de ravitailler en armes, charroi et munitions les cinq armées américaines en ligne.

Deux ans avant le débarquement, leur travail avait débuté en Angleterre où il s'agissait de stocker l'immense matériel venu des Etats-Unis. N'oublions pas qu'une division blindée comporte 13.148 armes légères, 499 pièces d'artillerie, 879 tanks et voitures blindées et 1.755 camions, camionnettes et jeeps. Rien que pour les tanks, les pièces mensuelles de remplacement s'élèvent à 8.000 articles différents. Une division d'infanterie, elle, utilise 16.843 armes légères, 280 pièces d'artillerie, 17 véhicules de combat et 2.072 camions.

Au point de vue munitions, plus de 1.496.000 tonnes furent utilisées du 6 juin 1944 au 8 mai 1945.

Mais revenons à Uccle...

En octobre 1944, l'unité O-686 établit, tant dans l'ancienne carrière de sable de Forest, avenue du Domaine (actuel centre sportif), que chaussée de Neerstalle, rue de Stalle et rue Baron Van Hamme, un complexe de réparation et d'entretien de véhicules divers. Sous la direction du Lieutenant-Colonel Earl H. Zwingle, la construction de l'infrastructure de ce complexe débuta par l'assèchement de l'étang établi rue de Stalle, d'une superficie d'un hectare, 8 ares et 50 centiares, propriété des Usines Cotonnières de Belgique, à Bruxelles, qui possédaient dès

août 1937, diverses propriétés rue de Stalle, rue du Merlo, rue du Roetaert etc., ainsi que l'église et la cure établie rue Baron Van Hamme (16).

La seconde phase intervint par l'aménagement des bâtiments réquisitionnés, tant pour l'établissement des ateliers que pour le logement de la troupe. A cet effet, furent occupés les immeubles rue de Stalle (Anciennes Indiennes), rue Baron Van Hamme, rue Gatti de Gammond, 147; rue Victor Allard 242 et 637, chaussée d'Alsemberg. Une annexe fut établie sur l'emplacement du tennis couvert avenue des Cerisiers à Schaerbeek (affectée à la réparation des motos).

Ces ateliers qui fonctionnèrent d'octobre 1944 à mai 1946 virent l'entretien et la réparation de plus de 6.000 véhicules divers (camions, tracteurs, camionnettes Dodge, Jeep Willys etc...). Chaque soir à 17 heures une longue colonne arrivait du front et s'établissait rue de Roosendaal et parquait pour la nuit, de l'avenue Mozart à l'avenue du Domaine, à l'entrée de l'atelier de réparation.

Le lendemain matin, dès 7 heures, une équipe d'ouvriers mécaniciens belges assistés de militaires américains, procédait à une toilette extérieure sommaire des véhicules, puis acheminait ceux-ci un à un vers les différentes sections de l'atelier.

A partir de janvier 1945, vu le nombre croissant de véhicules à traiter, un camp de prisonniers allemands fut établi sur l'emplacement de l'ancien château Zaman et une équipe de 150 mécaniciens allemands fut affectée au travail d'entretien des véhicules.

Ce camp désaffecté à la fin de la même année et les prisonniers rapatriés. Le logement du personnel américain était assuré par l'occupation de divers bâtiments dans les environs. Citons la propriété rue Gatti de Gamond 149 (affectée aux officiers et sous-officiers), l'usine d'électricité rue de Stalle près de la Brasserie de la Couronne (actuellement Contigéa), l'immeuble avenue Molière 292 et celui chaussée de Waterloo, 1417, au Fort-Jaco près du super-marché Delhaize.

Le service de garde était assuré par des surveillants belges et par un détachement des 384 et 400e compagnies de police militaire logées en la propriété sise 218 avenue Churchill et 481, avenue Louise.

Le transport des pièces de rechange et des approvisionnements en nourriture, essence et habillement était assuré par les 4261 et 6961 Quartermaster Truck Company, logées au building 253a, avenue Churchill.

Au 1er juillet 1945, une nouvelle annexe fut créée, 161, rue de Stalle et 31, rue Baron Van Hamme, où travaillaient des détachements des unités suivantes : 970 Ordnance Ham Company; 443 Ordnance Ham Company; 918 Ordnance Ham Company 195 Ordnance Ham Company, 3518 Ordnance Ham Company, 496 Ordnance Company, 983 Ordnance Company, 3465 Ordnance Company, 3466 Ordnance Company, 251 Ordnance Company, 3442 Ordnance Ham Company et 923 Ordnance Ham Company.

Le 3 avril 1945, l'unité 0-686 comptait un effectif de 1251 officiers, sous-officiers et soldats, ainsi que 783 civils. Ces derniers étaient payés chaque semaine par les services du Capitaine Arthur S. Garver " Chief of Administration " (17).

Peu après la capitulation allemande, les ateliers d'Uccle furent pris en charge par l'unité 0-654 B, dont l'unité mère (0-645 A) cantonnait aux docks d'Antwerpen, à Hofstade et à Belcele.

Cette unité se composait de 1.300 officiers, sous-officiers et soldats et employait 1.000 ouvriers belges. Du 1er décembre 1944 au 1er juillet 1945, cette unité avait fourni 65.000 véhicules dont 6.000 de combat aux 1ère, 3e et 9e armées américaines.

La section B établie à Uccle employait en avril 1945, 62 officiers, 1.322 sous-officiers et soldats ainsi que 1.921 civils. Trente-six véhicules par jour étaient réparés et assemblés, principalement des camions 3 tonnes, des camionnettes et des jeeps (18).

La main d'œuvre belge utilisée d'octobre 1944 à mai 1945 se monta à une moyenne de 1.287 personnes, y compris les gardes et le personnel d'entretien des cuisines et locaux.

Au départ, des troupes américaines, les diverses habitations occupées furent remises à l'Office of Mutual Aid (OMA), qui était chargé des relations entre le gouvernement belge et les troupes alliées. L'atelier de l'avenue du Domaine fut démoli tandis que celui de la rue de Stalle et de la rue Baron Van Hamme fut remis à la Gendarmerie belge qui l'occupe toujours et y procède également à l'entretien de son charroi automobile. La commune d'Uccle parraine depuis le 10 octobre 1975 le centre logistique de la Gendarmerie.

V. A TRAVERS STALLE.

LE CHATEAU DE STALLE.

Le premier connu est celui de Kersbeek au XVe siècle.

En 1663, l'avocat Bouton, seigneur foncier, fit construire un nouveau château un peu en aval de la chapelle.

En 1741, cette demeure était occupée par le Prince de Rubempré et s'étendait sur un hectare à l'emplacement de l'actuelle avenue Princesse Paola. Cette demeure encore existante en 1855, fut détruite pour faire place au château moderne construit par le Directeur de la Banque Nationale, M. Victor Allard.

Cette demeure fut détruite en 1960 lors de l'établissement du lotissement " Le coteau du soleil ", par la Société Immobilière de Belgique.

LA FONTAINE DE STALLE.

Située entre l'avenue A. Wansart et la rue de Stalle, elle était ce qui restait de l'ancien château de Maître Jacques Bouton, qui l'avait fait ériger en 1652 dans le jardin jouxtant sa demeure. Cette propriété passa en de nombreuses mains avant d'être achetée par François Lothaire Rittweger (1766-1848). Après

son trépas, le château devint la propriété de Philippe Joseph Allard (1805-1877) directeur de l'Hotel des Monnaies de Bruxelles.

La fontaine fut conservée mais pas dans le jardin français qui l'encadrait. La cuve de la fontaine d'un diamètre de six mètres septante centimètres et d'une profondeur d'un mètre dix pouvait contenir au moins quarante mille litres. L'eau (qui était amenée par une canalisation souterraine) venait de l'actuelle avenue Coghen, à l'emplacement de la cour du Collège St Pierre, où une source jaillissait. Le trop-plein de la fontaine alimentait à son tour une fontaine publique à fleur de l'actuelle rue de Stalle, contre le mur du parc. Cette fontaine était utilisée par les habitants du voisinage et nous eûmes souvent, lors des chauds étés de la dernière guerre, l'occasion de nous y désaltérer. Son débit fut stoppé en 1951.

Bibliographie.

- J. Lorthiois : La fontaine de Stalle, ultime vestige de l'ancien château. Article paru dans le bulletin du CHAFUE, n° 44, décembre 1972, pages 2 à 4.
- A. Wauters : Histoire des environs de Bruxelles, tome III. Bruxelles, 1855, pages 644 et 645.

LA CHAPELLE DE STALLE.

Située à trois cents mètres du carrefour du Globe, à l'intersection des rues Rittweger et Victor Gambier, la chapelle a été classée par Arrêté Royal en date du 8 mars 1938. Elle comporte un gracieux clocheton octogonal surmontant le chœur. La chapelle fut restaurée en 1932 par les pouvoirs publics et grâce à la généreuse intervention des enfants de feu Madame Allard, née Marguerite Wittouck, décédée en 1927.

La maison qui touche à la chapelle porte le millésime 1711 et est l'ancienne demeure du chapelain.

Une étude détaillée a paru (entre autres) dans le Bulletin du CHAFUE, n° 6 de mai 1967 pages 2 et 3 et dans l'étude " L'église catholique à Uccle " par M. Lados van der Mersch, publiée à Uccle en 1970 (19).



Chapelle N.D. de Stalle.

LA PAROISSE ST PAUL.

Fondée en 1924 par l'Abbé Lens avec l'aide de Monsieur Edmond Michiels, directeur des Indiennes, qui mit à sa disposition l'orangerie de l'usine.

Par arrêté royal du 27 août 1925, l'oratoire fut érigé en succursale sous le vocable de St Paul.

Mais bientôt, la chapelle provisoire fut trop étroite et l'abbé Lens acquit un terrain à l'angle de la rue du Merlo et de la rue Baron Van Hamme; on entama les travaux et, le 9 août 1942, le Cardinal Van Roey posait la première pierre. Le 31 octobre de l'année suivante, Monseigneur Van Cauwenbergh, évêque auxiliaire de Malines, bénissait et ouvrait au culte l'église St Paul.

LE NID D'AIGLE.

Près de la chapelle de Stalle, dans l'angle formé par l'avenue Princesse Paola et la rue Victor Gambier, apparaissait parmi les arbres une tour millésimée 1763.

Propriété, de 1918 à 1960, de la famille Cools, cette demeure ne présentait rien de particulier, mis à part sa forme; toutes les curiosités existantes dans cette maison tenaient à l'installation par un antiquaire espagnol, propriétaire précédant la famille Cools, d'une porte de sacristie, provenant de l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon, d'une pierre tombale d'évêque, d'une meneau de fenêtre d'église etc...

Mise en vente en 1969, cette demeure a été démolie l'année suivante. M. Maziers a tenté d'expliquer l'origine de cette propriété dans un article paru dans le Bulletin du CHAFUE, n° 25, d'avril 1969, pages 1 à 3.

LA BRASSERIE DU MERLO.

Citée dès 1562 sous le nom de " Meerlaen ", elle était située chaussée de Neerstalle, au coin de la rue du Merlo.

Désactivés en octobre 1950, les bâtiments furent vendus le 14 novembre 1951 au Ministère de la Défense Nationale, qui y installa la pharmacie centrale de l'Armée.

A cette époque la brasserie et la malterie couvraient septante et un ares trente centiares, tandis que la maison y contigüe couvrait deux ares quatre-vingt centiares, avec un jardin, un poulaillier et une serre d'une superficie de vingt-sept ares cinquante-cinq centiares, bien occupé par les époux Marc Breyns. Ces derniers quittèrent la maison le 1er mars 1952.

En septembre 1954, après divers aménagements intérieurs, l'Armée s'installe au Merlo. En 1967, le Ministre de la Défense Nationale marque son accord pour la vente des bâtiments à la commune d'Uccle qui les achète le 3 novembre 1972 pour le somme de 16.140.000 frs. La démolition s'effectua dès la fin 1975 et actuellement des immeubles à appartements y sont en construction.

Une étude approfondie sur la brasserie a été publiée dans le Bulletin du CHAFUE n° 56 d'avril 1975, pages 11 à 15.

LE CREETMOLEN.

Il comprend un moulin à eau, une cense et dépendances avec verger au Keyenbempt sous Stalle. Sa superficie en 1840 est de 93 arcs.

Propriétaires successifs.

- Dame Agnès de Davre, douarière de Ste Aldegonde en 1652.
- Adrien de Reijs, époux de Marie du Risoit, par achat de la susdite le 30 octobre 1652.
- Anne de Reijs, épouse de Pierre de la Grève.
- Ferdinand de la Grève, petit fils d'Adrien susdit, par leg testamentaire du susdit en date du 4 juillet 1667.
- Ferdinand Louis de la Grève, avocat en 1693.
- Marie Pétronelle de la Grève en 1713.
- Demoiselle Marie Thérèse de Benoit et Dame Catherine de Benoit, veuve de Monsieur Anne de Renonville en 1720.
- Le Sieur Jean Parijs époux de Jeanne de Proost, par achat des susdites en 1730.
- François de Proost, fils de Jean, par héritage de son grand-père maternel Jean Parijs le 8 mai 1738.
- Demoiselle Marie de Proost épouse de Monsieur Jean-Baptiste van Langenhove, par trépas de son père François de Proost le 17 mai 1749.
- Monsieur Van Langenhoven le 6 avril 1819 (les propriétaires précédents ne sont pas indiqués).
- Judocus Gielen en 1845.

Locataires connus.

- 1652 Antoine Herinckx.
- 1665 Jean Wets, époux d'Elisabeth Vleminckx.
- 1675 Jean de Beijser, époux d'Elisabeth Vleminckx.
- 1740 Marie Speeckaert, veuve de Jean Herinckx.

LE CLIPMOLEN DIT MOULIN BLANC.

Ce moulin se trouve mentionné sur le plan du hameau de Stalle dressé par le géomètre C.J. Everaerts en 1775 mais est signalé comme déjà existant en 1629. Il comprenait à cette époque l'habitation du meunier, le " Clipvijver " d'une superficie de trois journaux 35 verges, plus un bonnier de lande touchant à l'étang nommé " Claverweijde ".

Le moulin était alimenté par des étangs situés près de la cense d'Overhem. Sa situation actuelle est à l'angle des rues de Stalle et Rittweger, sur la rive gauche de l'Ukkelbeek; sa superficie est d'un hectare soixante ares.

Propriétaires connus.

- Arnould François Van Gutschoven et les héritiers Volders en 1698.
- Jacques de Greef, époux d'Anne Stevens, par achat des susdits le 14 octobre 1698.
- Daniel Van Braccum, époux d'Anne de Greef, fille de Jacques susdit, le 28 avril 1729.
- Antoine Gilson, fils d'Antoine, par trépas de son père et de son grand-père maternel susdit, le 12 avril 1774.
- Le Sieur André Herinckx, le 12 avril 1774, par achat d'Antoine Gilson, pour la somme de 8.562 florins. Ce dernier garda le bien jusqu'en 1798.
- Le Sieur De Putte en 1845.

LE MOULIN A EAU DU NECKERSGAT.

Situé sur le Geleijtsbeek près de la chaussée d'Alseberg, dans l'ancienne propriété de la famille Gaucheret, ce moulin constitue un ensemble de bâtiments anciens en briques cuites au bois, qui a heureusement été conservé jusqu'à nos jours.

La construction actuelle date du XVIIe siècle et l'entrée porte la date de 1667.

En juillet 1636, Neckersgat est cité dans un acte de partage qui l'attribue à Dame Henriette Mertens, veuve du Sieur Jean Buens, échevin et trésorier de la ville de Mechelen.



Moulin du Neckersgat, en l'an 1862.

Ses enfants transformèrent le " Smoutmolen " en moulin à papier et le vendirent le 5 novembre 1666 à Monsieur Jean-Baptiste Gaucheret, époux de Dame Marie Keijmans, pour la somme de mille huit cents florins.

Roger Gaucheret, troisième fils de Jean-Baptiste, hérita du moulin en 1680. Il exerçait le métier de savonnier et fut élu doyen du métier des graissiers de Bruxelles en 1717.

Roger Gaucheret mourut en 1728 et la propriété du Neckersgat échut à son fils Jean François, recteur de l'église du Bon Secours à Bruxelles. A son décès, le moulin et ses dépendances échurent à ses neveux et nièces, enfants de son frère Henri, et notamment à Pierre Gaucheret, avocat au conseil Souverain de Brabant, admis au lignage de Sweerts en 1761 et nommé en 1790 capitaine de la Garde bourgeoise de Bruxelles.

La propriétaire suivant fut l'épouse de Jean François Pieret, née Gaucheret, fille de Pierre. Elle décéda en sa propriété du Neckersgat le 15 août 1865.

Sa sœur, épouse de Jean François de Meester hérita alors du moulin stallois. Après son trépas en 1880 le bien passe à sa fille unique Hermance de Meester, décédée en 1909.

En février 1970, l'Etat Belge, propriétaire du moulin, vend à la commune d'Uccle le bien du Neckersgat pour la somme symbolique d'un franc (20).

Locataires connus :

- 1687 Jean Van Beren.
- 1688 Peeter Pletinckx.
- 1764 François Crickx.
- 1787 Jean Herinckx époux d'Anne Marie Crickx.
- 1820 à 1838 Louis Herinckx fils du susdit.

LA GARE D'UCCLE-STALLE.

Elle fut construite sur les hauteurs du Vossegat lors du placement du premier tronçon de la ligne Bruxelles-Charleroi en 1873.

Une rue reliant la gare à la chaussée d'Alsemberg fut construite en 1872/3 et baptisée rue de la Station (actuellement rue Victor Allard). En 1887, vu son peu d'utilisation, il fut question de la supprimer; mais quelques édiles ucclois parvinrent à décider la Société des Chemins de Fer de maintenir l'arrêt à Stalle.

En août 1882, le Ministre des Travaux Publics décide de dénommer la gare " arrêt d'Uccle-Stalle " en opposition avec la dénomination d'Uccle-Calevoet, gare située à cheval sur la chaussée d'Alsemberg.

En face de la gare de Stalle, on remarquera une série d'immeubles datés de 1849 (numéros 271 à 293 actuels). Vers les années 1960, le quartier de la gare se peupla de nouvelles habitations rue du Bambou et rue Gatti de Gamond, ce qui

amena le problème d'un service public de transport autre que le chemin de fer. De nombreuses sollicitations faites auprès de la S.T.I.B. aboutirent à la création de la ligne du bus 48 qui dessert actuellement le quartier depuis la fin mai 1970 (le quartier industriel de Neerstalle étant desservi par le tram 58).

ENTREPRISES INDUSTRIELLES SOUS STALLE.

- S.A. Contigea, 140 rue de Stalle. Fabrique des compteurs d'électricité, de gaz et d'eau, du matériel mécanique et électrotechnique de précision. Société constituée le 8 février 1928 sous le nom EGEA. Comprend actuellement les sociétés SERSEG et LOBELCOM.
- Westinghouse Electric, filiale du groupe installé à Genève; 142 rue de Stalle.
- Westinghouse Nuclear Europe Inc., filiale du groupe américain installé à Wilmington dans le Delaware (Etats-Unis); 73 rue de Stalle.
- Brûleurs au mazout MAT, firme installée aux 105/107 rue de Stalle.
- S.A. Adria Belge (étançonnages et coffrages métalliques). Société constituée le 30 avril 1947 et installée 127 rue de Stalle.
- S.A. ANSUL International. Constituée le 21 mai 1954 sous le nom de Société belge de protection générale contre l'incendie. Installée 151 rue de Stalle.
- S.A. FAPROCO, fabrique de produits cosmétiques constituée le 28 novembre 1955. Fusionné avec L'Oréal le 8 décembre 1967. Installée 153 à 157 rue de Stalle.
- L'OREAL, fabrique de produits cosmétiques constituée le 28 septembre 1957 et installée 161 rue de Stalle.
- SYNKIN, société constituée le 7 novembre 1955 et installée 70 à 82 rue de Stalle. Spécialiste de machines-outils.
- Ets VALAN. Imprimerie installée 94 rue de Stalle dans l'ancienne demeure restaurée du marchand de grains et horticulteur P. Rijckaert.
- Ets J. Goffaux ALURAYDY. Société constituée le 20 décembre 1954 et installée 166 rue de Stalle (vitrages sans mastic).
- TEROSON, produits chimiques pour l'industrie et le bâtiment; firme installée 200/202 rue de Stalle.
- Ets E. Billen, produits pharmaceutiques et vétérinaires; installée 25 rue de Stalle.
- Bruxelles Néon; enseignes lumineuses; 90 rue de Stalle.

- Brown Boveri, filiale du groupe suisse, installée 96 rue de Stalle, coin rue des Trois Arbres (services administratifs, l'usine étant installée à Bornem). Emplacement de l'ancienne brasserie de la Couronne.
- FABRICOM, cablages divers. Services généraux et techniques, l'usine étant installée à Grimbergen. Rue de Stalle, 75 et rue Gatti de Gamond, 254.
- S.A. Legris Belgium; 101 rue de Stalle.
- Atelier central de réparation de la Gendarmerie, 109 à 121 rue de Stalle (entrée principale rue Baron Van Hamme 31). Sur l'ancien emplacement d'étangs de pêche asséchés en octobre 1944 par l'unité américaine Ordnance 686, afin d'y installer un parking).
- Alimentation en gros COLRUYT, 161-163 rue de Stalle (ancien siège des Indiennes).
- Plasticprécis, moulage de précision. Rue du Wagon 51.
- Ets. COMETA, atelier technique automobile, 15 rue de Stalle (ancien magasin PX de l'armée américaine d'octobre 1944 à mai 1946).

LES INDIENNERIES.

Sur l'emplacement d'une ancienne ferme, fut construite vers 1795 une imprimerie de coton dont le propriétaire Antoine de Genst occupait en 1813 quinze à vingt ouvriers.

En 1823 l'usine passe aux mains de Messieurs John R. Wilson et de son frère Thomas. Ce dernier apporte un soin particulier à moderniser son acquisition. Il y établit en 1826 une machine à vapeur pour fournir la force motrice. La même année, il sollicite du Conseil communal d'Uccle de pouvoir faire élargir le chemin reliant son usine à la chaussée d'Alsemberg. Le Conseil refuse et suggère d'élargir la Cauterstraat (actuelle rue Egide van Ophem) à un gabarit de 2,40 mètres. L'usine fonctionnera parfaitement (blanchiment et apprêt de la toile de coton) jusqu'à la fin août 1830, date de sa destruction partielle par les émeutiers bruxellois.

Après la création de l'Etat belge, l'industrie d'imprimerie sur coton va subir une crise grave. En 1839, l'usine est rachetée par Charles Verhulst, futur bourgmestre d'Uccle.

En 1840, il ajoute à l'exploitation une machine pour l'impression d'indiennes et l'année suivante, une nouvelle machine à vapeur. En 1868, l'usine de Stalle est le siège de la Société anonyme de Stalle pour le blanchissement et l'impression des tissus. En 1880, elle emploie cent quatre-vingts ouvriers et seize employés; en 1896, deux cent dix ouvriers et vingt-deux employés et, en 1910, deux cent nonante ouvriers et vingt-et-un employés.

En 1896 l'usine possède dix chaudières et dix moteurs à vapeur. Après la guerre de 1914-1918, la fabrique périclité et en 1920, sa dénomination devient S.A. de Stalle. Elle fusionnera en 1929 avec la Société cotonnière de Gand dont la liquidation est clôturée en 1934. Les bâtiments furent innocupés dès 1938 mais servirent de dépôt à l'armée allemande de 1942 à fin août 1944.

En janvier 1945, on y installe le centre bruxellois d'hébergement des déportés étrangers. Ces derniers causèrent souvent des problèmes à la maigre police uccloise de l'époque, par leurs déprédations des demeures de la rue de Stalle. Les Indiennes furent le siège d'une manifestation organisée par les D.P. slaves en juin 1945, qui protestaient contre les décisions prises de les rapatrier d'office dans les pays de l'Est. Cette manifestation fut houleuse au point qu'il fallut faire intervenir la police militaire américaine et des soldats armés de l'atelier de réparation de véhicules, situé sur l'emplacement des anciens étangs de la rue de Stalle, afin de calmer les meneurs. Trois de ces derniers furent tués et quinze blessés.

Les locaux furent repris en charge en 1947 par la société l'OREAL, qui les cédèrent en 1977 à la S.A. Colruyt, spécialiste en alimentation. Cette société fit abattre différentes constructions intérieures afin d'y installer ses entrepôts.

Bibliographie.

W.E. Sonveaux : Article sur les Indiennes, publiés dans le Bulletin du Cercle Arch. et Hist. d'Uccle, février 1972, pp. 2 à 6.

- S. Bartier et divers : Une commune de l'agglomération bruxelloise, Uccle. Bruxelles, 1962.
- Retour d'Uccle Stalle. Réflexions sur une étrange conférence de presse. (Journal l'Occident, 14 mai 1946, pp. 1 et 3).

VI. UN PERSONNAGE, FRANÇOIS V. RASPAIL.

De 1857 à 1962 Stalle donna asile au pionnier de la biochimie François Vincent Raspail. Fils de Joseph Raspail, aubergiste et de Marie Laty, il naquit à Carpentras le 25 janvier 1794. En octobre 1810, Raspail entre au séminaire St Charles en Avignon et dès l'âge de 18 ans est répétiteur de philosophie. Il quitte le séminaire en 1813 et trois ans plus tard est professeur au Collège Stanislas à Paris. Botanique, zoologie, anatomie, chimie et physique l'intéressent et dès 1820 il suit des cours à la Faculté des Sciences. L'année suivante, il épouse Henriette Troussot et publie son premier mémoire sur " le développement de la fécule dans les organes de la fructification des céréales ".

Entre 1829 et 1834 Raspail publie une série d'articles sur la gale. Il participe à la Révolution de juillet 1830 et légèrement blessé au front, sur les barricades, il reçoit la croix de juillet. L'année suivante, il subit trois mois de prison pour avoir écrit un article politique trop audacieux. En 1832 nouveau procès où il expose son option politique; il purgera encore quinze mois de prison. En avril 1835, il est impliqué dans un nouveau procès et enfermé en prison de juillet 1835 à janvier 1836.

Les années suivantes, Raspail est souvent en prison pour exercice illégal de la médecine et diverses affaires politiques. Le 2 avril 1849 il est condamné à six ans de prison. En mars 1853, son épouse décède et Napoleon III commue la peine de Raspail en un bannissement de deux ans. Il quitte la France et s'installe à Boitsfort chez son fils Benjamin.

Le 12 mai 1857 père et fils s'établissent à Stalle dans la maison située rue Victor Gambier (détruite en 1970). En 1862,

Raspail retourne en France (son fils le rejoignant l'année suivante). Il est élu en 1869 député de Lyon. En 1873, la police de Paris saisit un manuscrit de Raspail qui critique la 3^e République. Il est condamné à deux ans de prison et à mille francs d'amende. En appel, la Cour diminue sa peine de moitié et lui permet de les passer dans une maison de repos à Bellevue.

Député des Bouches-du-Rhône de 1876 à 1878, Raspail s'éteint le 7 janvier 1878.

Bibliographie.

E. Sonveaux : *Raspail*, dans *Bulletin du CHAFUE* n° 32, mai 1970, pp. 1 à 6.

VII. LA SOCIÉTÉ FOLKLORIQUE DE BOEREN VAN STALLE.

Fondée le 28 décembre 1884 par Monsieur Jean-Baptiste Panneels cette société devait permettre l'organisation d'un voyage annuel. Elle était composée uniquement d'hommes âgés de 18 ans minimum, qui se réunissaient le dernier dimanche du mois à 15 h., au local situé Café de la Porte Rouge, rue de Stalle.

Un bal donné durant la morte saison finançait le voyage en train, but de la société.

La société fut dissoute en 1968 et l'un des derniers membres, Monsieur Van Bellingen, fit don du drapeau en velours rouge confectionné à l'occasion du 50^e anniversaire de la société, au Cercle Archéologique et historique d'Uccle, qui le fit figurer à l'exposition de 1970.

Il a été ensuite remis officiellement le 5 juin 1971 à l'Ecole du Val Fleuri, rue Gatti de Gamond, qui en assure la précieuse garde.

Bibliographie.

Article de M. Lados vander Mersch, *L'église catholique à Uccle*, dans *Bulletin du CHAFUE*, n° 38, septembre 1971, pp. 12 et 13.

VIII. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.

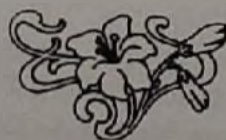
- S. Bartier, etc. *Une commune de l'agglomération bruxelloise : Uccle*. Bruxelles, 1958, deux volumes.
- Deconinck, Jean (en collaboration), *Quelques jalons de l'histoire d'Uccle*, Uccle, 1975, deux volumes.
- A. Wauters : *Histoire des environs de Bruxelles*. Bruxelles, 1855, trois volumes.
- *Uccle au temps jadis*. Bruxelles, 1950.
- H. Crockaert : *La chapelle N.D. du Bon Secours à Stalle*. (Le Folklore Brabançon, n° 150, juin 1961, pp. 169 à 195).
- *Nos beaux châteaux : Le Papenkasteel à Uccle*. Article bien documenté paru dans : *Le Parchemin*, septembre-octobre 1978, pp. 257 à 308. Auteurs : MM. J. Lorthiois et X. de Ghellinck Vaernewijck.
- Bulletin du Cercle Historique et Archéologique d'Uccle et environs, années 1967 à 1978.

Ont été examinées également les archives suivantes :

- Office fiscal du Brabant.
- Minutes du notaire Jacques Pieret à Uccle, 1815 à 1826. (Notariat général du Brabant 32.642 à 35.654).
- Minutes du notaire Melchior Pierre Delcor, 1734 à 1771. (Notariat Général du Brabant n° 5.317 à 5.353).
- Minutes du notaire Jean Jacques Cattoir, 1767 à 1796. (Notariat Général du Brabant 9.433 à 9.485).
- Greffes scabinaux et cour féodale de Stalle. (Greffes scabinaux de Bruxelles 6.855 à 6.881; 6.896 à 6.920; 8.509; 9.372; 9.843; 9.844).

- (1) Cour féodale de Brabant; registres 13 et 18.
- (2) Cour féodale de Brabant; registre 29 folio 343, acte du 2.6.1440 et registre 29 folio 345, acte du 5.5.1434.
- (3) Archives Ecclesiastiques 7038, acte de 1369 et Liber familiarum de Houwaert folio 72 à 74. Le 21 février 1380 Floris passe un accord avec son neveu Floris Van de Bondele, habitant de Hal (Office fiscal de Brabant 1062). Il avait, le 9 janvier 1371, fait don de terres sous Stalle à Henry van Kersbeke, chevalier, époux de Demoiselle Marie van Stalle, son beau-frère (Office fiscal de Brabant 1062).
- (4) Greffes scabinaux de Bruxelles 9016 et Office fiscal de Brabant 1062.
- (5) Pour VII, VIII et IX, cf. Greffes scabinaux de Bruxelles 9016, Office fiscal de Brabant 1062 et Cour féodale de Brabant 181, p. 248.
- (6) Greffes scabinaux de Bruxelles 9016 et Office fiscal de Brabant 1062.
- (7) Cour féodale de Brabant 2789.

- (8) Cour féodale de Brabant registre n° 150, rôle 20.
- (9) Manuscrit 7513, II 3337 folio 32 à 46 à la Bibliothèque Royale.
- (10) Cour féodale de Brabant, procès n° 2867.
- (11) Cour féodale de Brabant, registre 161 folio 94 à 103.
- (12) Cour féodale de Brabant, registre n° 165, folio 59.
- (13) Cour féodale de Brabant, registre 166 folio 40.
- (14) Nctariat Général du Brabant registre n° 9478.
- (15) *Ucclesia*, n° 31, mars 1970, pp. 1 à 8.
- (16) Recueil des actes de sociétés belges. 16-18.8.1937, p. 1.354.
- (17) Revue *Time* du 25 juin 1945 et Historique du « 686 Ordinance Depot ».
- (18) Historique du « 654 Ordinance Depot ».
- (19) Cf. Deconinck, Jean. *Quelques jalons de l'histoire d'Uccle*, Uccle, 1975.
- (20) Une lithographie du XVIIIe s. existe au Fonds Général II 1623, section « Manuscrits », à la Bibliothèque Royale.



Vient de paraître . . .

Mémoires d'un aviateur américain tombé à Braine-le-Château

en août 1944

Le 9 août 1944, un bombardier américain, de retour d'une mission au-dessus de l'Allemagne, est atteint par des projectiles ennemis. Un de ses moteurs prend feu. Un à un, les hommes sautent en parachute. Au-dessus de Braine-le-Château, l'officier, copilote, âgé de 22 ans, saute l'un des derniers et atterrit derrière « Les Monts », à la lisière du bois Séroux, sous les yeux ahuris d'un fermier travaillant sa terre. Recueilli par lui, puis caché à la Ferme Rose et ensuite à la Ferme Tondeur à Saintes, il échappe aux poursuites des troupes d'occupation.

La Belgique libérée, la guerre terminée, cet homme, Kenneth French, regagnera sa patrie, chargé de souvenirs. Vingt-cinq ans plus tard, il revint à Braine revoir les personnes qui le sauvèrent et les lieux qui lui servirent de cadre durant cette pénible période. Entre-temps, il avait rédigé ses « mémoires de guerre ».

En mai 1977, il revint à nouveau avec, dans sa valise, son fameux manuscrit qu'il nous remit alors. Celui-ci comprend cent et seize pages dactylographiées, écrites en anglais bien sûr. C'est ce texte traduit en français que nous vous proposons aujourd'hui, traduction que nous devons à la compétence de notre ami F. Delmée.

En consacrant le tome IV de ses mémoires à la publication de ce récit, la Taille d'Aulme espère intéresser un large public tout en réalisant ses objectifs.

Ce témoignage américain de la vie, pendant une époque particulièrement difficile, des milieux proches de la Résistance ou de la Résistance elle-même, est particulièrement intéressant et rare.

Durant cette retraite forcée, ignorant tout de la langue vernaculaire, (français, flamand, wallon), des us et coutumes, des mentalités, il put observer à loisir et — le lecteur s'en rendra vite compte — avec acuité, la vie de tous les jours, les gestes quotidiens de ses hôtes. Donc témoin privilégié qui fut frappé, parce que étranger au milieu, par une multitude de détails qui échapperaient aux familiers. Un témoignage donc à la croisée de l'histoire militaire et de l'ethnologie que l'auteur sut par ailleurs rendre dans un style alerte et vivant.

Il convenait donc à la Taille d'Aulme, indépendamment de l'importance des faits racontés, de faire connaître sur les lieux mêmes où se déroulèrent les faits, ces pages, qui sinon risqueraient fort de jaunir encore longtemps à plus de sept mille kilomètres d'ici, au fond d'un tiroir, dans un appartement d'une ville du Wisconsin !

Ainsi tous ceux qui vécurent ces heures difficiles, mais combien exaltantes de l'approche de la Libération, comme témoins ou comme acteurs, tous ceux qui se reconnaîtront dans ce livre, sous leur vrai nom ou sous leur nom d'emprunt, tous ceux qui, parce que trop jeunes à l'époque souhaitent entrevoir ce qu'elle fut pour certains, seront sensibles, pensons-nous, à cette évocation peu commune. Il va de soi que, vu le manque de recul, nous laisserons aux historiens futurs le soin de faire la part des choses, et d'y déceler les éventuelles exagérations, erreurs et oublis.

* Les Mémoires d'un aviateur américain tombé à Braine-le-Château en août 1944 », tome IV des Mémoires du Cercle Historique et Folklorique de Braine-le-Château, de Tubize et des régions voisines. Cet ouvrage abondamment illustré enrichi de documents d'archives et de nombreuses notes marginales vient de paraître aux Editions de « La Taille l'Aulme ». Prix de vente : 220 F, montant à verser au C.C.P. 000-0660393-17 de Maurice Danau, Avenue Bel Air 46 à 1440 Braine-le-Château. Tél. : (02) 366.05.69.

De-ci

de-là...

Le Cercle d'Histoire et de Folklore d'Uccle et environs vient de rééditer une brochure sur les « Monuments, sites et curiosités d'Uccle » revue et augmentée. L'ouvrage comporte 72 pages, 12 illustrations et une carte. Il nous propose un recensement fort intéressant des trésors de cette commune. On peut regretter, cependant, la trop grande brièveté de certaines notices.

—X—

Informations pratiques.

La brochure peut être acquise au prix de 100 francs (+ 15 F. pour frais d'envoi) par versement au C.C.P. 000-0062207-30 du cercle ou en s'adressant au siège social de celui-ci, rue Robert Scott 9, 1180 Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE



Pour fêter son 10^e anniversaire de parution, la revue « Entre Senne et Soignes » vient de publier un numéro spécial consacré à une fresque chronologique de l'histoire d'Ittre de 1500 à 1900. A cette occasion, nous avons dressé une bibliographie des articles parus dans la revue durant cette décade.

I - 1969.

- Entre Senne et Soignes aux confins du Brabant et du Hainaut, par E.S.S.
- Aux origines des pèlerinages d'Ittre et d'Op-Itter.
- Ittre en Roman Pays de Brabant à 73 ans de distance.
- Chapelles rurales à Ittre, par Jean-Paul Cayphas.
- Petit aperçu sur les activités du Syndicat d'Initiative et de Tourisme d'Ittre.
- Saviez-vous que...

II - 1969.

- Au temps où Bruxelles et l'Entre Senne et Soignes se battaient, par Pierre Houart.
- Ittre à 77 ans de distance.
- Jour de marché à Tubize, par Raoul Bariaux et Christian De Brabanter.
- Le larmier de Paul Oeghe, par Jean-Paul Cayphas.
- La dévotion à Notre-Dame d'Ittre en Hainaut et en Flandre, par J. Delbaere.
- Les tourniquets ; en wallon : les « bourriquets », par J.P.C.
- Saviez-vous que... par J.P.C.

III - 1969.

- La vallée des moulins, par Pierre Houart.
- Le château de Fauquez, par Jean-Paul Cayphas.
- Waterloo à travers le monde, par Lucien Gerke.
- Saviez-vous que... par J.P.C.
- Try et Trieu, par Marius Leonard.

IV - 1969.

- Le château de Fauquez, par J.P. Cayphas.
- Clabecq et Ittre deux seigneuries d'ancien régime, par Léon Lauwers.
- A Braine-le-Comte, la joyeuse entrée de son dernier seigneur féodal, texte recueilli par Edmond Rustin.
- Trésors d'art du doyenne de Tubize, par P.H.

V. - 1970.

- Ittre, la rue basse à 40 ans de distance.
- Ittre, une seigneuriale brasserie, par J.P. Cayphas.
- Terre de Vesnau, village brabançon, enclave de Liège, par Abbé F. Laloi.
- Les Ecaussinnes et leurs châteaux, recueilli par P. Houart.

VI - 1970.

- La sirène des longs près ou le vieux tram à Ittre, par J.P. Cayphas.

- La richesse des pauvres de Tubize.

VII - 1970.

- Ittre : les sobriquets au village.
- Les estaminets du centre d'Ittre, par J.P. Cayphas.
- Anciennes et nouvelles frontières aux confins du Brabant et du Hainaut, par Pierre Houart.
- Du temps de Charles-Quint le moulin à eau de Ronquières, recueilli par Pierre Vandenhoute.

VIII - 1971.

- Les gloires d'Ittre au XVIII^e siècle, par le Marquis Olivier de Trazegnies d'Ittre et Jean-Paul Cayphas.
- Bornival, traits de folklore et notes historiques, par J.P.C.
- La brasserie banale de Braine-le-Château, par M. Danau.

IX - 1971.

- Ittre ou le village aux 500 lieux-dits, par J.P. Cayphas.
- Quelques châteaux de l'Entre Senne et Soignes : Bois-Seigneur-Isaac, Braine-le-Château, Ecaussinnes-Lalaing, Ecaussinnes-d'Enghien, recueilli par Pierre Houart.
- L'église d'Oisquerq et ses pierres tombales, par Pierre Vandenhoute.

X - 1971.

- Deux siècles de querelles entre les seigneurs d'Ittre et de Fauquez, par J.P. Cayphas.
- Procès et exécution d'un suicidé à Tubize en 1551, par Pierre Vandenhoute.

- A propos de la tombe de la jambe de Lord Uxbridge, un incident diplomatique à Waterloo en 1878, par Léon Van Dormael.

XI - 1972.

- Deux siècles de querelles entre les Seigneurs d'Ittre et de Fauquez, par Jean-Paul Cayphas.
- A Braine-le-Comte sous le régime français, une fête de l'agriculture, recueilli par Pierre Vandenhoute.
- Virginal, nom charmant et plein de poésie, par Abbé Laloi.

XII - 1972.

- Histoires insolites du folklore ittrois, par J.P. Cayphas.
- Une site préhistorique important : le bois de la Houssière, par Gérard Bavay.
- En effeuillant le passé du vieil Ecaussinnes : l'hôtel de la couronne, par abbé Léon Jous.

XIII - 1972.

- La maréchale de Saint-Arnaud, Louise de Trazegnies d'Ittre, par le Marquis Olivier de Trazegnies d'Ittre.
- Deux dessins exceptionnels du château d'Ittre, par Guillaume De Bruyn, par Jean-Paul Cayphas.
- La reine de Suède à Bornival, par Emile de Lalieux.

XIV - 1973.

- Comment la maison d'Ittre donna naissance à la branche d'Ittre de Caestre, par Jean-Paul Cayphas.
- Braine-le-Comte et Tubize par un paysagiste hollandais (17^e siècle), par Pierre Vandenhoute.

XV - 1973.

- Les enclaves de Fauquez à Ittre et autres révélations d'archives, par Jean-Paul Cayphas.
- Virginal... nom charmant et plein de poésie (suite), par Abbé Ferdinand Laloi.
- La traction électrique en 1900 sur le canal Bruxelles-Charleroi, par Norbert Poulaint.

XVI - 1973.

- La maréchale de Saint-Arnaud. L'avènement du Second Empire, par le Marquis Olivier de Trazegnies d'Ittre.
- Par temps de « rigueur de guerre », par Jean-Paul Cayphas.
- A Ecaussinnes-Lalaing, l'église Sainte-Aldegonde, par Abbé Léon Jous.

XVII - 1974.

- Notre-Dame d'Ittre, par Jean-Paul Cayphas.

XVIII - 1974.

- Ittre sous le régime hollandais, par Jean-Paul Cayphas.
- Le « castia » d'Henripont, par Abbé Léon Jous.

XIX - 1974.

- Au XVII et XVIIIe siècles, moulin et brasserie à Ittre, par J.P. Cayphas.
- Un oncle du Président Giscard d'Estaing enterré à Ittre, par Marquis Olivier de Trazegnies d'Ittre.
- L'enfant de giberne n'est pas mort, par R. Bonaventure et Ch. De Brabanter.

XX - 1975.

- Le retour à Ittre d'Albert-Joseph de Riffart, par J.P. Cayphas.
- A Ronquières la chapelle du Bon Dieu de Pitié, par Abbé Léon Jous.
- Trois fermes à Samme (Virginal).
- L'Abbesse de Nivelles reine des liqueurs, par Emile de Laheux.

XXI - 1975.

- Quelques anecdotes du folklore ittrois, par Jean-Paul Cayphas.
- Les nos qui n'sont ni din l'gazette.
- L'enfant de giberne, par Georges Gilmant.
- Lagache le magnifique et son souvenir dans la littérature française, texte recueilli par l'Abbé Jous.

XXII - 1975.

- La Maréchale de Saint-Arnaud. Le mariage de l'Empereur et l'expédition d'Orient, par le Marquis Olivier de Trazegnies d'Ittre.
- Notes sur l'ancienne église d'Ittre, par Jean-Paul Cayphas.
- A Braine-le-Comte, un donjon quadrangulaire « el thour de Braine », par Pierre Vandenhoute.

XXIII - 1976.

- La vie d'un grand seigneur au XVIIIe siècle : Ambroise-Joseph de Herzelles, par Jean-Paul Cayphas.
- La chaire de Vérité de l'église de Virginal, par Ferdinand Laloire.

XXIV - 1976.

- L'enseignement à Haut-Ittre de 1804 à 1976, par Joseph Doumont.
- Deux épisodes de justice à Ittre et Fauquez « Jean Huwart, prisonnier... », par Jean-Paul Cayphas.

XXV - 1976.

- Mélanges d'archives aux XVe et XVIe siècles. Quelques noms de lieux anciens à Ittre, par Jean-Paul Cayphas.

- Deux manifestations sur la Grand-Place à Ittre.
- L'enseignement à Haut-Ittre de 1804 à 1976 (2e partie), par Joseph Doumont.

XXVI - 1977.

- Les liens historiques entre Ittre et Virginal : la seigneurie de Samme, par Jean-Paul Cayphas.
- L'église de Haut-Ittre, par Joseph Doumont.
- Les sociétés musicales, par Robert Devreux.

XXVII - 1977.

- Trois testaments des XVIe et XVIIIe siècles, par Jean-Paul Cayphas.
- Scènes champêtres à la ferme.
- L'église de Haut-Ittre. Son mobilier, par Joseph Doumont.

XVIII - 1977.

- Entre Senne et Soignes : bientôt 10 ans, par Jean-Paul Cayphas.
- La maréchale de Saint-Arnaud. L'impératrice d'Arcachon, par le Marquis Olivier de Trazegnies d'Ittre.
- Trois nominations à Ittre au XVIIe siècle, par Jean-Paul Cayphas.

XXIV - 1978.

- Les tristes exploits de Philippe de Fauquez « Dict del Motte » vers 1610, par Jean-Paul Cayphas.
- La Reine de Suède au Brabant Wallon, par Alphonse Bousse.
- Aux confins d'Ittre et d'Haut-Ittre. Le Bon Dieu qui croque et le Bon Dieu de Montifaut, par Joseph Doumont.
- Le souvenir du « Cosson » du Sart, par Georges Gilmant.

XXX - 1978.

- Quatre siècles d'histoire à Ittre, par Jean-Paul Cayphas. L'auteur nous retrace l'histoire d'Ittre de 1500 à 1900 et nous donne la généalogie des Seigneurs d'Ittre et de Fauquez ainsi qu'une bibliographie de ouvrages consultés.

XXXI - 1978.

- 1649. Une année fertile en querelles, par Jean-Paul Cayphas.
- Nos classes d'autrefois.
- Les tailleurs de pierre de la région d'Ecaussinnes contribuent à l'embellissement des châteaux des environs d'Anvers au XVIIIe siècle, par Alphonse Bousse.

Le numéro spécial de la revue peut s'obtenir en versant 140 F au C.C.P. 000-0935386-15 de J.-P. Cayphas à Ittre.